



Une exception: à la pharmacie Jean Coutu (autrefois pharmacie de Québec), place Fleur de Lys, c'était vente aujourd'hui.

Les pharmaciens de Québec ont suivi la consigne

par Damien GAGNON

C'est à plus de 80 pour cent que les pharmacies de la région de Québec ont suivi l'ordre de leur association de fermer leur porte jusqu'à deux heures cet après-midi.

C'est la conclusion que l'on peut dégager d'une enquête téléphonique menée auprès de 35 de ces établissements du Québec métropolitain.

De ce nombre 17 ont respecté la consigne, à 12 endroits nous n'avons pas eu de réponse et 6 ont dit être ouvert comme à l'accoutumée.

Si on prend pour acquis que dans les endroits où nous n'avons pas eu de réponse, l'établissement était fermé, c'est dans une proportion de 83 pour cent que les pharmacies auraient répondu à l'appel de leur

association qui estimait à 80 pour cent le nombre d'établissements qui serait fermé aujourd'hui à travers le Québec.

Les pharmaciens propriétaires veulent ainsi appuyer certains règlements de l'ordre de leur profession qui présente aujourd'hui un mémoire à l'Office des professions du Québec et dont les principales demandes visent à faire baisser la surconsommation des médicaments.

Une bataille se livre actuellement entre deux groupes de pharmaciens: ceux qui se veulent professionnels et les autres qui tiennent à leur statut de commerçants.

L'un de ces règlements de l'ordre des pharmaciens veut interdire la publicité sur les médicaments et le

(Suite à la page A6, 2e col.)

météo

Généralement ensoleillé aujourd'hui et demain dans les régions de Québec, Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski et Gaspé.

Détails, page A-2

LE SOLEIL

★ 72 PAGES

78e ANNEE — No: 261

QUEBEC, JEUDI 7 NOVEMBRE 1974

PRIX VINGT CENTS

Entre-Deux
discobar discret / à deux portes
de "L'ARCADE" de Ste-Foy

Blass se dit prêt à faire plusieurs victimes

OTTAWA (PC) — Suite aux menaces graves proférées par les fugitifs Richard Blass et Edgar Roussel, le solliciteur général du Canada, M. Warren Allmand, s'est dit disposé à discuter avec le directeur du pénitencier de St-Vincent-de-Paul de la possibilité de laisser les journalistes visiter "le trou" de cette institution.

M. Allmand, qui était interrogé hier à sa sortie des Communes, a tenu, par ailleurs, à expliquer que la visite des lieux de détention par les membres de la presse n'allait pas à l'encontre de la politique de son ministère, sauf dans les circonstances exceptionnelles, lorsqu'il y a émeute par exemple.

C'est le procureur de Richard Blass, Me Frank Schoofey, qui a informé le solliciteur général, lors d'un appel téléphonique, des menaces de mort ne visant personne en particulier que les deux fugitifs ont décidé de mettre à exécution si les autorités ne donnent pas suite à leurs exigences.

C'est dans une lettre manuscrite de quatre pages que (Suite à la page A6, 5e col.)



Me Schoofey montre à la presse la lettre de menaces présumément écrite par Blass et Roussel.

Meloche se rend

par Léonce GAUDREAU
envoyé spécial du Soleil

Montréal — "Avec les preuves que vous avez en main, je vais moi-même offrir ma démission".

Le gérant d'affaires, M. Robert Meloche qui comparait ce matin pour la 5e fois devant la Commission Cliche, a pris cette décision devant la preuve accablante recueillie contre lui par les enquêteurs de la Commission.

Après avoir admis l'évidence, c'est-à-dire qu'il avait accepté des pots-de-vin à titre de gérant d'affaires de l'Union des opérateurs de machinerie lourde (FTQ-construction), Meloche a reconnu qu'il n'avait plus le choix.

Les enquêteurs venaient de déposer une série de chèques totalisant la somme de \$7,287.07 qu'il avait reçus de la Multi-nationale Bencor International au cours de 1972 et 1973.

Le juge Cliche a tenu à rappeler à ce moment les propos que le président de la FTQ, M. Louis Laberge, avait tenu lors d'audiences

antérieures à Québec, à savoir que: "Nous autres de la FTQ, on n'admet seulement quand il y a des preuves. Si

ces preuves sont faites nous ferons alors le nettoyage".

C'est à ce moment que le

gérant d'affaires du 791 a déclaré qu'il avait pris la décision d'offrir lui-même sa démission.

Négociations "illégales" patronnées par Bourassa

MONTREAL — Des négociations secrètes, qualifiées d'illégales par un membre de la Commission Cliche, ont été amorcées à la fin de décembre 1972 entre la FTQ et le bureau du premier ministre Bourassa dans le but d'empêcher, pendant dix ans, tout arrêt de travail sur les chantiers de la Baie James en retour d'un monopole à la FTQ.

Ces négociations étaient illégales puisqu'elles ont eu lieu en l'absence de représentants de la CSN et de la CSD comme l'obligeaient alors les dispositions de la loi 290, nous a commenté un commissaire au-sortir, hier, des audiences publiques de la Commission Cliche.

Des représentants de l'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) ont en effet révélé, hier, à Montréal, que le bureau du premier ministre, par l'entremise de M. Paul Desrochers, avait tenu une réunion le 28

décembre 1972 avec le président de la FTQ (Fédération des Travailleurs du Québec), M. Louis Laberge, et des représentants de la SEBJ.

Dès les premiers jours de ses séances publiques à Québec, la Commission Cliche avait fait écho à ces négociations mais on ne savait pas qu'elles avaient pris une telle

ampleur comme le démontre toute une liasse de documents déposée, hier, par un haut-cadre de l'Hydro-Québec. Le vice-président de la Société de développement de la Baie James (SDBJ), M. Donald MacDonald, avait alors nié les récentes révélations de la FTQ voulant qu'une telle offre de monopole, contre dix ans de paix, leur avait été faite par le gouvernement.

Le président de la SEBJ (une

filiale de la SDBJ), M. Robert Boyd, a précisé, hier, au juge Robert Cliche, qu'il n'avait pas trouvé anormal le fait que les autres centrales syndicales n'avaient pas été invitées à cette réunion "au sommet" au bureau du premier ministre, à Montréal.

Autres informations sur la Commission Cliche aux pages A-12, A-13 et A-14

beaucoup de choses de normales dans la construction, pas plus qu'aujourd'hui d'ailleurs", a ajouté M. Boyd.

Les négociations ont finalement échoué six mois plus tard, soit peu de temps après l'adoption du bill 9 accordant un monopole de fait à la FTQ dans l'ensemble de la province, sans avoir à s'engager pour une

(Suite à la page A6, 3e col.)

Gérard Shanks n'a pas l'intention de démissionner

par Gilbert ATHOT

Il n'est toujours pas question que le député libéral de Saint-Henri, M. Gérard Shanks, donne sa démission. Il est même prêt à aller devant les tribunaux s'il le faut.

Ce sont du moins les derniers développements officiels autour des rumeurs de la démission de ce député qui ont été relancées une fois de plus aujourd'hui par des médias d'information. Signalons que le nom de M. Shanks a été associé à celui de l'urbaniste montréalais Roger Gagnon qui vient d'ailleurs de faire l'objet d'une sommation à comparaître devant le tribunal sous quatre chefs d'accusation en rapport avec une vaste affaire de corruption municipale.

"J'y ai parlé encore hier et il m'a dit qu'il n'est pas question qu'il démissionne" a tout d'abord répondu le Whip en chef du parti libéral, M. Ls-Philippe Lacroix, aux questions des journalistes cet avant-midi.

M. Lacroix a ajouté que M. Shanks n'était même pas présent au caucus des députés libéraux de la semaine dernière, soit le moment où il aurait informé ses collègues de sa démission, selon certains médias.

D'ailleurs, MM. Lacroix et Robert Bourassa avaient tous deux af-

firmé catégoriquement à des représentants de la Presse Canadienne et du Soleil, la semaine dernière, n'avoir pas été informés de la démission prochaine ou lointaine du député de Saint-Henri.

De plus, M. Shanks lui-même a déclaré, mardi soir, à un reporter de Radio-Mutuel, qu'il n'était pas question qu'il démissionne. C'est à ce moment également qu'il a révélé sa ferme intention d'aller devant les tribunaux s'il le fallait.

sommaire

A Québec aujourd'hui	A-9
Annances classées	D-4 à D-13
Arts et lettres	A-7 à A-9
Bandes dessinées	D-13
Bridge	D-12
Décès	D-14
Economie-finances	C-14 à C-16
Famille	B-8 à B-10
Feuilleton	D-7
Horoscope	D-13
Moi-mystère	D-4
Mots croisés	D-9
Page documentaire	A-5
Patron	D-10
Sport	C-1 à C-12
Télévision	D-3

à lire

Inflation

La spirale inflationniste se poursuit. En octobre, les Canadiens ont payé 0.9 p.c. de plus que le mois précédent pour se procurer biens et services.

- page B-2

Valcartier

Une allocation de crédits supplémentaires de \$2 millions permet aux autorités de la base de Valcartier de voir l'avenir avec plus d'assurance.

- page B-1

Corruption

Choquette dit "qu'il est possible" que des accusations soient portées contre d'autres personnes, à la suite de l'enquête du juge Chauloux sur des cas de corruption municipale.

— page A-2

\$1 d'amende

Quatre manifestants qui avaient bloqué l'entrée d'une carrière de pierre, à Boischatel, le 15 août dernier, ont été condamnés à payer la somme de \$1... ou à purger une heure de prison "en jouant aux cartes".

— page B-1

Grâce à un Québécois, les aveugles "verront" les lignes téléphoniques

par René LAGACE

Un jeune technicien en électronique de CARDE (Centre des Forces armées de recherche et de développement) de Valcartier vient d'inventer un appareil qui permettra aux aveugles et demi-aveugles de "voir" les lignes téléphoniques multiples sur un seul appareil.

Un voyant peut facilement voir les boutons lumineux qui s'allument lorsqu'il reçoit un appel. Mais l'aveugle doit essayer différentes lignes avant d'obtenir la communication.

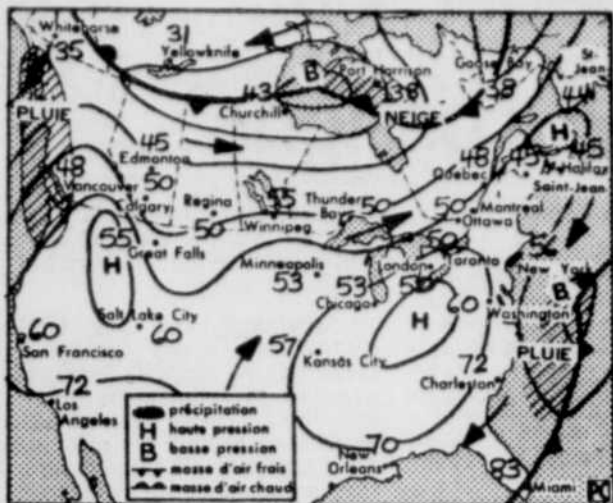
M. Gaston Ouzilleau, du 329, rue Villeneuve, dans le quartier Du Berger de Québec, a fabriqué un adaptateur qui se place devant l'appareil téléphonique. Lors d'un appel, la lumière qui s'allume lance un rayon lumineux à l'intérieur de ce petit adaptateur et ce rayon est converti en une impulsion qui fait sauter des petits plongeurs.

Chaque lumière de l'appareil téléphonique est placée devant une lumière réceptive à l'intérieur de l'adaptateur et cette dernière fait sauter le plongeur afin de permettre à la personne aveugle de percevoir au toucher sur quelle ligne on la réclame. Si une ligne est en retenue, le plongeur sautille continuellement.

(Suite à la page A6, 1re col.)



Deux petits plongeurs blancs sur un adaptateur de couleur foncée permet à M. Maurice de savoir rapidement sur quelle ligne téléphonique on tente de le rejoindre.



Temps clair

Tout l'Est du Québec profitera d'une deuxième journée ensoleillée consécutive et dans la région de Québec, le mercure devrait atteindre 50 degrés. La même température devrait se maintenir demain, dans tout l'Est du Québec. Les chiffres donnent le degré maximum pour aujourd'hui; les autres indications sont valables jusqu'au milieu de la journée.

PRÉVISIONS

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions régionales pour la province de Québec et la vallée de l'Outaouais émises à Montréal par Environnement Canada pour jeudi avec un aperçu pour vendredi. Entre parenthèses, en degrés Celsius.

Région de Chibougamau: nuageux avec éclaircies. Minimum 20 à 25 (-7 à -4 C.). Maximum près de 40 (4 C.). Vendredi: peu de changement.

Régions de l'Abitibi et de Pontiac-Témiscamingue: généralement ensoleillé. Minimum environ 25 (-4 C.). Maximum 45 (7 C.). Vendredi: généralement ensoleillé.

Régions de la Haute-Mauricie, des Laurentides,

de Québec, de Trois-Rivières et des Cantons de l'Est: ensoleillé. Minimum 25 à 30 (-4 à -1 C.). Maximum environ 50 (10 C.). Vendredi: généralement ensoleillé.

Régions de l'Outaouais et de Montréal: ensoleillé. Minimum 30 (-1 C.). Maximum 50 à 55 (10 à 13 C.). Vendredi: généralement ensoleillé.

Régions de Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Baie-Comeau et de Rimouski: généralement ensoleillé. Minimum près de 20 (-7 C.). Maximum 40 à 45 (4 à 7 C.). Vendredi: généralement ensoleillé.

Régions de Sept-Îles et de la Gaspésie: généralement ensoleillé. Minimum près de 20 (-7 C.). Maximum environ 40 (4 C.). Vendredi: généralement ensoleillé.

TEMPÉRATURES

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées mercredi dans quelques villes d'Amérique du Nord:

	Min.	Max.
Vancouver	49	54
Edmonton	22	46
Calgary	27	55
Yellowknife	17	18
Saskatoon	23	52
Regina	29	56
Winnipeg	29	48
Sudbury	32	44
Toronto	42	46
Ottawa	40	50
Montréal	39	50
Québec	34	48
Fredericton	34	47
St-Jean, N.-B.	36	44
Moncton	33	46
Halifax	38	43
Charlottetown	33	44
St-Jean, T.-N.	37	41
Chicago	42	52
Detroit	43	44
Boston	48	56
Washington	48	63
Jacksonville	65	82
New Orleans	58	61
Los Angeles	52	77

MARÉE

VENDREDI

Haute 0h20 Haute 13h10

Basse 8h05 Basse 20h25

SOLEIL

VENDREDI

Lever 6.38 Coucher 16.20

D'autres accusations de corruption municipale pourraient être portées

par Jacques DUMAIS

Outre l'urbaniste mont-réalais Roger Gagnon, "il est possible", selon le ministre de la Justice Jérôme Choquette, que des accusations soient portées contre certaines personnes par suite de l'enquête préliminaire du juge André Chaloux, des sessions de la paix, sur des cas de corruption municipale survenus dans un certain nombre de municipalités du Québec.

Cependant, à ce stade-ci de la procédure, il serait "prématuré de le dire", a ajouté le ministre, qui répondait à une question du député péquiste de Lafontaine, M. Marcel Léger.

M. Choquette attend le rapport du magistrat avant de statuer sur l'ampleur du prolongement de la pré-enquête. Ce rapport doit en principe lui être soumis au début de la semaine prochaine, et le ministre passera en revue les recommandations et suggestions du juge.

M. Choquette a précisé en Chambre que l'urbaniste Roger Gagnon, 52 ans, doit comparaître en cour, demain matin, pour répondre à des accusations de corruption et de fraude.

Les actes dont il est fait mention dans la sommation se seraient produits entre le 1er janvier 1972 et le 10 août 1974, trois jours avant que l'enquête Chaloux ne débute officiellement.

M. Gagnon, ex-urbaniste adjoint de la ville de Montréal, est accusé d'avoir: 1 — donné ou offert ou convenu de donner ou d'offrir à des fonctionnaires municipaux des récompenses ou bénéfices, en échange de leur aide pour obtenir ou empêcher l'adoption de mesures, motions ou résolutions;

2 — donné ou offert par corruption, à un député fédéral, de l'argent à l'égard d'une chose accomplie ou omise, ou qu'il devait accomplir ou omettre pour lui-même ou une autre personne;

3 — donné ou offert par corruption, à un membre de l'Assemblée nationale, de l'argent à l'égard d'une chose qu'il a accomplie ou omise, ou qu'il devait accomplir ou omettre pour lui-même ou une autre personne;

4 — par la supercherie, le mensonge ou autres moyens dolosifs, frustré le

public ou d'autres personnes d'une somme de \$30,000.

Le député Léger a demandé au ministre Choquette si certains chefs d'accusation contenus dans la dénonciation n'avaient pas été retenus par le juge Chaloux dans la sommation qu'il a émise.

Le ministre a invoqué la "déceance" pour ne pas répondre. Par respect pour M. Gagnon, il considère inopportun de discuter de

tous les aspects de cette affaire maintenant qu'elle dépend des tribunaux.

LA BRASSERIE
LE PASSE MURAILLE
73, rue St-Louis
OUVRA SES PORTES
LE JEUDI 7 NOVEMBRE
À 21 HEURES
BIERE GRATUITE

Du Neuf en Projet?

Plusieurs styles en vogue pour vous.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA DE NOS BAS PRIX ET DE LA QUALITÉ



504 de la Canadienne - Limoilou
Québec 529-9488

COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA MAIN-D'OEUVRE DE LA RÉGION DE QUÉBEC

1010 RUE BORNE, QUÉBEC G1N 1L9. TÉL.: (418) 681-0691

COURS GRATUITS À TEMPS PLEIN AVEC PRESTATIONS HEBDOMADAIRES

FORMATION GÉNÉRALE	DÉBUT	DURÉE	ENDROIT
Formation de base	4-11-74	20 jours	St-Marc
Pré-secondaire	18-11-74	75 jours	Québec
Secondaire V	2-12-74	90 jours	Malbaie
Pré-secondaire	18-11-74	105 jours	St-Marie
Secondaire I	25-11-74	75 jours	St-Marie
Secondaire II	25-11-74	75 jours	St-Marie
Secondaire I	25-11-74	75 jours	Lévis
Secondaire I	25-11-74	75 jours	Charny
Secondaire I	25-11-74	75 jours	St-Agapit
Secondaire I	25-11-74	75 jours	St-Anselme
Secondaire III	2-12-74	89 jours	St-Anselme
Secondaire III	2-12-74	89 jours	Charny
FORMATION PROFESSIONNELLE			
Mécanicien (autos), perfectionnement	2-12-74	105 jours	St-Georges
Commis aux pièces (autos), débutant	13- 1-75	60 jours	St-Georges
Cuisinier (restaurant), débutant	18-11-74	155 jours	St-Georges
Lecteur de plan (const'n), perfectionnement	2-12-74	65 jours	St-Georges
Menuisier, perfectionnement	2-12-74	85 jours	St-Georges
Garde forestier, perfectionnement	18-11-74	135 jours	Québec
Charpentier-menuisier, perfectionnement	25-11-74	85 jours	Québec
Briqueur-maçon, perfectionnement	25-11-74	85 jours	Québec
Plombier, perfectionnement	25-11-74	85 jours	Québec
Dépanneur de télécoeurs, perfectionnement	18-11-74	105 jours	Québec
Conciergerie, débutant	11-11-74	60 jours	Québec
Sténo-dactylo (dictaphone), perfectionnement	18-11-74	135 jours	Québec
Commis-dactylo, perfectionnement	2-12-74	105 jours	Québec
Barman, perfectionnement	13- 1-75	35 jours	Québec
Préposé au débousselage, peinture et estimation (autos), perfectionnement	13- 1-75	120 jours	Québec
Serveuse de table (restaurant), perfectionnement	20- 1-75	80 jours	Québec
Producteur de sirop d'érable, perfectionnement	18-11-74	10 jours	St-Gervais
Atelier agricole, perfectionnement	11-11-74	25 jours	Lévis
Producteur de céréales, perfectionnement	11-11-74	10 jours	St-Claire
Blocs 3 et 4 (agriculture), perfectionnement	11-11-74	50 jours	La Malbaie
Cuisinier (restaurant), perfectionnement	18-11-74	105 jours	La Malbaie
Lamineur (fibre de verre), perfectionnement	18-11-74	105 jours	Thetford-Mines
Préposé au débousselage, peinture et estimation (autos), perfectionnement	4-11-74	125 jours	Thetford-Mines
Traceur-assembleur (tôlerie), perfectionnement	18-11-74	155 jours	Thetford-Mines
Mécanicien (petits moteurs à essence), débutant	11-11-74	115 jours	Thetford-Mines
Mécanicien (carburateur et électricité d'autos, mise au point), perfectionnement	11-11-74	95 jours	Thetford-Mines
Producteur laitier, perfectionnement	11-11-74	15 jours	Thetford-Mines
Serveuse de table (restaurant), débutante	18-11-74	80 jours	St-Marie
Mécanicien (autos), perfectionnement	2-12-74	105 jours	Québec

INSCRIPTION: CENTRE DE MAIN-D'OEUVRE DU CANADA LE PLUS PRÈS DE CHEZ-VOUS

La Commission de la Formation Professionnelle, qui regroupe des représentants d'associations patronales et syndicales, annonce ces cours conformément aux accords intervenus entre le Ministère de l'Éducation et le Ministère du Travail et de la Main-d'Ouvre du Québec d'une part et le Ministère de la Main-d'Ouvre et de l'Immigration d'autre part.

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement No 1206.

Pour Burns, la souveraineté est un moyen, non une fin

(PC) — Le député péquiste de Maisonneuve, M. Robert Burns, veut à tout prix faire primer l'option démocratique sur l'option indépendantiste, et c'est pourquoi il a décidé de poser sa candidature pour un poste au sein du Conseil exécutif du Parti québécois.

Dans un acte de foi qu'il a fait hier devant les membres du Club Fleur de Lys de Québec, M. Burns a déclaré que son engagement politique reposait par-dessus tout sur sa foi en la démocratie, c'est-à-dire la volonté de la masse de la population québécoise.

Pour lui, donc, la souveraineté n'est pas une fin, mais plutôt un moyen, et il y sera prêt au moment où la masse de la population y sera prête, pas avant. "Nous n'avons pas à être des porte-étendards de droit divin, a-t-il dit, mais

nous devons plutôt devenir, toujours plus nombreux, des mandataires populaires."

Il est donc temps, selon lui, de faire preuve d'un peu plus d'humilité dans nos attitudes pour diminuer l'image de supériorisme et de froideur lointaine qui affecte sérieusement notre pénétration dans plusieurs couches de la population.

Ouvrir le parti

Le député de Maisonneuve rêve d'ouvrir le Parti québécois à tous les groupes de la population pour qu'on cesse enfin de dire que ce parti-là appartient à ses membres.

Cette "phrase vertueuse" ne constitue qu'un "exercice oratoire" qui, s'il reflète les premières heures où les membres ont créé un parti de toutes pièces, se réfère malheureusement de moins en

moins aux réalités d'aujourd'hui", a-t-il ajouté au texte de son discours remis à l'avance aux journalistes.

M. Burns se réjouit donc de l'idée d'ouvrir le 5e congrès national du PQ à tous les groupes, à tous les individus, membres adversaires ou observateurs neutres, ce qui constitue pour lui l'une des idées les plus fertiles que le Parti québécois ait mis de l'avant depuis longtemps.

Collégialité

Le prochain congrès national du PQ aura lieu à Québec, les 15, 16 et 17 novembre, et M. Burns est déjà assuré de siéger au conseil exécutif puisqu'il a été élu faute d'adversaire, au poste de conseiller, classe "A", lors des mises en candidatures il y a quelques semaines.

M. Burns se réjouit par ailleurs de voir le Dr Camille Laurin reporté à la

vice-présidence du parti avec qui il a hâte de travailler en étroite collaboration, et a dit espérer que le prochain congrès élira les éléments les plus progressistes du parti.

Une fois constitué, ce conseil exécutif devra fonctionner collégialement, selon son plus grand désir, car, selon lui, ce ne fut pas la marque du conseil sortant. "Le rôle du parti me semble trop fondamental pour que la période de réflexion d'un homme, quel qu'il soit, entraîne la paralysie de tous les autres", a-t-il lancé, en faisant allusion au chef du parti, René Lévesque.

Il a aussi répété que la place d'un chef de parti est à l'Assemblée nationale et que René Lévesque devra s'y retrouver avant la prochaine élection générale.



achat spécial
la chaude redingote

\$99.95

rég. \$145.

Un bon manteau classique à promener tout l'hiver. Coupé droit dans un tissu de pure laine surpiqué. Larges revers aigus à fermer au besoin. Poches et martingales arrondies. Attraitant, vert doux, marron, poil de chameau, vert bouteille ou rouille. Tailles: 8 à 16.

simons
place de l'hôtel-de-ville/place sainte-foy

United Aircraft: un vieux refrain

par Georges ANGERS

Il y a un point sur lequel les deux parties s'entendent concernant la grève de la United Aircraft: le conflit a été télécommandé des États-Unis.

Sauf que, selon la version patronale, les difficultés viennent de Detroit, où se trouve le siège social des Travaillants unis de l'automobile, et que, selon la version syndicale, elles viennent d'East Hartford, au Connecticut, où se trouve le siège social de la United Aircraft Corporation.

Un tel constat n'éclaire évidemment pas grand monde sur les causes du conflit qui dure depuis plus de dix mois, mais il peut meubler les conversations en attendant que le jeu de cache-cache cesse.

Car c'est bien à cela que l'on s'est livré, hier, devant la commission parlementaire permanente du Travail et de la Main-d'Oeuvre, convoquée pour entendre les parties dans ce conflit.

Soulignons au passage que cette intervention de l'Assemblée nationale, par le biais de l'une de ses commissions dans un conflit de travail entre une entreprise privée et un syndicat constitue un précédent au Québec.

Ainsi, chaque partie a exposé pour la même fois, ses positions relativement aux points en litige, qui sont:

- la durée de la convention collective;
- la sécurité syndicale;
- les horaires de travail;
- le travail supplémentaire;
- les salaires;
- le congédiement d'André Choquette;
- le protocole de retour au travail.

Au nom de principes

Tant d'un côté comme de l'autre, on invoque des grands principes pour justifier ses positions. Parfois, quand on perçoit ce mur de principes, on découvre des motifs plus "terre à terre".

Ainsi, le syndicat invoque le droit pour un père de se consacrer à sa famille pour justifier son exigence de rendre volontaire le travail supplémentaire. A cela, la compagnie réplique que le syndicat exige cette clause uniquement pour s'en

servir au besoin, pour mettre de la pression sur l'employeur et que, dans les faits, la très grande majorité des griefs relatifs au travail supplémentaire sont déposés par des personnes qui se plaignent de ne pas en faire suffisamment...

Dans un autre ordre d'idées, la compagnie refuse les demandes salariales du syndicat parce qu'elle prétend qu'elle ne pourrait soutenir la concurrence. Curieuse explication pour maintenir des salaires inférieurs, surtout de la part d'une compagnie qui domine largement son marché, une compagnie dont le chiffre d'affaires a été de \$1.71 milliard au cours des six premiers mois de 1974 et les profits, après impôts, de \$57.1 millions.

C'est également au nom d'un autre principe, la sacro-sainte liberté individuelle, que la compagnie résiste farouchement à la demande d'une formule de sécurité syndicale, pourtant reconnue dans la majorité des conventions collectives.

Jusqu'à en être absurde

La compagnie a démontré, hier, aux députés que non seulement elle avait des principes, mais qu'elle avait même du cœur...

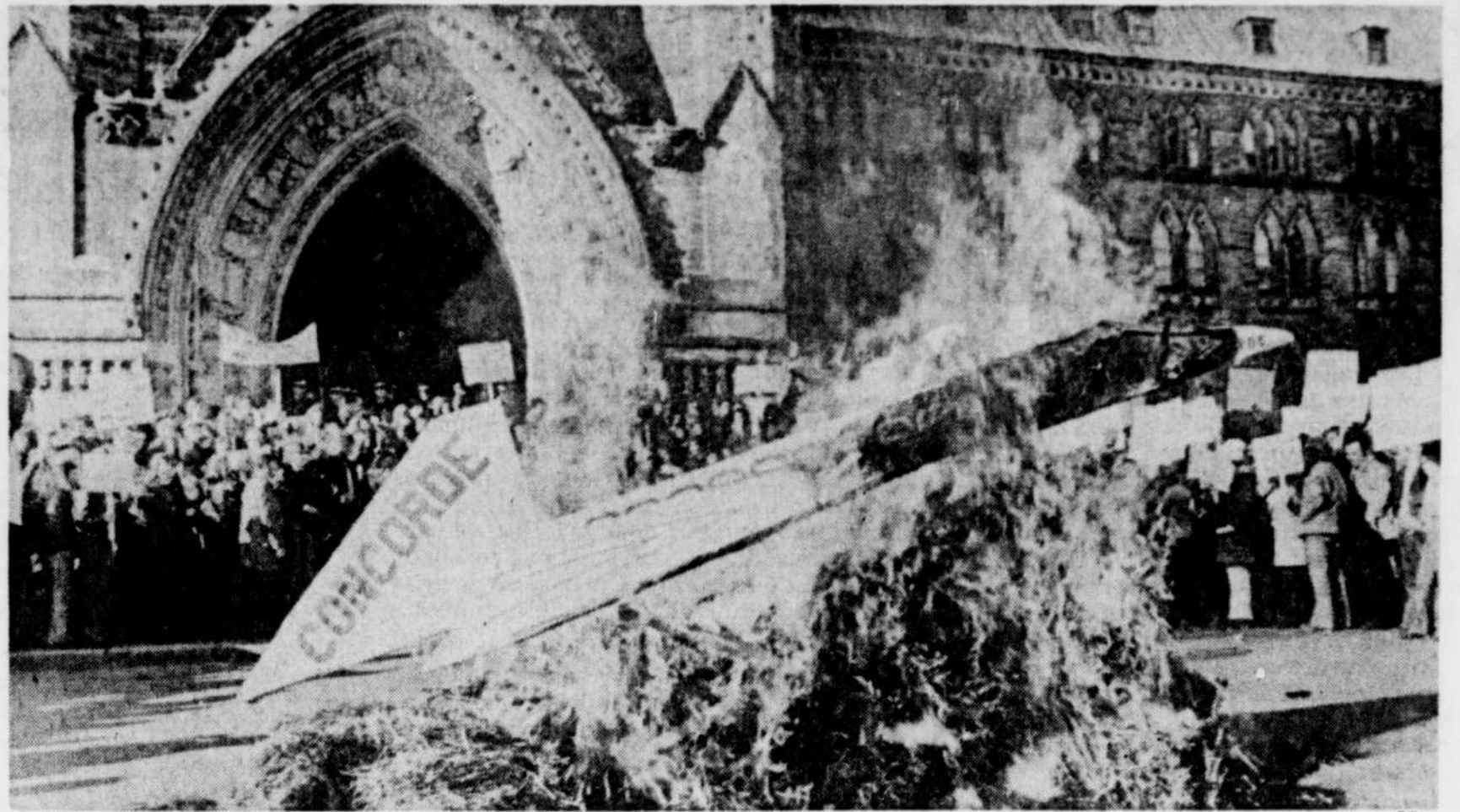
Le porte-parole de United Aircraft, Me Roy Heenan, que l'on dit spécialiste des longs conflits, l'a d'ailleurs clairement démontré en expliquant que la compagnie avait transféré une partie de sa production au Connecticut, au cours du conflit, tout simplement pour protéger les emplois des travailleurs de Longueuil...

Dans la même veine, la compagnie refuse de réembaucher une vingtaine d'anciens employés actuellement en grève, non seulement parce qu'elle veut se protéger contre des fauteurs de troubles, mais également parce qu'elle veut protéger le syndicat en place, la section 510 des TUA, contre ces mêmes fauteurs de troubles...

Me Heenan ne comprend donc pas pourquoi on accuse la compagnie de vouloir tuer le syndicat...

C'est à ce petit jeu que l'on s'est livré, hier, pendant quatre heures, au parlement. Aujourd'hui, les députés tenteront d'en savoir un peu plus long, de faire cesser ce jeu de cache-cache, comme l'a dit Maurice Bellemare, qui, comme d'autres députés, a montré à quelques reprises des signes d'impatience.

D'autant plus qu'en fond de scène, il y avait, hier, plusieurs de ces travailleurs en grève depuis plus de 10 mois.



Près de 1,000 "expropriés" de Sainte-Scholastique ont manifesté, hier, devant le parlement, à Ottawa, pour protester contre les offres du

gouvernement fédéral. Ils en ont profité pour brûler le "Concorde" en effigie.

A l'amiable ou en cour, c'est le choix des gens de Ste-Scholastique

OTTAWA (PC) — La centaine de cas encore non réglés en ce qui regarde les expropriations sur le site du futur aéroport international de Ste-Scholastique, seront résolus soit par les tribunaux, soit de gré à gré.

C'est ce qu'a déclaré, hier aux Communes, le ministre des Transports, M. Jean Marchand, en réponse à une question du chef créditiste, M. Réal Caouette, pendant qu'environ 800 expropriés manifestaient paisiblement en face du parlement, à Ottawa.

Quant au ministre des Travaux publics, M. Charles Drury, ministre responsable des expropriations, il a refusé de commenter la situation, précisant qu'il rencontrerait des représentants du groupe demain.

Dix-huit autobus remplis de citoyens dont les propriétés ont été ou seront acquises par le fédéral sont arrivés sur la Colline parlementaire où les gens ont fait savoir aux autorités leur insatisfaction par suite de la décision du gouvernement de porter devant la Cour fédérale le cas de M. J.-M. Cardinal.

Le groupe d'expropriés, par la voix de sa secrétaire, Mme Rita Lafond, accuse Ottawa d'avoir manqué à son engagement vis-à-vis d'un comité de conciliation, proposé par le fédéral et habilité à trancher le litige.

Accompagnés de représentants de l'Union des producteurs agricoles, les expropriés accusent le gouvernement d'avoir recouru à des "mesures répressives" dans le règlement des expropriations dont les négociations durent depuis près de six ans.

Ce comité de conciliation avait déjà statué dans la cause-type de M. Cardinal à qui il avait haussé son offre initiale de 30 pour cent et M. Cardinal est maintenant requis de

se présenter devant la Cour fédérale qui l'enjoint de rembourser "toutes sommes payées en trop à titre d'avances" pour ses propriétés.

Les compromis proposés par le comité de conciliation avaient été acceptés tant que le gouvernement que par les expropriés.

Quelque 650 terrains ont été expropriés. La plupart sont des fermes qui feront place au futur aéroport de Mirabel.

Les manifestants soutiennent qu'ils n'ont pas été bien traités contrairement aux expropriés de Pickering, en Ontario, où un aéroport fédéral doit également être construit.

Les gens de Mirabel ne s'attendent pas toutefois à recevoir autant pour leurs terres que n'en avaient reçu les expropriés de Pickering puisque leurs terres n'avaient pas de valeur spéculative.

La manifestation d'hier s'est déroulée dans le plus grand calme et les participants sont retournés chez eux quelques heures plus tard.

Aux Communes, le député conservateur de Saint-Hyacinthe, M. Claude Wagner, n'a pu obtenir le consentement unanime de la Chambre pour faire adopter une motion qui aurait eu pour effet de constituer un comité parlementaire chargé d'étudier le dossier de Ste-Scholastique et faire des recommandations au gouvernement.

Fabien Roy prévoit un calme plat au congrès annuel de son parti

par Gilbert ATHOT

Le congrès annuel que le Parti créditiste tiendra en fin de semaine prochaine, au Cégep de Limoilou, à Québec, sera vraisemblablement sans histoires.

C'est du moins ce que plusieurs observateurs politiques ont pu déduire des propos tenus par le leader parlementaire des créditistes et député de Beauce-Sud, M. Fabien Roy, au cours d'une conférence de presse donnée, hier, en prévision du congrès.

D'une part, il a déclaré que l'idée d'une fusion ou d'un rassemblement possible entre le Parti créditiste et l'Union nationale ne sera pas discutée en fin de semaine, du moins à sa connaissance, bien qu'il n'ait pas écarté la possibilité qu'un délégué présente, à la dernière minute, une résolution à ce sujet.

"Tout le monde parle d'alliance sauf nous", a-t-il répondu au député de Beauce-Sud à la question d'un journaliste quant à une future alliance avec l'Union nationale.

M. Roy s'est évertué, par la même occasion, à rejeter du revers de la main ce que plusieurs observateurs considèrent comme des signes d'une éventuelle alliance entre les unionistes et les créditistes, surtout depuis la démission et le retrait de la politique du chef du Parti présidentieliste, M. Yvon Dupuis.

Ainsi, il a nié catégoriquement que le Parti créditiste et l'Union nationale aient conclu une entente pour favoriser l'élection de M. Maurice Bellemare dans le comté de Johnson. "Tout ce que nous avons fait, c'est de ne pas présenter de candidat", a-t-il ajouté.

Le leader parlementaire créditiste ne croit pas non plus que l'idée d'une Banque du Québec lancée récemment par M. Maurice Bellemare soit une invitation aux créditistes à un rapprochement avec l'Union nationale.

Pas de chicane ouverte

D'autre part, il est permis de croire qu'il n'y aura pas de chicane ouverte, du moins officiellement, entre MM. Camil Samson et Fabien Roy pour obtenir la main haute sur le parti, au cours de la fin de semaine, le congrès de leadership devant avoir lieu seulement en 1975.

Dans cet esprit, M. Roy a confirmé que M. Samson et lui-même ne chercheraient pas à obtenir le poste de président du parti.

Toutefois, le président du congrès, M. Gérard Perron, a confirmé que MM. André Bergeron et J.-A. Lévesque chercheraient à obtenir la présidence de l'exécutif du Parti créditiste.

Or, M. Bergeron serait un ardent supporteur de M. Samson et M. Lévesque pencherait du côté de M.

Fabien Roy. Ce sera peut-être là le seul aspect un peu spectaculaire du congrès, selon les informations disponibles jusqu'à maintenant.

Comme prévu

Pour le reste du programme du congrès, il n'y a rien de très nouveau, M. Roy ayant confirmé une fois de plus que l'accent sera mis sur "l'organisation et la consolidation du parti".

Par ailleurs, le député de Beauce-Sud a rappelé que l'idée des "députés populaires" dans les comités pour aider les députés créditistes à l'Assemblée nationale sera réglée une fois pour toutes au cours du congrès.

Cet événement de la fin de semaine a failli être encore beaucoup plus "tranquille" puisque les organisateurs avaient d'abord prévu d'imposer le huis clos pour tous les comités.

Devant l'étonnement manifesté par plusieurs journalistes devant cette idée de l'exclusion des comités du congrès (à l'exception de l'assemblée générale de dimanche évidemment), M. Roy a finalement dit, avec l'approbation du président du congrès, M. Gérard Perron, que les comités de travail seront accessibles aux représentants des médias d'information.

Environ 250 délégués officiels sont attendus à ce congrès de la fin de semaine.

Ottawa va ajuster sa formule de péréquation à cause du pétrole

HALIFAX (PC) — Le ministre fédéral des Finances, M. John Turner, a fait savoir aux ministres des Finances des provinces atlantiques qu'Ottawa devra ajuster sa formule de péréquation afin de tenir compte des "distorsions" dans le revenu créées par les importantes royalties sur le pétrole et le gaz reçues par certaines provinces.

Terminant une tournée à travers le Canada, M. Turner a soumis à ses homologues de l'est les propositions qu'il entend table lors de la réunion des ministres des Finances, à Ottawa, les 9 et 10 décembre.

Les ministres des Finances Val Earle, T. Earle Hickey et Peter Nicholson, respectivement de Terre-Neuve, île du Prince-Édouard et Nouvelle-Écosse, ont participé à la rencontre. Seul le ministre Jean-Maurice Simard du Nouveau-Brunswick était absent.

M. Turner a promis que le principe de la péréquation ne sera pas sacrifié, mais qu'il devra être

adapté d'ici à ce qu'une nouvelle formule soit appliquée, en 1977



Illusion d'optique?

Ne vous y trompez pas, ce n'est pas le bison en peluche qui est grandeur nature, mais la jeune Sandra Higginson, deux ans, qui s'est présentée à la caisse trainant son toutou de \$175, dans un centre d'affaires de Vancouver.

184 LOGEMENTS A VENDRE

SITUÉS AU MEME ENDROIT, DANS LE CENTRE DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN. CONSTRUCTION 1972/1973 DIRECTEMENT DU PROPRIÉTAIRE REVENU BRUT ANNUEL \$328,524 COMPTANT A DISCUTER ECRIRE DEPT 6975, LE SOLEIL

AMITIE, AMOUR, CAMARADERIE

SERVICE DE RENCONTRE ANNA ENR.

Peut être la méthode la plus sensible, la plus convenable et la plus moderne pour réaliser vos desirs. Pour plus de détails sur ce service confidentiel.

525-4631

REMY BEAULIEU & ASSOCIES

DOCTEURS EN OPTOMETRIE

376 du Roi, ch. 208. Tél.: 524-8417 (En haut Société des Alcools)

LE TRÔNE INTERNATIONAL INC.

SELLES

Salle de bains complète \$675⁰⁰ ou +

Choix formidable d'ACCESSOIRES: céramiques - robinetteries chromées ou dorées - serviettes miroirs - rideaux de douche - etc...

Centre Innovation 2380, Chemin Ste-Foy - 663-4616

éditorial

Fais ce que dois

La montée démocrate

Les succès éclatants remportés par les démocrates aux élections législatives américaines augurent mal pour la fin du terme du président (républicain) Ford et pour son parti aux élections présidentielles de 1976. Il est évident que Ford subit les retombées de l'affaire Watergate sur le parti républicain. Toutefois, en dépit de la forte majorité démocrate au Congrès, il n'est pas certain que le handicap que cela représente pour le président républicain doive infailliblement se traduire par une paralysie complète de la présidence. Les institutions politiques américaines ont l'habitude du compromis, élément indispensable à la continuité de leurs institutions comme de toute institution démocratique.

Ainsi, pendant les trois quarts de son mandat Eisenhower, qui devait faire face à une majorité démocrate au Congrès, n'a pas été empêché de fonctionner. La position de Ford est cependant plus précaire. Psychologiquement, il doit subir les rejets de l'affaire Watergate qui a touché son parti. Politiquement, l'une des deux Chambres, celle des représentants, avec plus de 290 démocrates, possède la majorité des deux tiers nécessaire à bloquer le veto suspensif du président. Voilà qui réduit singulièrement la marge de manoeuvre de ce dernier devant des lois que la Chambre des représentants peut adopter et qui vont à l'encontre de la politique présidentielle.

Au plan intérieur, on peut se demander quels moyens véritables possèdera Ford pour lutter contre un phénomène aussi grave que l'inflation, si sa politique diverge de celle des démocrates. En politique étrangère c'est surtout le Sénat qui possède l'initiative, bien que la Chambre des représentants puisse bloquer des fonds consacrés à des projets extérieurs. On se souvient des conséquences du refus par le Sénat de ratifier le traité de Versailles, approuvé par Wilson en 1919. On sait également les conséquences, peut-être dé-

terminantes, des lois de neutralité adoptées par le Congrès dans les années '30; elles ont été un élément important dans les ambitions hitlériennes en Europe, l'intervention éventuelle des États-Unis étant restreinte par les lois du Congrès. Il n'est donc pas exclu que le Congrès, dominé fortement par les démocrates, entraîne aussi une certaine léthargie de la politique étrangère américaine au cours des deux prochaines années.

Il ne faudrait pas non plus dramatiser. Tant la Chambre des représentants que le Sénat n'agissent pas toujours selon une ligne partisane. La nature de ces assemblées "législatives" fait souvent que des fractions de démocrates et de républicains se trouvent d'un côté et s'opposent à d'autres fractions de leur propre parti. Les deux Chambres ne s'appliquent pas, non plus, à fabriquer artificiellement des oppositions à un président appartenant à un parti adverse.

Ce n'est pas la première fois qu'un Congrès appartenant majoritairement à un parti fait face à un président d'un autre parti. En cas de conflit irréductible, l'impasse grave pourrait toutefois intervenir; en telle situation, la Constitution américaine ne prévoit rien pour trancher l'affrontement.

Chose certaine, à la suite de ces élections le président Ford doit se sentir dans ses petits souliers pour faire adopter son programme législatif. Le parti républicain est également mal en point en vue des élections présidentielles de 1976. Une défaite de cette envergure du parti présidentiel, à mi-mandat, est significative dans la tradition politique américaine; elle annonce un échec quasi assuré aux prochaines élections présidentielles. Le président Ford ne paraît pas l'homme apte à relever pour son parti l'immense défi qu'il doit affronter.

Gilles BOYER

L'expansion urbaine

Si la fonction première des administrations municipales est de jouer le rôle de pourvoyeur de services ce n'est cependant pas la seule qui leur incombe. L'expérience a prouvé qu'une telle philosophie n'a jamais apporté de résultats tellement tangibles. Tout au contraire, elle a souvent conduit à un état de stagnation dont les contribuables ont été les premiers à souffrir et à se plaindre. L'expérience vécue par la ville de Québec est là pour le démontrer de façon éloquent. Qui ne se rappelle pas la situation qui existait il y a à peine une douzaine d'années alors qu'on administrait "à la mitaine" pour employer l'expression populaire, les membres du conseil municipal se limitant au quotidien et vivant dans une routine qui ne laissait pas le temps de préparer l'avenir, d'élaborer des programmes d'expansion et de développement. Une telle mentalité ne pouvait que créer un climat fortement teinté d'électorisme à l'intérieur duquel les problèmes individuels prenaient plus d'importance que les problèmes de l'ensemble de la communauté, chacun tirant la couverture de son côté au bénéfice de ses électeurs. On pensait en fonction d'arrondissements bien définis, de petits fiefs dont les intérêts divergents provoquaient des tiraillements constants entre les divers quartiers, si bien que tout progrès était impossible. Et une ville qui ne progresse pas est une ville qui régresse, car son infrastructure se détériore rapidement, ses quartiers vieillissent et se déprécient, ses dépenses continuent de croître sans que n'augmentent ses revenus. La routine entraîne l'enlèvement et paralyse l'initiative de tous ceux qui auraient des projets, mais craignent de placer leur argent à fonds perdu.

Il en va d'une municipalité comme d'une entreprise. Pour s'administrer et pour prospérer, elle doit viser à atteindre et à conserver un certain niveau de rentabilité. Le maintien, l'amélioration et le renouvellement des services ainsi que les nouveaux besoins auxquels il faut répondre entraînent d'une année à l'autre une augmentation des dépenses municipales. Elle doit être compensée par une augmentation des revenus, si non, il faudra recourir à une hausse de l'impôt foncier et de toutes les autres sources de taxes municipales et le coût en sera toujours assumé par les mêmes contribuables. C'est pourquoi l'administration municipale ne peut se satisfaire d'être un pourvoyeur de services. Elle a essentiellement comme le

disait le maire Lamontagne au dîner-bénéfice du Progrès Civique, d'autres dimensions: celles de planificateur, d'initiateur de projets et même de promoteur, quoique ce terme soit assez souvent pris dans un sens péjoratif. Tant que le rôle d'évaluation constituera le premier critère de richesse d'une municipalité, si on veut qu'elle accroisse ses revenus, il faudra viser à en augmenter la valeur autrement que par des réévaluations à la hausse, qui ne pourront qu'enrichir le trésor municipal, mais du même coup appauvrir la communauté tout entière.

C'est là qu'intervient le dynamisme des dirigeants municipaux, selon qu'ils ont su préparer l'avenir, selon aussi qu'ils méritent la confiance des investisseurs et ne boudent pas les initiatives de développement dans le domaine du commerce, de l'industrie et de la construction domiciliaire. A l'époque où nous vivons, il est devenu quasi impossible de parler d'expansion économique urbaine sans accepter un effort de densification. Cela peut se réussir sans qu'il soit nécessaire de gruger sur les parcs, de sacrifier tous les espaces verts si l'on a prévu une meilleure utilisation du territoire, comme le démontrent les projets de revalorisation du quartier Saint-Sauveur. Sans doute, toute opération de réaménagement ou même de revalorisation d'un secteur entraîne des inconvénients pour ceux qui en sont directement ou indirectement affectés. Ce sont surtout eux qui retiennent l'attention et alimentent les propos des groupes d'opposition. On oublie par contre trop facilement les avantages qui en résultent pour l'ensemble. Il se peut qu'on ne parvienne pas toujours à les exposer clairement à la population, mais pour peu qu'on se renseigne et qu'on réfléchisse on ne tarde pas à les constater. Il ne faudrait cependant pas nier que le développement urbain est souvent loin d'être créateur de beauté. Il est malheureusement trop vrai que plusieurs projets importants enlaidissent le milieu et que les revenus additionnels importants qui en résultent se font au détriment de l'esthétique et des lois de l'urbanisme. C'est là le principal reproche qu'on peut faire aux administrations municipales qui n'ont encore réussi qu'à assumer une partie de leurs nouvelles dimensions de promoteurs et d'agents de développement du milieu urbain. Il y a malheureusement dans la vie des gens comme des communautés des moments où il faut faire des choix. Les municipalités, pressées qu'elles sont d'ac-



l'opinion du lecteur

Non, les fabriques ne sont pas à l'aise

Mlle Monique Payeur,
LE SOLEIL.

Mademoiselle,

L'article paru dans Le Soleil du 28 octobre 1974 intitulé "Pas besoin d'apostasie! Les fabriques du diocèse sont à l'aise..." nous a fait bondir! En effet, ce texte laisse entendre que les fabriques du diocèse ne sont pas de problèmes financiers, qu'elles sont riches ou à l'aise... telle n'est pas notre expérience.

Comme marguilliers de la paroisse de St-Jérôme de l'Auvergne, à Charlebourg, nous avons dû faire face récemment à une situation critique: avec une dette totale de \$360,000.00 il nous fallait rembourser dans l'année une somme de \$140,000.00 représentant des arrérages et des prêts librement consentis par les paroissiens. Or, nos revenus réguliers nous permettent à peine de payer les intérêts de la dette et l'administration de la paroisse.

Il nous a donc fallu mobiliser toutes les énergies de la communauté paroissiale pendant 8 mois. Grâce au sens des responsabilités de tous, cette souscription appelée "OPERATION-SOLIDARITE" nous a permis de recueillir quelque \$75,000.00. Même si cette somme nous permet de rembourser une partie de la dette, nos difficultés n'en sont pas finies pour autant. Il nous faut obtenir le renouvellement des prêts déjà consentis à un taux d'intérêt accru; d'autre part, l'augmentation du coût de la vie entraîne des dépenses courantes plus élevées qui coïncident malheureusement avec une diminution de revenus.

Informé de nos difficultés, l'Evêché nous a bien consenti, en 1972, un prêt de \$25,000.00 remboursable en 5 ans à un taux d'intérêt de 6%. Comme vous voyez, nous sommes loin du "pacoté" que votre article laisse entendre! A cause de cette situation, nos préoccupations paroissiales sont forcément dirigées du côté matériel et ceci au détriment, souventes fois, de

l'aspect pastoral. Ces problèmes ont également une forte répercussion sur la disponibilité de nos prêtres. Comme ce serait plus agréable pour tous si nous pouvions solliciter moins souvent nos co-paroissiens et encourager davantage l'action sociale et communautaire!

Notre difficile situation financière est loin d'être unique dans le diocèse de Québec. Nous savons pertinemment que beaucoup d'autres paroisses ne réussissent à boucler leur budget qu'à l'aide d'expédients tels que bingos, ker-

messes, etc. Une enquête sommaire vous permettrait de constater que les fabriques de la région de Québec ne sont pas à l'aise, mais cependant veulent à tout prix éviter la répartition et ses implications opprimentes. Notre image n'est pas celle d'opresseurs de consciences, mais bien celle "d'éternels quéteurs".

Nous nous demandons, à la lecture de votre article, jusqu'à quel point les autorités diocésaines sont conscientes des problèmes vécus en paroisse. Que de curés se sont détruits à

la tâche, en essayant de "joindre les deux bouts"!

Rassurez-vous, nous ne voulons pas la répartition ni l'apostasie... mais cela suppose que beaucoup d'entre nous ne dormiront pas sur leurs deux oreilles pendant plusieurs années.

Marguilliers en colère de St-Jérôme de l'Auvergne

André Desmaris,
Geneviève G. Michaud,
Raymond Labbé,
Noël A. Rhéaume,
Alphonse Perreault,
Gaston Lemay.

Vous me faites...

J'écris, sous le choc des événements, l'horreur que m'a inspiré la vision des scènes d'abattage de jeunes veaux par des "charcutiers" du Lac St-Jean.

Le président de l'U.P.A., M. Couture, avait déclaré que les Québécois n'accepteraient pas un tel moyen de pression. Le lendemain, il se faisait l'apôtre, sur les ondes, de cette méthode bête et méchante d'en arriver à ses fins. Belle suite dans les idées, que celle-là!

Nous ne nous offusquons pas tant des scènes de carnage comme telles, on en a déjà vu d'autres, depuis le temps: scènes de guerre au Vietnam et au Pakistan) mais de la bêtise incommensurable qui préside à ce geste. Nous, consommateurs, savons ce qu'il nous en coûte pour faire vivre les producteurs de toute espèce. Des massacres de la semaine ne sauraient résulter qu'une nouvelle augmentation de prix. Encore une fois, nous serions les victimes d'un resserrement artificiel du marché. Et vogue la galère de l'inflation galopante!

Il est important de préciser que nous ne sommes pas sans ignorer les difficultés des producteurs. La concurrence de l'Ouest, dans ce domaine, est irrésistible. Il se peut (simple hypothèse) qu'une telle activité agricole au Québec

soit inopportune, en dépit de la tranquille assurance ou de l'incroyable suffisance du ministre concerné à cet égard. Mais rien ne saurait justifier en ces heures difficiles les gestes d'abus dont on a pu être les témoins horribles, ces jours-ci. Messieurs les producteurs de bœufs de boucherie, abandonnez cette activité agricole si elle vous dépasse à ce point. Les compagnies de papier sont à la recherche de bûcherons, à ce qu'il paraît! Mieux encore, refusez de fournir la matière première à ceux qui vous la "volent". Les supermarchés et les épiceries-boucheries roulent sur l'or depuis quelque temps déjà, avec les profits gigantesques qu'ils réalisent; profits à peine entamés par les oboles dont ils vous gratifient. Mais pour la sauvegarde de votre dignité, n'abattez plus d'animaux qui nourrissent les hommes. Pour ma part, je suis prêt à oublier ces égarements et vous conserver beaucoup d'admiration. Par ailleurs, sus à

l'irresponsable Paul Couture! C'est dans les pieds qu'il est beau, celui-là!

Je terminerai sur la remarque suivante. Le bulletin de nouvelle rapportait ce même triste soir les scènes de famine au Bengladesh. Il y avait de quoi vomir sur l'espèce à deux pattes qui se permet de créer la rareté dans la nourriture. Il y avait de quoi béatifier les espèces à quatre pattes, ce soir-là!

Le hasard avait agencé les choses de la plus triste façon. Le commentateur du réseau anglais de Radio-Canada terminait son reportage sur une note d'impuissance et d'écoeurement. Nous partageons ce sentiment.

André Beaulieu L.L.L.
2105, Le Bosquet
Québec 10, Québec.
G1V 2K4

P.S. Un député fédéral proposait de criminaliser les agissements que vous savez. Sans aucun respect pour l'opinion contraire, je suis d'accord.

Bravo! Mireille Mathieu

Lundi soir dernier, le 21 octobre, Télé-4 nous a offert une heure d'enchantement tant du côté visuel qu'auditif, mettant en vedette la populaire et talentueuse Mireille Mathieu.

Une heure de chansons et de poésie qui sans conteste fut une belle réussite: interprétation toujours sans faille de ses plus grands succès par l'artiste invitée, prises de vues magnifiques à travers les rues du vieux Québec et sur le Mont-Royal, le tout animé par l'excellent Guy Godin.

Sans insister davantage sur le côté technique de l'émission, il importe toutefois, dans le cas présent, de souligner en particulier la sagesse et l'intelligence des réponses de la vedette aux questions de l'animateur. Plus encore, Mireille Mathieu a dû certainement impressionner un grand nombre de téléspectateurs en prononçant publiquement son catholicisme, avec cran mais sans forfanterie, dans des réponses toutes simples, données avec une candeur et une sincérité vraiment remarquables.

Comme tout cela est merveilleux à une époque où tant d'artistes se font une gloire de clamer à tout vent qu'ils ne croient ni à Dieu ni à diable, où d'autres pataugent dans la fange la plus abjecte par le moyen de chansonnettes, de spectacles et de films infectes dans lesquels les plus bas instincts de l'homme sont complaisamment étalés.

Dans notre monde actuel de plus en plus pollué d'indifférence religieuse où les catholiques qui le sont encore vraiment sont blessés chaque jour dans leurs croyances, la profession de foi de la grande artiste est venue comme une salubre bouffée d'air frais, comme un baume reconfortant.

Pour son talent exceptionnel, certes, mais surtout pour son aveu si admirable de l'autre soir, Mireille Mathieu doit être chaleureusement félicitée.

Jean-Claude Denis
619, ouest, SteVallier
Québec

Raymond DUBE

au-delà de l'événement

Environnement

Le Québec se nourrit de bonnes intentions. En matière d'environnement notamment. Et tant au niveau de la loi que des structures. C'est pourquoi la société STOP* dénonce une fois de plus la superposition des juridictions de plusieurs ministères en ce domaine et recommande au gouvernement Bourassa d'instaurer dans les plus brefs délais un véritable ministère de l'environnement qui soit responsable de "quelque chose" devant la population québécoise.



Document

Document

Une loi qui ne vaut pas cher...

Somme toute, il ne s'agit pas d'une Loi de la qualité de l'environnement, mais une loi destinée à contenir certains agents de pollution. Il est même permis d'avancer, à la lumière de l'expérience acquise dans d'autres juridictions, que les permis et les certificats émis en vertu de la Loi constituent moins un frein à l'activité polluante qu'une reconnaissance par le gouvernement de sa légitimité, même si c'est à un niveau réduit.

Par ailleurs, si l'on considère que d'une part la Loi ne fait pas supporter aux détenteurs de permis les coûts sociaux de la pollution et que d'autre part, c'est le public québécois qui paie pour l'organisation administrative chargée d'émettre les permis, force nous est de conclure que le système d'autorisations de contamination de l'environnement constitue une subvention déguisée aux pollueurs. L'économie de la Loi crée à première vue l'impression d'un gouvernement sensibilisé aux besoins de la protection de l'environnement, alors que le système effectivement mis en place consacre dans une large mesure le statu quo à un coût plus élevé pour le contribuable. En un sens, cette situation répond aux attentes de ceux qui réclamaient l'adoption d'une Loi-cadre sur l'environnement comme panacée aux maux causés par le laissez-faire écologique. Au lieu de constituer le point de départ d'une prise de conscience collective des problèmes de l'environnement ainsi que des solutions à y apporter, la Loi de 1972 a été perçue comme un aboutissement à une solution en elle-même.

Le public "exclu"

D'autres faiblesses sont inhérentes à la structure même de cette législation. Le plus grand reproche que l'on pourrait adresser au législateur, c'est d'avoir délibérément exclu toute velléité de participation publique. On a pris grand soin d'écarter de tous les niveaux de décision (règlements, décision du Directeur, appel devant la Commission municipale du Québec) ceux que la loi prétend protéger. Seul un judiciaire libéral et éclairé pourra permettre aux citoyens québécois de jouer le rôle qui devrait leur être dévolu et qui est indispensable à l'efficacité de la Loi. L'exclusion du public accroît également le danger que les fonctionnaires établissent des liens plus étroits avec l'industrie qu'ils doivent contrôler qu'avec le public qu'ils ont pour mission de représenter (157). D'ailleurs, les mécanismes prévus par la Loi facilitent beaucoup plus les contacts entre les fonctionnaires et l'industrie qu'entre les fonctionnaires et le public.

Pour remédier à cet état de choses, il faudrait amender la Loi de telle sorte que toute demande de permis ou de certificat soit rendue publique avec un délai suffisant pour permettre à ceux qui ont des motifs d'intervenir, de faire valoir leurs points de vue. Parallèlement à cet amendement, il faudrait permettre formellement à ces personnes d'intervenir devant le Directeur et devant la Commission municipale du Québec, ainsi que d'en appeler d'une décision du Directeur accordant un permis ou un certificat. Ces mesures ne visent pas seulement les objections ou les oppositions, mais également à renseigner le Directeur et la Commission sur les particularités locales, leur permettant ainsi d'émettre le permis demandé en y attachant des conditions qui en tiennent compte. Quant à l'intérêt requis, nous ne voyons aucune raison de limiter ces droits d'intervention et d'appel suivant des critères d'ordre géographique ou économique, d'autant plus que des organismes soucieux de la protection de l'environnement seraient souvent en meilleure posture pour intervenir sans qu'ils puissent répondre à l'un ou l'autre critère.

Inutile d'insister sur l'importance de prévoir dans la Loi une obligation pour le ministre et le Directeur de publier les résultats des enquêtes et des études que la Loi leur permet ou leur ordonne d'entreprendre (158). Par ailleurs, les règlements pris en application de la Loi devraient faire l'objet d'auditions et d'études publiques en commission parlementaire avant d'être adoptés. Conforme à la nouvelle pratique parlementaire, cette suggestion aurait aussi l'avantage de remplir une promesse que le ministre avait faite au moment de l'adoption de la Loi (159).

Quant à la rédaction du texte de la Loi, le législateur, au lieu d'en profiter pour réaliser une refonte systématique de toutes les dispositions antérieures sur les eaux, les déchets, et la salubrité, s'est limité à reproduire pièce-mêle et de façon souvent incohérente, des articles empruntés à diverses lois maintenant abrogées. Cette technique entraîne de sérieux problèmes substantiels à cause du chevauchement des articles et du véritable cauchemar des mesures transitoires; les règlements provinciaux abrogés par erreur ou perdant leur suprématie sur les règlements municipaux en sont un exemple frappant.

La confusion n'est pas seulement due à la faiblesse des techniques de rédaction législative, mais elle témoigne de l'incapacité ou du refus du législateur de décider une fois pour toutes si le contrôle de la qualité de l'environnement doit relever des autorités provinciales ou des municipalités. Plutôt que de retirer les pouvoirs aux municipalités dans ce domaine, on a préféré leur laisser un semblant d'initiative tout en multipliant les mesures de contrôle administratives et financières. Pour le citoyen ordinaire, il devient difficile de savoir à qui s'adresser, et il devient à toutes fins pratiques impossible de trouver une autorité publique quelconque capable d'agir de façon efficace.

L'incohérence et la marginalité de la législation de 1972, ainsi que l'absence de réglementation en application de la Loi, sont complétées par l'insuffisance des ressources humaines et financières consacrées à la mise en oeuvre du système de protection envisagé par la Loi. Même si cette législation imparfaite devait rester longtemps en vigueur dans sa forme actuelle, elle pourrait devenir plus efficace par une simple décision du gouvernement de libérer des crédits plus réalistes pour son application. D'ici là, on peut difficilement croire que le gouvernement du Québec se préoccupe sérieusement de la qualité de l'environnement sur son territoire.

Ce texte est extrait de la conclusion d'une étude de Patrick Kenniff et Lorne Giroux, avocats, portant sur le "Droit québécois de la protection et de la qualité de l'environnement" publié dans les "Cahiers de droit" de l'université Laval, vol 15 no 1 (pp68-71).

Un vrai ministère québécois de l'environnement. Vite! C'est urgent!

Malgré plusieurs modifications superficielles dans sa manière d'aborder les problèmes de pollution, de protection de la nature et d'aménagement du territoire, Québec a fait peu de progrès. En fait, ce qu'on a vu à ce jour tient plus du jeu de la "chaise musicale" que de la haute politique.

Jusqu'en 1960, toutes les juridictions ayant trait à la pollution (à l'exception des pesticides) relevaient du ministère de la Santé: déchets solides, pollution de l'air, pollution par le bruit, traitement des égouts, eau potable, radioactivité. Cependant, lors de la création en 1960 de la Régie d'épuration des eaux, rattachée au ministère des Affaires municipales, ces juridictions furent une à une retirées du ministère de la Santé, créant ainsi un état de confusion qui dura 12 ans. Ces douze années d'incertitudes et de conflits interministériels mirent un frein à l'adoption de nouvelles législations et annulèrent les efforts de mise en force des lois existantes. En 1972, les juridictions concernant la pollution (à l'exception des pesticides) se trouvèrent de nouveau placées sous une seule autorité: les Services de protection de l'environnement reliés au ministère des Affaires municipales. Le gouvernement a donc mis douze années pour recréer une situation qui existait déjà en 1960.

Pendant ce temps, le pouvoir de juridiction touchant la protection de la nature et l'aménagement est toujours réparti entre plusieurs ministères, dont le mandat législatif ne donne ni la mission ni l'autorité de protéger l'environnement. Les parcs, les réserves, les terres domaniales, l'urbanisme, la faune, les ressources hydriques sont la responsabilité de ministères dont le rôle est d'exploiter les ressources naturelles plutôt que de les protéger.

Même si on a modifié les lois dans le but de créer une politique de l'environnement au Québec, la confusion et l'indécision dominent encore largement la situation.

Un ministère, de l'argent... et le bill 34

En 1972, la nomination d'un ministre de l'Environnement avait créé l'impression que le Québec s'était doté d'un ministère de l'Environnement. La réalité est tout autre: le ministre supervise un petit groupe appelé les Services de protection de l'environnement, un département à l'intérieur du ministère des Affaires municipales.

Le champ d'action des Services de protection de l'environnement est plutôt limité. Ces services ne sont en fait qu'un bureau d'enquêtes et de plaintes investi de très peu d'autorité pour

mettre leurs propres recommandations en vigueur. (Le 8 mai 1974, la cour supérieure du Québec exonéra les Services de protection de l'environnement de toute responsabilité dans une affaire d'égouts à Rivière-des-Prairies, sous prétexte que ces services ne sont qu'un corps administratif.)

Le bill 34, adopté par l'Assemblée nationale en décembre 1972, est censé assurer la protection de l'environnement au Québec. En réalité, ce bill, officiellement désigné sous le nom de Loi de la qualité de l'environnement, n'est pas conforme aux promesses de son titre. Il établit le degré de pollution permis au Québec. Par le fait même, ce bill reconnaît qu'un certain degré de pollution est acceptable. De plus, nulle part ce bill propose ou même tente de définir une mesure propre à protéger la "qualité de l'environnement". La qualité de l'environnement ne peut pas être assurée seulement par une limitation de la pollution; elle a aussi besoin de mesures positives de protection touchant tous les aspects de l'aménagement du territoire et des ressources naturelles. Bien peu d'arbres seront épargnés par ce morceau de législation.

Et qui plus est, cet acte est sans effet puisque la plupart des normes et des règlements nécessaires à son application la plus mitigée n'ont pas encore été établis, donc encore moins mis en vigueur.

Est-ce une question de volonté ou de moyens? Jouissant officiellement d'un mini-budget de \$175 millions — soit un quart de 1 pour cent du budget provincial — les Services de protection de l'environnement peuvent difficilement faire valoir leurs priorités auprès du gouvernement.

Rien d'étonnant que, sans argent, sans autorité, sans politique globale, les Services de protection de l'environnement — greffés au ministère des Affaires municipales — ne puissent asseoir leur influence et leur leadership auprès des autres ministères.

Domaines de responsabilités

Voyons quelques-unes des contradictions et des questions qui découlent de l'attitude du Québec face à la protection de l'environnement.

— Le projet de développement de la baie James, qui touche un cinquième du territoire québécois, a été lancé sans qu'on ait étudié, au préalable, ses conséquences sur le milieu. Qualifié par le gouvernement de "laboratoire écologique", ce chantier est mis en oeuvre par une compagnie de la Couronne. Le "ministère de l'Environnement" n'a même pas été appelé à siéger au bureau de direction. Pis encore, ni le ministre, ni plus que les Services de protection

de l'environnement n'ont un mot à dire au sujet de la protection de la nature dans cet immense territoire.

— Au Québec, l'usage des pesticides tombe sous la surveillance du ministère de l'Agriculture, qui en est également le plus gros usager. Cependant, le ministère des Terres et Forêts, le ministère des Transports, l'Hydro-Québec, ainsi que les pouvoirs municipaux de la province utilisent des pesticides et des herbicides sans avoir à se soumettre à quelque règlement que ce soit pour protéger le milieu: il n'y a pas de règlements. En ce domaine, les Services de protection de l'environnement n'exercent aucune autorité sur les normes, les règles, les doubles emplois ou les directives.

— La protection des espaces verts en milieux urbains — dont l'importance pour les citoyens est enfin reconnue — est laissée aux fantaisies des pouvoirs municipaux. Ni le ministère des Affaires municipales ni leurs Services de protection de l'environnement n'ont d'autorité pour épargner un seul arbre dans quelque ville que ce soit au Québec.

— La plupart des Québécois vivent en bordure d'une rivière ou d'un lac et par le fait même se trouvent directement touchés par l'état des eaux et des rives. Néanmoins, la confusion règne en ce qui a trait à la surveillance des rivières et des lacs en cette province: le ministère des Richesses naturelles contrôle les lits et les berges des rivières et des lacs, déplacements d'eau, niveau d'eau; les Affaires municipales, les rives en milieu urbain; en milieu rural, le contrôle des rives est partagé entre les Terres et Forêts, les Affaires municipales et l'Agriculture; la qualité de l'eau tombe sous la surveillance des Services de protection de l'environnement greffés aux Affaires municipales; le niveau et le débit des eaux courantes relèvent des Richesses naturelles. Et s'il reste un poisson quelque part, c'est le Tourisme, la Chasse et la Pêche qui est chargé de "l'administrer".

— La protection de la faune relève du Tourisme, Chasse et Pêche, un ministère dont l'objectif principal est de favoriser le tourisme, mais qui n'exerce aucune autorité sur la protection de l'habitat de la faune en forêt, dans les eaux ou à la campagne.

— Et ainsi de suite...

Proposition en vue d'un changement

De toute évidence, quelque chose doit changer dans l'actuel système québécois et la solution la plus logique est l'établissement d'une autorité centrale, c'est-à-dire un ministère de l'Environnement ayant juridiction sur:

1—la pollution, qui présentement relève du ministère des Affaires municipales et des Services de protection de l'environnement: eau potable, traitement des égouts, déchets solides, bruit, pollution de l'air, radioactivité, hygiène industrielle;

2—les pesticides, actuellement sous l'autorité du ministère de l'Agriculture. Il semble logique que le plus gros usager de pesticides soit le moins bien placé pour protéger, avec impartialité, la nature contre l'usage de ces agents chimiques;

3—l'urbanisme, qui, sous les Affaires municipales, est perçu comme un catalyseur de croissance à tout prix, plutôt que comme l'ordonnateur d'une cité faite pour les humains;

4—les terres domaniales situées à la campagne, le long des rivières et autour des lacs, actuellement administrées par le ministère des Terres et Forêts qui les loue ou les vend sans y imposer de stipulations pour protéger l'environnement;

5—les parcs et les réserves, qui, sous le Tourisme, Chasse et Pêche, semblent traités comme des aires d'exploitation — c'est-à-dire comme une industrie — plutôt que de recevoir l'attention protectrice du ministère;

6—l'administration de la faune, qui relève du Tourisme, Chasse et Pêche, ministère absolument dépourvu de pouvoirs en ce qui a trait à l'habitat des animaux de la forêt.

* STOP — Society to Overcome Pollution

Cette société est un des rares groupes dans la province à militer en faveur de la qualité de l'environnement. Ses bureaux sont à Montréal.

	JURIDICTION	MINISTÈRE RESPONSABLE en 1960	MINISTÈRE RESPONSABLE en 1974	RECOMMANDATION DE "STOP"
POLLUTION	Épuration des eaux	Ministère de la Santé	Services de Protection de l'Environnement*	Ministère de l'Environnement
	Pollution de l'air	Ministère de la Santé	Services de Protection de l'Environnement*	Ministère de l'Environnement
	Pollution par le bruit	Ministère de la Santé	Services de Protection de l'Environnement*	Ministère de l'Environnement
	Radioactivité	Ministère de la Santé	Services de Protection de l'Environnement*	Ministère de l'Environnement
	Eau potable	Ministère de la Santé	Services de Protection de l'Environnement*	Ministère de l'Environnement
	Déchets solides	Ministère de la Santé	Services de Protection de l'Environnement*	Ministère de l'Environnement
AMÉNAGEMENT ET PROTECTION DE LA NATURE	Pesticides	Ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Environnement
	Parcs et réserves	Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche	Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche	Ministère de l'Environnement
	Aménagement de la faune	Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche	Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche	Ministère de l'Environnement
	Ressources hydriques	Ministère des Richesses naturelles	Ministère des Richesses naturelles	Ministère de l'Environnement
	Urbanisme	Ministère des Richesses naturelles	Ministère des Richesses naturelles	Ministère de l'Environnement
	Aménagement des terres de la Couronne en bordure des lacs et des rivières	Ministère des Terres et Forêts	Ministère des Terres et Forêts	Ministère de l'Environnement

* Sous le ministère des Affaires municipales

Grâce à un Québécois... (Suite de la première page)

nuellement et, du bout des doigts, l'aveugle peut facilement la repérer.

Il existe deux prototypes de cet adaptateur qui est complètement indépendant de l'appareil téléphonique. Le premier avait servi à M. Claude Maurice, directeur du Centre Louis-Hébert pour les aveugles, au 1550 de la rue Dorchester nord, pendant que M. Ouzilleau perfectionnait son invention.

M. Maurice a fait beaucoup de suggestions au jeune inventeur et le premier appareil fut démonté en partie pour être remplacé par un second prototype plus perfectionné. Et M. Maurice a hérité encore de l'adaptateur... pour la bonne raison qu'il veut le faire connaître par Bell Canada, les autorités gouvernementales et différentes industries où des aveugles sont employés. Il a l'intention d'entreprendre, cette semaine, une campagne pour sensibiliser tout le monde à la raison d'être de cet adaptateur.

L'inventeur nous a déclaré qu'il serait possible de fabriquer de plus gros adaptateurs, afin de permettre à des aveugles de devenir standardistes. Le même principe s'adapterait à un standard de 50 lignes, car leur nombre n'est pas un problème.

Comment et pourquoi M. Ouzilleau en est-il venu à s'intéresser aux problèmes des aveugles? Son épouse fait du bénévolat depuis quelques années et, depuis deux ans, elle est l'une des deux secrétaires de M. Maurice.

En l'observant, elle s'est rendue compte que son patron, malgré son habileté à s'adapter facilement à différents instruments électroniques (il est un ancien télégraphiste devenu aveugle au cours des années), avait parfois des difficultés à répondre en vitesse à un appel téléphonique. Il devait commencer par la quatrième ligne et remonter jusqu'à la première afin d'obtenir sa communication.

Elle et son époux discutaient souvent de leur travail respectif. Elle lui a donné l'idée d'inventer quelque chose pour venir en aide aux aveugles. M. Ouzilleau, étant très sympathique à toutes les personnes infirmes, passa un mois à réfléchir et, après avoir mis de côté plusieurs idées, il se mit à la besogne pour fabriquer son adaptateur.

Il faut dire que M. Ouzilleau est un bricoleur invétéré et il passe le plus clair de son temps dans le sous-sol de sa demeure.

L'inventeur dit qu'il a en tête de nombreuses inventions pour aider les handicapés. Mais il a besoin de connaître leurs besoins avant de se mettre au travail. Et il ne veut pas non plus négliger sa famille et son travail.

Ce qui fit dire à M. Maurice qu'il faudrait peut-être qu'un homme comme M. Ouzilleau, employé de CARDE depuis 14 ans, soit engagé par les gouvernements ou par des compagnies qui se spécialisent dans la fabrication de toutes sortes de prothèses.

M. Ouzilleau n'a pas fait breveter son adaptateur parce que, à titre d'employé de CARDE, il n'avait pas le droit de le faire. Tous les employés de ce centre doivent attendre 5 ans après leur départ avant de faire breveter ce qu'ils inventent, même s'ils travaillent à leurs heures libres.

Mais une permission spéciale peut leur être accordée et M. Ouzilleau vient de recevoir la sienne.

Il n'a pas l'intention de faire une fortune avec cet adaptateur. Il veut venir en aide aux aveugles, un point c'est tout. Mais il ne veut pas pas non plus se faire souffler son invention par quelqu'un d'autre qui ferait un commerce peut-être éhonté de son labeur.

Les pharmaciens...

(Suite de la première page)

deuxième établit des normes susceptibles de régir la tenue des pharmacies.

Les pharmacies qui ont dit être fermées sont: Boissinot, chemin Sainte-Foy; Brunelli, Notre-Dame des Laurentides; Centre médical, chemin des Quatre-Bourgeois; Laurent Chabot, 130 Hermine; de la Couronne, Québec; Drouin, Giffard; Durand, Boul. Valcartier, Loretteville; Pelletier, Neufchâtel; Jean Roy, Place Québec; Phil Savard, rue Saint-Vallier; Vézina, Courville; Soucy et Saint-Cyr, A. Frenette, La Canardière; Auger, chemin Sainte-Foy; Beauchemin, rue Deschênes; Demers, Notre-Dame des Laurentides.

Pas de réponse: Bernard Caron, Les Saules; Centre médical, Charny; Delage, Orsainville; Drouin, rue Saint-Jean; Raymond, à Villeneuve; Rexall, à Lauzon; Blondeau, Saint-Romuald, Baril, Cap-Rouge; Beaudoin, Lauzon; Beausoleil, Duberger.

Ouvertes: Brunet (cette pharmacie a plusieurs succursales dans le Québec métropolitain) Beauré, boulevard Sainte-Anne; Centre médical Laennec, rue Vitre (appui quand même, mais dit-on un centre médical doit assurer les services d'urgence); Dumais, boul. Henri Bourassa (pas de commentaires); Escompte, Place Laurier (pas de commentaires).

Il y a aussi la pharmacie Jean Coutu à Place Fleur de Lys (autrefois pharmacie de Québec) c'était vente aujourd'hui pour souligner l'arrivée du nouveau propriétaire.

Négociations... (Suite de la première page)

période de dix ans à s'abstenir de faire la grève comme ça devait être le cas à la Baie James.

C'est à l'occasion d'une autre rencontre au sommet, cette fois à La Malbaie, les 22 et 23 août 1973, que M. Louis Laberge a mis fin à ce projet en disant qu'à la lumière des nouveaux événements, la FTQ n'était plus prête à signer un pacte aussi long. Outre le bill 9 (modifiant la loi 290) qui imposait rétroactivement à la CSD et à la CSN les ententes conclues entre la FTQ et les employeurs de la construction, le gouvernement québécois venait de faire connaître le contenu du bill 89, visant à restreindre le droit de grève dans les services publics.

"L'oncle Paul"

Selon les révélations faites, hier, par M. Jacques Durocher, directeur général adjoint du personnel à l'Hydro-Québec, il semble que c'est M. Paul Desrochers, le conseiller spécial d'alors de M. Robert Bourassa, qui a été le grand initiateur de cette offre de monopole à la FTQ pour le territoire de la Baie James.

Chargé principalement du "dossier" de la Baie James, il n'a pas alors paru étonnant aux participants de cette réunion de décembre 1972, que le premier ministre ait été représenté par M. Desrochers.

Dans les mois qui ont suivi, comme en font foi certains témoignages entendus récemment devant la Commission Cliche, beaucoup de gestes ont été posés sur les chantiers de la Baie James permettant de croire que la FTQ se dirigeait avec l'obtention d'un monopole syndical.

Immédiatement après le sommet du 28 décembre, auquel participaient M. Louis Laberge, M. André Desjardins (directeur du Conseil provincial des métiers de la construction de la FTQ), ainsi que des représentants de la SEBJ et du ministère du Travail, un "comité de travail" a été formé pour mener à bien les "discussions".

En fait, il s'agissait d'un véritable comité de négociations qui, au cours d'une quinzaine de rencontres s'échelonnant sur une période de six mois, a été amené à se prononcer sur trois projets de conventions et sur autant de projets de législation. L'entente aurait en effet été entérinée par la suite par des modifications au Code du travail et à la loi 290. Un scénario assez voisin de celui qui avait été marqué par le bill 9 en juin 1973.

Les représentants de la SEBJ et de l'Hydro-Québec ont fait remarquer hier qu'il leur paraissait absolument essentiel de chercher à obtenir avec les syndicats une certaine garantie contre les grèves à la Baie James, en raison de l'importance des travaux, mais que les conditions qui prévalaient en 1972

ne permettaient pas d'envisager de réunir à une même table la FTQ et la CSN. Ils ont affirmé cependant n'avoir jamais tenté eux-mêmes d'écarter la CSN de ces négociations. Ces décisions ont été prises à d'autres niveaux.

Il est bon de rappeler enfin qu'au moment où ces négociations secrètes s'amorçaient dans le bureau du premier ministre, la FTQ et la CSN venaient à peine de sortir d'une violente période de maraudeage auprès des travailleurs de la construction.

Au cours de cette période, la CSN avait demandé à la FTQ construction de se débarrasser de ce qu'elle appelait des gens du monde interlope qui l'avaient infiltrée. Un mois plus tard, M. Michel Bourdon de la CSN construction sortait le "dossier noir" de la FTQ construction, dans lequel elle nommait plusieurs individus au dossier judiciaire chargé. Plusieurs des points soulevés dans ce dossier noir ont déjà été mis en lumière par la commission Cliche.

Enfin, la CSN a toujours contesté la validité des chiffres fournis par le ministère du Travail pour appuyer l'affirmation que la FTQ avait réussi à atteindre une représentation de 72% dans le monde de la construction, ne reconnaissant à la CSN que 23% et 5% à la CSD et autres groupes indépendants.

Dépistage de la tuberculose

PC — Les activités des unités mobiles de dépistage de la tuberculose ont été suspendues depuis le 15 septembre dernier par le ministère des Affaires sociales.

C'est ce qu'a confirmé, le ministre, M. Claude Forget, en réponse à une question du député de Johnson, M. Maurice Bellemare.

Le ministre Forget a cependant ajouté que la cessation des activités des unités mobiles ne signifiait pas que le dépistage de la maladie avait cessé. Il se poursuit en effet sur l'ensemble du territoire dans une soixantaine de cliniques antituberculeuses et dans les centres hospitaliers où les services sont gratuits.

Enfin, M. Forget a indiqué que d'ici la fin de session, à Noël, il déposera un document qui fera connaître la politique du ministère en matière de lutte contre la tuberculose.

6.5 millions à la CUM

PC — Le gouvernement du Québec n'a pas l'intention de procéder à l'intégration des services de protection contre l'incendie de l'île de Montréal, mais il versera une somme supplémentaire de \$6.5 millions à la Communauté urbaine de Montréal à même le budget de cette année.

Blass se dit prêt... (Suite de la première page)

les deux fugitifs ont fait part de leurs menaces par l'intermédiaire de Me Schoofey.

Blass et Roussel réclament une tournée du bloc cellulaire n°1 par les journalistes. Ils y décrivent les conditions de détention comme inhumaines car, selon eux, les prisonniers doivent y passer 23 heures par jour.

Blass et Roussel se sont évadés, le 23 octobre, du pénitencier St-Vincent-de-Paul en compagnie de Pierre Vincent, Robert Frappier et Jean-Paul Mercier.

Ce dernier est d'ailleurs mort, jeudi dernier, après avoir été abattu par des policiers lors d'un vol à main armée à Montréal. Frappier avait alors été blessé.

Blass est, quant à lui, soupçonné d'avoir participé à l'assassinat de deux hommes dans un cabaret montréalais depuis son évasion.

M. Allmand a tenu à souligner d'autre part qu'il avait autorisé, il y a quelques semaines, un programme d'amélioration des conditions de détention à St-Vincent-de-Paul, en vue notamment de l'aménagement d'ateliers de travail et de facilités récréatives.

Il a ajouté que son ministère avait donné le feu vert à ses améliorations même si le pénitencier doit être fermé éventuellement et remplacé par une nouvelle institution pénitentiaire.

M. Allmand a expliqué en outre que le pénitencier de St-Vincent-de-Paul, qui avait été fermé il y a quelque temps déjà, a dû être ouvert à nouveau à cause de la surpopulation dans les institutions fédérales au Québec.

Admettant que les conditions de détention peuvent laisser à désirer à St-Vincent-de-Paul, M. Allmand a précisé que les détenus qui y sont incarcérés le sont normalement à cause des problèmes qu'ils peuvent causer dans les autres institutions.

M. Allmand a par ailleurs révélé avoir reçu le rapport sur l'évasion des cinq détenus de St-Vincent-de-Paul, il y a deux semaines, précisant que l'enquête a clairement démontré qu'il y a eu négligence au niveau de l'administration.

Seize recommandations ont été formulées à la suite de ce rapport, dont 14 touchent plus particulièrement la sécurité de l'institution, a-t-il dit.

Voici le texte de cette lettre:

"Jusqu'ici, M. Allmand a fait la sourde oreille aux plaintes qui lui sont parvenues concernant le 'cell block 1', mais cette fois, Frank, on t'en donne notre parole que si Warren Allmand n'accorde pas la permission aux journalistes de visiter le 'cell block 1' et que les conditions de détention ne sont pas améliorées, et bien nous l'y forcerons.

"Nous sommes en meilleure position de se faire entendre et d'agir en conséquence et, crois-nous Frank, si Warren Allmand attend que l'on commence à faire couler du sang pour agir, et bien nous sommes bien prêts à lui montrer que son usine à fait de nous des hommes sans conscience, mais si l'on commence notre mission, Frank, personne ne pourra nous arrêter avec de belles paroles pour nous promettre tel ou tel changement. On ira jusqu'au bout et Warren Allmand pourra ensuite regarder la liste des dégâts et se dira, j'aurais pu éviter ces pertes de vies, mais je pense qu'il sera trop tard.

"Après avoir enduré ces tortures durant des mois, rien ne nous ferait plus plaisir de faire sauter quelques cervelles. Combien, on n'en sait rien, mais si on y prend goût, à envoyer ces bourreaux sales dans l'autre monde, laissez-nous te dire que le nombre sera assez élevé, car si l'inflation règne présentement, ça ne concerne pas les balles, et au prix que les balles se vendent, on se permettra d'en mettre quelques livres dans la tête de chacune de nos nombreuses victimes."

Un cadeau de \$160 millions

(PC) — Le premier ministre Bourassa a annoncé hier l'octroi d'un montant de \$160 millions vers la mi-décembre pour les employés de la fonction publique. Il s'agit d'un montant forfaitaire réajustant les salaires des employés de la Santé, de l'Éducation et de la Fonction publique.

M. Bourassa a souligné que cette mesure propre à contrer la hausse du coût de la vie pour ses travailleurs, implique une perte d'intérêt assez importante pour le gouvernement.



Vous donne toujours SATISFACTION

EN VENTE DU 7 NOVEMBRE AU 16 NOVEMBRE — TANT QU'IL EN RESTERA

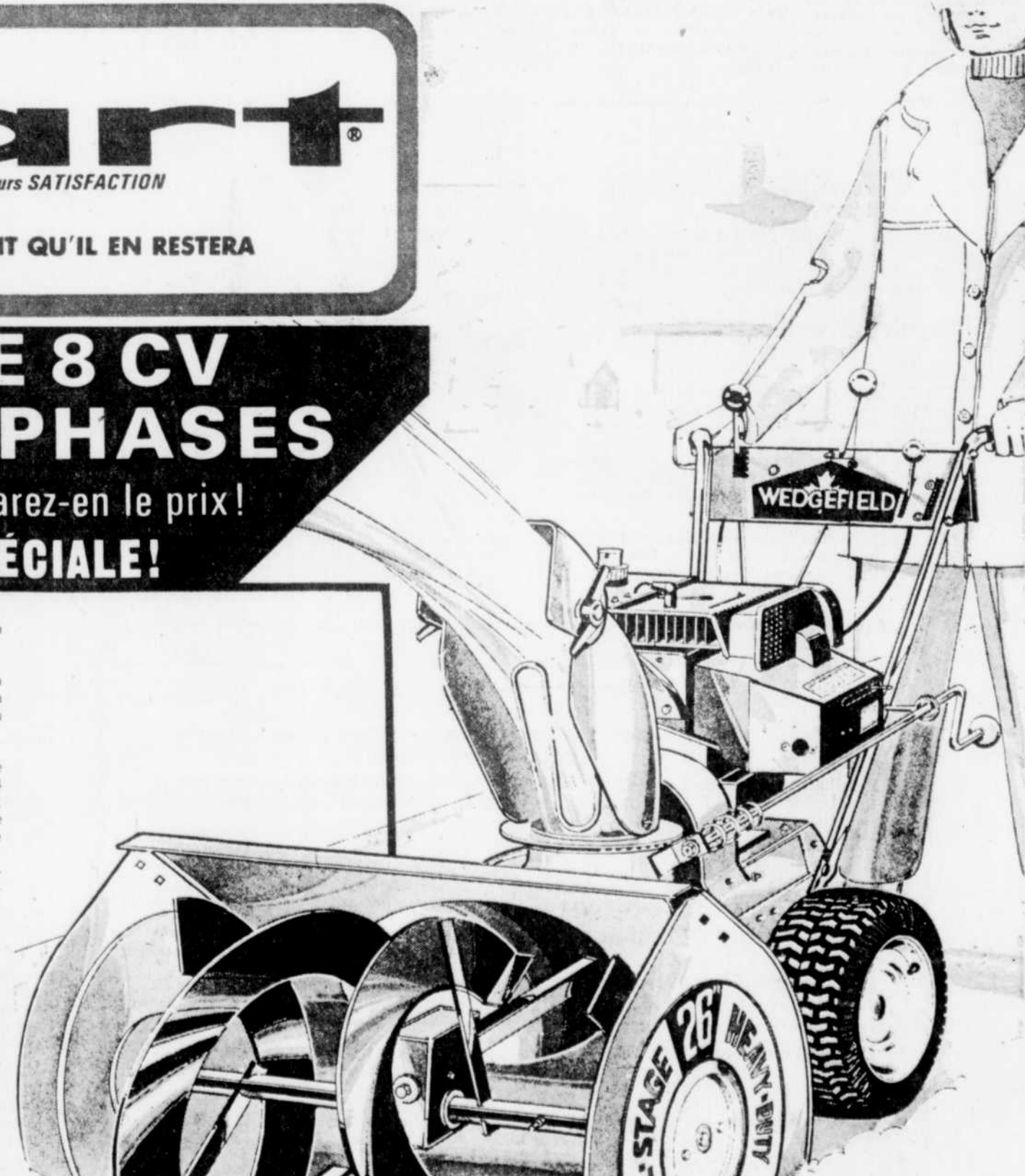
CHASSE-NEIGE 8 CV

TARIÈRE À DEUX PHASES

Voyez-en tous les avantages et comparez-en le prix!

UNE AUBAINE VRAIMENT SPÉCIALE!

- Moteur**
Moteur Tecumseh 8 cv — 4 cycles avec carburateur enrichi.
- Changement de vitesse**
Cinq vitesses avant, point mort et marche arrière pour toutes conditions d'enneigement.
- Entraînement par friction**
Assure à la machine une distribution de vitesses bien espacée.
- Embrayage**
L'embrayage se fait au moyen d'un levier pratique fixé sur le mancheron pour une plus grande sécurité.
- Différentiel au patinage limité**
Réglable de l'engrenage différentiel jusqu'au train d'engrenage direct et assisté.
- Engrenage à tarière**
Système qui règle l'alimentation de la roue motrice et de la tarière.
- Tarière à deux phases**
1° Tarière à rotation lente découpe la neige et la dirige vers la roue motrice.
2° La neige est dirigée vers la roue motrice de grande vitesse ou elle est forcée de sortir par la chute de décharge orientable.
- Brise-congère**
Brise la neige durcie et force la neige dans la tarière.
- Deflecteur réglable**
La direction et la distance de la décharge sont réglées par la chute rotative au frein d'érou papillon.
- Mancheron et commandes**
Mancheron en acier tubulaire plaqué chrome de calibre 14 avec poignées de caoutchouc, toutes commandes à portée d'une main pour plus de sécurité.
- Pneus**
Entièrement pneumatiques — larges et bas aux profondes sillons et aux semelles nervurées.



Et ce ne sont là que quelques-unes des caractéristiques DE CETTE MACHINE SUPERBE!

\$469⁹⁷

Prix special K mart ch.



Satisfaction garantie
Ou argent remis...
plus qu'un slogan.
UNE FAÇON DE VIVRE.

PLACE FLEUR DE LYS

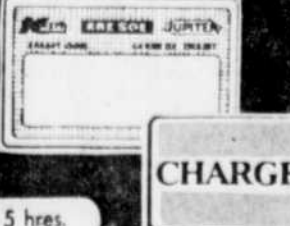
550 Boul. Hamel Québec.

Lundi au mercredi, 9 à 5.30. Jeudi et vendredi, 9 à 9. Samedi, 8.30 à 5 hres.

PLACE DES QUATRE-BOURGEOIS...

999 Rue De Bourgogne St. Foy, Québec.

Lundi au mercredi, 9 à 6. Jeudi et vendredi, 9 à 9. Samedi, 8.30 à 5 hres.



CREDIT ACCÉPTE avec CHARGEX ou les CARTES DE CREDIT K mart!

En juin, Québec sera l'hôte de la finale nationale des Concours de Musique du Canada

Québec sera l'hôte, pour la première fois depuis plusieurs années, de la finale nationale des Concours de Musique du Canada. Les concurrents des différentes catégories et du "Tremplin international" ayant mérité le plus grand nombre de points dans leur section respective, à la suite des épreuves préliminaires tenues dans treize villes du Canada, se retrouveront à Québec pour la finale qui se déroulera du 20 au 24 juin 1975.

La section Tremplin international s'adresse aux jeunes pianistes, chanteurs, instrumentistes à cordes et à vent, guitaristes, qui envisagent faire carrière. La compétition, qui comprend quatre éliminatoires, est exigeante et demande des candidats un répertoire étendu pouvant se comparer à celui de certains concours internationaux. Les deux premières épreuves auront lieu cette année à Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Montréal, du 1er au 25 mai. Après quoi les concurrents retenus se feront entendre à Québec devant un jury formé de personnalités musicales du Canada, des États-Unis et d'Europe.

Destinées à tous les autres participants, les diverses sections des Concours de Musique sont réparties selon l'âge et l'instrument. Les premières épreuves se tiendront du 10 avril au 25 mai; les dates fixées pour Québec: les 14, 15 et 16 avril. Chaque instrumentiste ou chanteur devra, selon la catégorie où il s'est inscrit, présenter de quatre à six pièces et se soumettre à trois éliminatoires.

Les Concours de Musique du Canada recevront les inscriptions des concurrents jusqu'au 6 janvier 1975. Les nouveaux règlements, les pièces imposées pour la compétition de cette

année et tous les renseignements s'y rapportant sont disponibles au secrétariat: 1960, boul. Dorchester ouest, Montréal.

"TAM DI DELAM"

L'oeuvre inspirée des chansons de Gilles Vigneault que créera les Grands Ballets Canadiens demain à Montréal, avant de la reprendre les 28, 29 et 30 novembre à Québec, portera finalement le titre de "Tam di Delam".

Brian Jackson signera avec ce ballet sa première chorégraphie à titre de directeur artistique des GBC, en plus de reprendre avec la

MUSIQUE

Marc Samson



compagnie montréalaise "La Loterie", basée sur la musique du "Sacre du printemps" de Stravinsky, qu'il régit pour le Harkness Ballet de New York le printemps dernier. Rappelons ici que les décors de "La Loterie" ont été conçus par le sculpteur Charles Daudelin.

Pour en revenir à "Tam di Delam", ce ballet se veut une illustration d'anciennes danses villageoises et de "reels" des violoneux québécois. Edmund Assaly a orchestré et "arrangé" les chansons de Vigneault qui seront jouées par un orchestre dirigé, à Montréal et à Québec, par Vladimir Jelinek.

INGRID BJONER EN ISOLDE

Catarina Ligendza ayant annulé son contrat

avec l'Opéra du Québec, c'est le soprano norvégien Ingrid Bjoner qui la remplacera dans le rôle d'Isolde lors de la présentation de "Tristan et Isolde" de Wagner, en mai et juin prochains à Montréal.

Mme Bjoner ne participera toutefois qu'aux quatre premières des cinq représentations prévues, un engagement préalable la forçant à rentrer à Vienne après le spectacle du 4 juin. Le nom de l'interprète qui chantera Isolde à la représentation du 8 juin n'a pas encore été révélé.

Ce retrait de la distribution de "Tristan" de Catarina Ligendza ne saurait trop étonner les familiers du monde de l'opéra. La cantatrice s'est depuis quelque temps gagnée la réputation d'une "spécialiste de l'annulation", un peu à la manière du pianiste Michelangeli. Deux fois annoncées, ses débuts du Metropolitan Opera n'ont pas eu lieu pour cette raison. Elle devait d'abord y incarner Leonora dans "Fidelio" de Beethoven et, l'an dernier, ce même rôle en de Isolde. Dans ce cas-ci, son geste devait engendrer un conflit entre le directeur général du Met, Schuyler Chapin, et le directeur musical, Rafael Kubelik, et provoquer la démission de ce dernier. L'été dernier à Bayreuth, toujours en relation avec "Tristan et Isolde", elle menaçait d'annuler sa participation à la première représentation mais se ravisa au tout dernier moment.

À Montréal, on retrouvera auprès de Ingrid Bjoner, Jon Vickers (Tristan), Maureen Forrester (Brangäne), Siegmund Numsgern (Kurvenal), Peter Meven (le roi Mark). Entre-temps, l'Opéra du Québec mettra à l'affiche un "succès assuré", "La Bohème" du Puccini; d'abord à Montréal et ensuite à Québec.

Le Trio "One-Third-Ninth": à l'ouest rien de nouveau

TRIO "ONE-THIRD-NINTH" présenté par le Club musical de Québec. Gloria Searinen, pianiste, Moshe Hammer, violoniste et John Kadz, violoncelliste. Programme: Trio en si bémol majeur, op. 11 no 4 de Beethoven; Trio en la mineur, op. 50 de Tchaikovsky. A la salle Louis-Frédéric du Grand Théâtre, hier.

En dépit de sa richesse — en qualité sinon en quantité — la littérature pour piano, violon et violoncelle ne connaît actuellement que de très rares formations pour en assurer la diffusion au concert. Depuis que le Trio de Trieste a considérablement ralenti ses activités,

le Beaux-Arts n'y a pratiquement plus de concurrence sérieuse. Je parle évidemment ici de Trios comme tels, et non pas de la réunion de grands solistes — Stern-Rose-Istomin ou Szeryng-Fournier-Kempff — que l'on retrouve occasionnellement en récital ou plus souvent grâce au disque.

Dans l'Ouest canadien, à Calgary plus précisément, trois jeunes instrumentistes ont décidé, en 1970, de prendre ce répertoire à leur compte et se sont lancés dans l'aventure sous le nom énigmatique de Trio "One-Third-Ninth". Ils étaient hier les invités du Club musical de Québec.

Après les avoir entendus, je crains fort que l'ensemble qu'ils forment ne puisse, du moins pour le moment, entrer en compétition avec le Stampede quant à la renommée et à la gloire de Calgary. Ce qu'ils font est honnête, sympathique, mais guère plus et leurs interprétations se confondent, la plupart du temps, avec la couleur "drab" des complets portés par le violoniste et le violoncelliste. Avec eux, l'habit fait malheureusement le moine.

Le récital avait assez joliment commencé avec l'Allegro du "Trio en si bémol majeur, op. 11 no 4"

de Beethoven. On avait bien tout de suite senti que ce Trio disposait de moyens plutôt limités — aussi bien au niveau de la technique, de la musicalité, que du fond de l'ensemble — mais la fraîcheur de l'interprétation ne déparait pas cette oeuvre de jeunesse du compositeur. Les choses allaient vite se gâter avec un Adagio d'un sentimentalisme ayant bien peu à voir avec Beethoven.

Dans le Ravel et le Tchaikovsky, les trois instrumentistes sont parvenus par moments à s'élever au-delà des notes et à conférer alors un frisson de vie à ces pages, à leur donner un certain sens,

pour retomber l'instant d'après dans le ton de neutralité qui a dominé le récital. Le Ravel manquait singulièrement d'esprit; le Tchaikovsky, de chaleur et d'extériorisation.

Inutile d'insister. Anticipons plutôt sur l'extraordinaire expérience musicale que le CMQ réserve à son public avec le récital du prodigieux pianiste Maurizio Pollini, en janvier prochain.

Marc SAMSON

LA BRASSERIE LE PASSE MURAILLE
73, rue St-Louis
OUVRIRE SES PORTES
LE JEUDI 7 NOVEMBRE
A 21 HEURES
BIERE GRATUITE

PROPRIETAIRES DE RENAULT

Diagnostic gratuit et complet de votre voiture

Tarif horaire de \$2.00 à \$3.00 inférieur aux autres représentants autorisés

Pour un service de qualité, courtois et instantané (travaux rapides immédiats) appelez

JEAN-MARC BLONDEL à 522-7117
Station-service ouverte tous les soirs jusqu'à 9h. p.m.
Samedi jusqu'à 5h. p.m.

Voyez sans tarder votre concessionnaire de confiance

G. ST-ARNAUD AUTO Inc.
1590, de la Canardière, Québec 3
Tél.: 522-7117
Guy de Warren, président



Une minceur racée.

- Boîtier et bracelet en acier
- Fond acier (cadran bourgeois)
- 17 rubis
- 85060M \$99.50

Nous avons maintenant un stationnement privé pour vous

Vous n'aurez plus de problème pour vous rendre chez votre bijoutier préféré.

Lady SEIKO Baguette
LA MONTRE DE L'ÈRE DE L'AUTOMATISATION

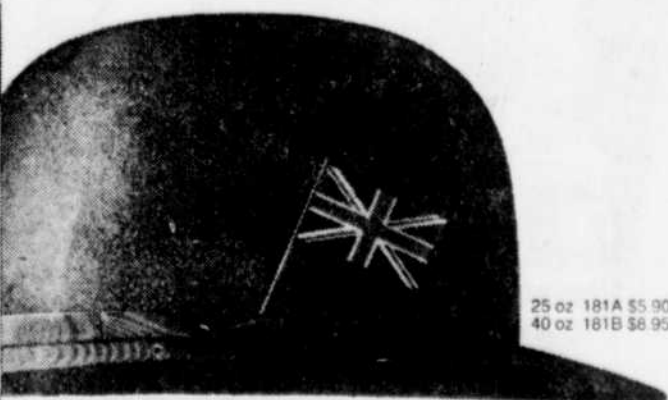
J.-B. PARADIS
Maître horloger-bijoutier
127, rue Commerciale, Lévis - 837-5466

AMENEZ-EN DES ANGLAIS



Ils se pensent toujours plus fins que les autres... ils pensent connaître leur dry gin par cœur... mais, en douce, servez-leur un Wiser International... Ils vont tellement l'aimer qu'ils voudront revenir. On est prêt à les recevoir, à les instruire, à leur dire où aller s'en acheter à \$8.95 le quarante onces.

bien équipés... on peut tous leur en montrer avec un dry gin de chez-nous.



alors, équipez-vous!
Wiser's en donne plus

LA DISTILLERIE WISER LIMITEE, BELLEVILLE

VOS doigts sont du talent

Galipeau musique

977, ROUTE DE L'ÉGLISE, STE-FOY. 656-1795

17 magasins au Québec... autant de références!

40% de rabais!
Guitare Western Epiphone (FT-130)

Dessus en épinette naturelle, dos et côtés en acajou. Manche ajustable en bois de rose, contours de la caisse de résonance renforcés réduisant au minimum les dangers de bris en cas de choc. Pont ajustable et toutes parties de métal plaquées chrome.

Se vend ordinairement \$115.00

\$69.



Nous gardons en magasin la gamme complète des guitares "GIBSON" et les amplificateurs de qualité "GALTO" et "FAGUS". Nous sommes également distributeurs exclusifs des systèmes de sons E.M.C. développant jusqu'à 330 watts-rms. Grand choix d'instruments à vent de marques renommées telles que: GUNDEY, SELMER, DEFORD, ARMSTRONG, CONN, BERGE, ARTLEY. Vaste assortiment de disques, cassettes, musique en feuilles et méthodes.

Beauté-Qualité-Sonorité... Galipeau bat la mesure!

A Paris, la boîte "La Québécoise" ouvrira en mars, si tout va bien

Après plus d'un an de délais dus à des difficultés relevant du domaine de la construction, la boîte "La Québécoise" fera son ouverture officielle à Paris, en mars prochain.

C'est ce que promettent maintenant fermement les promoteurs de cet ensemble québécois qui comprendra un café-théâtre, trois types de restaurants québécois, une brasserie dans des voûtes datant de 1400, et qui sera situé aux numéros civiques 13-15 de la rue du Jour, dans les anciennes Halles de Paris, presque sur le parvis de l'église Saint-Eustache.

C'est un vieux rêve qui se concrétise de mieux en mieux, explique Fernand Robidoux, qui est le directeur artistique de La Québécoise, et dont les principaux actionnaires ont des noms bien connus dans le domaine artistique, comme Doris Lussier, Jean Duceppe, Raymond Lévesque, Gisele Robidoux et un M. Brien, de Sherbrooke.

Cette boîte poursuit deux objectifs: celui de mettre à la carte de Paris la cuisine québécoise, qui n'y est pas représentée jusqu'à ce jour, et aussi d'y mettre sur pied une boîte à chansons où ne se produiront que des artistes du Québec.

Le café-théâtre, situé au rez-de-chaussée de l'édifice aura pour nom "Les Bozos", du nom du groupe de chansonniers qui ont présidé à la lancée de la chanson typique du Québec dans les années 1960, à Montréal. Ces Bozos étaient à ce moment Claude Léveillé, Jacques Blanchette, Jean-Pierre Ferland, Clémence Desrochers et bien sûr Raymond Lévesque.

Et le café-théâtre sera animé, au moins pour la première année par Raymond Lévesque qui, lui aussi, réalise un vieux rêve. Par la suite, la direction de cette boîte sera toujours confiée à un artiste québécois.

De la brasserie jusqu'au restaurant, tout sera québécois: il y aura un restaurant gastronomique, un snack-bar, un comptoir de "smoked meat", une boutique d'artisanat, de livres et de disques etc.

Au moins les tiers des employés viendront du Québec. D'ici quelque temps d'ailleurs, le directeur parisien de l'affaire doit venir au Québec recruter du personnel pour la restauration.

Les étages supérieurs de la maison serviront d'habitation pour le personnel de l'établissement. En somme, on peut dire que ce sera officiellement une deuxième maison générale du Québec à Paris, un carrefour exclusivement artistique, cette fois.

LA BELLE DAME

Peu de Québécois ne seront pas fiers de savoir que Pauline Julien, celle que les Européens surnomment "La Grande dame de la chanson québécoise", vient de se voir décerner le prix Calixa-Lavallée 1974 de la SSJB. Ce prix, institué en 1959 est décerné annuellement à un Québécois qui, dans le domaine de la musique, a servi les intérêts supérieurs de la nation québécoise.

Pauline est actuellement en tournée européenne, grâce à une subvention de \$3,000 qui lui a été accordée par le ministère des Affaires culturelles, et seuls certains esprits obtus peuvent s'étonner d'une telle attitude, tels certains députés de l'Assemblée nationale.

Peu importe ses opinions politiques, Pauline Julien avait droit à cette subvention pour la représentation fière et talentueuse qu'elle y fait du Québec. Peu de délégués des gouvernements peuvent en faire autant.

DONOVAN ET HARRISON

J'en connais plus d'un qui se paiera le 8 décembre un voyage à Montréal pour assister au concert de George Harrison, l'ancien des Beatles, au Forum de Montréal. S'ils peuvent se trouver des billets. Car depuis deux jours, des milliers de "fans" ont établi campement près du

Forum afin d'avoir leur admission. Le billet est à \$8.50 et une même personne ne peut en acheter plus de six à la fois.

George Harrison, qui revient au pays après une absence de plus de trois ans, a joué récemment au Pacific Coliseum de Vancouver, devant une foule de plus de 18,000 personnes. Il est accompagné de quelque huit musiciens, dont Ravi Shankar, compositeur et cithariste Indien.

Il se pourrait qu'à Montréal, on cède une autre représentation, pour la matinée du 8.

SPECTACLES

Benoît Lavoie



Et un autre Anglais qui revient au Québec. Donovan, le barde des nouvelles générations. Il sera à Québec au Centre municipal des congrès, ce soir, et il semble bien que tous les billets seront vendus.

NOUVEAUX SPECTACLES

Pour un public qui ne se retrouverait pas dans l'ambiance du Grand Théâtre, ou encore serait indifférent à un spectacle à La Boîte, le théâtre Cartier de Québec inaugurera une nouvelle politique en décembre.

Ce cinéma, qui présente des films choisis, réserve en effet une soirée par mois aux Productions Beau Bec pour la présentation d'un spectacle, comme cela se fait au cinéma Outremont, de Montréal, depuis plus d'un an.

Ces spectacles seront offerts à prix populaire. Pour la première, le 7 décembre, on pourra voir Louise Forestier, qui remporte beaucoup de succès à travers le Québec actuellement. Son dernier passage à La Boîte fut réussi et cette représentation pourra combler ceux qui l'ont manqué ou encore qui aimeraient la revoir.



George Harrison, de retour en Amérique après trois ans d'absence, donnera un spectacle à Montréal en décembre.

Arts et culture au Cojo

Le Comité d'organisation des Jeux olympiques de Montréal annonçait, hier, la nomination de M. Yvon Des Rochers, au poste de directeur du programme des arts et de la culture du Cojo.

La nomination de M. Des Rochers fait suite à une recommandation de M. Jean Dupire, coordonnateur de programme des arts et de la culture. M. Des Rochers était, en 1973, directeur associé de l'Office des Tournées du Conseil des arts.

LE PREMIER GALA ÉROTIQUE DES METTEURS EN SCÈNE INTERNATIONAUX

"Supérieurs à ceux du film qui avait pour titre 'Festival érotique de New York'."

SERGE DUSSAULT - La Presse

• METTEURS EN SCÈNE
JENS JOERGEN THORSEN
Nicholas Ray
Oscar Cigard
Dusan Makavejev
Heathcote William
Geert Kooiman
Lee Kraft
Hans Kanters
Falcon Stuart
Max Fisher

erotic dreams

(rêves érotiques)

V.O. Sous Titres Français



Dès demain!

2e Film "Mais... Qui donc m'a fait ce bébé?" Dern. jour: "La Pomme, La Queue et les Papins"

CAPITOL 972, ST-JEAN, 522-6300

18 ANS Adultes

Caresse Domicile 2 films couleur
avec SIMONE BLONDELL

La Dévoreuse
Dominique DUMESNIL Claude SALLEZ

COMMENÇANT DEMAIN

CINÉMA PIGALLE QUÉBEC
315 RUE ST-JOSEPH EST TEL. 525-9774

CARESSA À DOMICILE: 1.30 - 4.25 - 7.00 - 10.00
LA DÉVOREUSE: 3.10 - 5.45 - 8.45
DERNIER JOUR: FESTIVAL ÉROTIQUE DE NEW YORK

ÉGALEMENT À L'AFFICHE AU

CINÉMA ST-ROMUALD

HORAIRE SAMEDI ET DIMANCHE:
Caresse à domicile: 6.30 - 9.30. La Dévoreuse: 8.00.
Séance: La Dévoreuse: 7.30 - Caresse à domicile: 8.55.
Dern. jour (14 ans): "La Maison des Dames" et 2e film "Faut se les faire".

37, rue de l'Église, St-Romuald - 839-6553

Romy Schneider est le charme même de la monstrosité... Express
Maska Gomska est une révélation... Express
Un Michel Piccoli époustoufflant... Télérama
Girod est parfaitement maître de son langage... Ecran 74

3e SEM. 18 ANS Adultes

Le Trio Infernal
dans un film réalisé par FRANCIS GIROD
MICHEL PICCOLI
ROMY SCHNEIDER
musique de ENNIO MORRICONE

HORAIRES: LE CONCIERGE: 12.45 - 4.10 - 7.45. LE TRIO INFERNAL: 2.15 - 5.40 - 9.30.

CINÉMA DE PARIS QUÉBEC
1005 RUE ST-JEAN TEL. 522-7411

LES FILMS MUTUELS... LES FILMS CLAUDE MICHAUD

présentent

Toute une Vie
de Claude Lelouch
Marthe Keller
André Dussolier
Gilbert Bécand

Commencer demain!

CINÉMA LE BIJOU QUÉBEC
15 CHEMIN ST-JOY TEL. 522-7936

DERNIER JOUR: LE HASARD ET LA VIOLENCE

LES CINEMAS ODEON

WILLIAM PETER BLATTY
L'EXORCISTE
(THE EXORCIST)
Mise en scène par WILLIAM FRIEDKIN

AVIS: Le traitement de certains épisodes du film risque de surprendre, voire de secouer fortement le spectateur. LA DISTRIBUTION

ELLEN BURSTYN-MAX VON SYDOV-LEE J. COBB KITTLY WANN-JACK MCGOWRAN
HORAIRE: 12.30 - 2.45 - 5.00 - 7.15 - 9.30

FRONTENAC II

13e SEM. POUR TOUS

L'ARNAQUE
avec PAUL NEWMAN
ROBERT REDFORD

HORAIRE: 1.50 - 4.25 - 7.20 - 9.45

FRONTENAC I

LES FILMS MUTUELS EN ASSOCIATION AVEC LES FILMS CLAUDE MICHAUD présente

Emmanuelle 2e SEM.

Le chef-d'œuvre de la littérature érotique devient enfin un film

SYLVIA KRISTEL
ALAIN CUNY
MARIKA GREEN
Un film de JUST JAECKIN

LAISSEZ-PASSER ET CARTES D'ÂGE D'OR NON VALABLES.

HORAIRE: 12.30 - 2.15 - 4.15 - 7.00 - 9.00

LE DAUPHIN

DU PONT & BOUL CHAREST INF. 529-9745

STATIONNEMENT INTERIEUR

PARC-AUTO PAQUET & LALIBERTE

Un traitement qui n'a rien de douloureux... SUR DES INFIRMIERES

18 ANS Adultes

"On ne dort pas comme une bûche ici!"

AUSI: LE JOURNAL ÉROTIQUE d'un bûcheron

5e SEMAINE
Rapport 12.30 - 3.35 - 6.45 - 9.55.
Journal: 2.00 - 5.05 - 8.15.

MIDI MINUIT 252 ST-JOSEPH EST 522-2828

ALOUETTE 2500 LAURIER BLVD STE FION 656-0592

CINÉMAS UNIS

C'est truculent, toujours vrai. C'est un hymne à la vie, à la jeunesse, et c'est un film qui a une qualité rare: il rend heureux. — Paris-Match

18 ANS

LES VALSEUSES 3e SEM.

film de BERTRAND BLIER
avec GERARD DEPARDIEU - MIQU-MIQU - PATRICK DEWAERE - JEANNE MOREAU.

CINÉMA 2 PLACE QUÉBEC 525-4524

HORAIRES: 7h et 9h, p.m. (P.S. engagement limité)

WHY ROCK THE BOAT?

Directed by JOHN HOOVER
Starring NIT ART GILARD
THU-LEK - KEN JAMES

Screenplay by WILLIAM WEINTRAUB
Based on his novel

Dès demain! CINÉMA 1 PLACE QUÉBEC 525-4524

Un film de rétrospective, 1967 et le jeune Harry Sacher, journaliste et confesseur.

14 ans

AL PACINO "SERPICO"
Color by TECHNICOLOR

Champion: Londres à Paris à 2h et 45 p.m.

CHAMPLAIN PLACE STE ROY 656-0592

2e Film: "Paul et Michelle", un film de Louis Gilbert.

Lairer: der. jour "South Pacific" (Tout)

LAIRET 1044 St-AVENUE, 523-0050

Les Films Mutuels présentent

LES ORDRES POUR TOUS

un film de Michel Brault

Jean Lapointe
Hélène Loiselle
Guy Provost
Claude Gauthier
Louise Forestier

produit par les Productions Prisma

CANADIEN 2700 BOUL. LAURIER PLACI LAURIER 656-9922

HORAIRE: sur sem. à 7h et 9h p.m. Laissez-passer non valable.

LES DISTRIBUTIONS CINE-CAPITALE LEE présentent

UN FILM DE CLAUDE MULO

14 ANS

Y A PAS D'MAL À SE FAIRE DU BIEN

avec Jean Lefebvre - Françoise Lemieux, Darry Cowl
Andrée Cousineau et Danielle Oulmet.

EMPIRE 24 DE LA FABRIQUE - 692-2190

HORAIRE: 1h-3h-5h-7h-9h, p.m.

Attendue depuis un an, l'audience publique spéciale du CRTC concernant TVC4 s'est déroulée devant les caméras

à québec
aujourd'hui

(Cette rubrique est mise gratuitement à la disposition des différents organismes socio-culturels, à titre d'information.)

les arts

P.G. Tabouillet: art optique et spatial, à la Galerie Michel de Kerdour, 4 Place Québec.

Andrée Laliberté Bourque: au Centre de Loisirs St-Sacrement, 1310 rue Garnier.

Les 7 de la Nouvelle Fugation: à la Petite Galerie, 2510 chemin Ste-Foy.

Roger Lavoie: au Parrain des artistes, 302 rue Lavigne.

Paul Delormox: paysages de France et du Québec, au Studio des Artistes Canadiens, 2255 Boul. Laurier.

Carette, St-Louis, Germetta: à la Galerie La Balance, 38^e côte de la Fabrique.

Lucien Marcoux: Caisse Pop Duberger, 100 rue Darveau.

Richard, Rousseau, Jamieson: à la galerie d'art St-Jean, 1033 rue St-Jean.

Claudel: photographies, au Café Elite, 4 rue Couillard.

Gravures canadiennes et internationales: à la Galerie d'art Benedek-Grenier, 800 Place d'Youville.

Pierre Labeur: au Musée du Québec.

L'Artisan d'autrefois: ethnologie québécoise, au Musée du Québec.

Tour des arts: étudiants en arts plastiques, section couleur.

Svoboda: exposition scénographique au Hall du Pavillon des Sciences de l'Administration.

Gravures esquimaudes: collection 1974, à la Galerie L'Atelier LeSieur, 46 Côte de la Montagne.

cabaret

Bal TABARIN: Emilie, Penny. Danseuses 10h15, 11h15, 12h15; l'après-midi, "Topless".

Cercle Electrique: Danse avec l'orchestre Toronto Revival.

Club Vieux Bardeau: Ce soir Soo Tae Kim Korean Sextet, danse avec Les De-

cibels, Marc Ruel et ses musiciens.

Club Napoli: En vedette: Rosaire Dero.

Disco-Bar La Causette:

Loews Le Concorde: Ce soir Jocelyne Jocy et son orchestre.

cinéma

Les Arpenteurs: de Michel Soutter, au Théâtre de la Cité Universitaire à 14h00, 18h30, 21h30.

Souris, tu m'inquiètes: au Pavillon de Konink, local 0231, à 12h30. Université Laval.

"Normétal - Le Sixième sens - Le relief du Canada - Le Chant du monde - Tatoo 67": au Musée du Québec à 14h30.

spectacle

Serge Lama: au Grand Théâtre de Québec, salle Louis-Frédéric, à 20h30.

Jean-Guy Moreau: à la Boite, 1008, 3^e Avenue, Lamoignon, à 20h30.

théâtre

Les Troyennes: adaptation de Jean-Paul Sartre d'après Euripide, présenté par les étudiants du Conservatoire d'art dramatique de Québec, au 13 rue St-Stanislas à 20h30.

convocations

L'Institut Canadien de Québec: Projection de films sur la Suisse. Châteaux Vaudois - Un peuple jeune, un vieux pays - L'Appenzel sont les titres des trois films. A 20h30, au 42, rue St-Stanislas.

Le Comité des Citoyens du Quartier St-Sauveur Inc.: Assemblée générale, à 20h, au Patro Laval, 145, Bigouette. Premier contact du document de consultation de St-Sauveur Nord.

Le Comité d'Action de Cooprix Lévis: Réunion, à 20h, au Cooprix, Place Tanguay.

LE CINEMA A QUÉBEC

La classification des films est établie par l'Office des Communications sociales. Voici le barème d'appréciation des films qui sont présentement projetés sur les écrans dans les cinémas de Québec et de la Rive-Sud.

— Quand il y a lieu, la convenance pour les jeunes est indiquée de cette façon: (E) enfants; (A) adolescents.
— Les chiffres réfèrent à la valeur artistique de l'oeuvre: (1) chef-d'oeuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable.
— Les appréciations des films sont établies sur les copies présentées dans la province de Québec.

CANADIEN: Les Ordres (3) c à 19h et 21h.

CANADIENNE: Les Beaux Dimanches (4) c à 13h, 15h, 17h, 19h, 21h.

CAPITOL: La pomme, la queue et les pépins (7) c à 13h, 15h, 17h, 19h, 21h.

CARTIER: The harder they come, c à 19h30 et 21h30.

CINEMA DE PARIS: Le concierge (5) c à 12h45, 16h10, 19h45. Le trio infernal (4) c à 14h15, 17h40, 21h30.

EMPIRE: Y'a pas d'mal à se faire du bien, c à 13h, 15h, 17h, 19h, 21h.

LAURET: South Pacific, c à 20h.

LE BIJOU: Le hasard et la violence (S) c à 19h et 21h.

LIDO: La Grande Bouffe, (4) c à 20h55. Carences intimes, c à 19h30.

MIDI-MINUIT: Rapport sur des infirmières, c à 12h30, 15h35, 18h45, 21h45.

Journal érotique d'un bûcheron, c à 14h, 17h, 20h15.

ODEON-DAUPHIN: Emmanuel, c à 12h30, 14h15, 16h15, 19h, 21h.

ODEON-FRONTENAC 1: L'armage (3) c à 13h55, 16h25, 19h20, 21h45.

ODEON-FRONTENAC 2: L'Exorciste, c à 12h30, 14h55, 17h, 19h15, 21h30.

PIGALLE: Festival du film érotique de New York, c à 13h, 15h, 17h, 19h, 21h.

PLACE QUEBEC 1: Valse à trois, c à 19h15, 21h15.

PLACE QUEBEC 2: Les Valseuses (4) c à 19h et 21h.

STE-FOY: ALOUETTE: Journal érotique d'un bûcheron, c à 19h45. Rapport sur des infirmières, c à 18h20, 21h25.

STE-FOY: CHAMPLAIN: South Pacific, c à 20h.

ST-ROMUALD: La maison des damnés (4) c à 21h10. Faut pas les faire, c à 19h30.

"Félicitations pour votre persévérance" disait hier Pierre Juneau, président du Conseil de la radio-télévision canadienne (CRTC), au Vidéographe et aux gens de St-Jérôme venus se faire entendre en une audience publique spéciale où ils ont présenté leur projet d'une télévision communautaire à caractère éducatif (TVC4) pour la région de St-Jérôme. Cette audience ils l'attendaient depuis un an.

Sous l'oeil des caméras de TVC4, qui fonctionnent déjà plus ou moins sans permis de l'organisme régulateur fédéral, et en présence d'un fort groupe de citoyens de St-Jérôme et d'observateurs intéressés par ce projet télévisuel original à plusieurs points de vue, les commissaires et les requérants ont discuté, presque sans interruption, pendant une période de quatre heures.

TVC4, tel que l'ont présenté les requérants, MM. Gilles Lapointe du Vidéographe (qui sollicite la licence), Robert Boissonneault du Vidéographe et responsable du projet TVC4 et Richard Régimbald, président de la corporation TVC4 (l'assemblée de citoyens appelés à prendre d'ici quelques années le contrôle de la télévision communautaire de St-Jérôme), est une formule tout à fait originale. Sa programmation, communautaire et à caractère éducatif, a été reconnue par le comité interministériel de l'Éducation et des Communications comme "éducative" la soustrayant ainsi au pouvoir d'examen du CRTC. "Elle est éducative" comme la vie est éducative, risquait d'ailleurs le président Juneau invitant les requérants à préciser leur formule éducative par rapport à celle retenue par Radio-Québec. Ce-ci est dit en substance que leur projet était, selon la formule par eux consacrée, "communautaire et à caractère éducatif", qu'il était nettement démarqué par rapport à une télévision éducative comme Radio-Québec en ce sens surtout qu'elle n'était pas le résultat d'idées brassées entre technocrates et professionnels mais qu'il avait ses bases dans des besoins de connaissances, de perfectionnement et de changement exprimés par les citoyens. C'est évidemment relativement plus facile, admettait M. Boissonneault

de faire appel à une population de 40.000 (auditoire potentiel de TVC4) personnes et de coller à ses besoins de rejoindre six millions d'individus ("Tout pays est un peu une abstraction" commentait-il). Cet échange de vues se déroulait avec comme toile de fond, du côté des requérants, la campagne entreprise par l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) pour amener Radio-Québec à procéder à des consultations populaires préalablement à l'établissement de sa programmation.

Au niveau de la production et de la diffusion, TVC4 représente encore une expérience toute nouvelle. Cinq lieux publics (dont l'hôtel de ville, le cégep, la polyvalente, le palais de justice) sont reliés entre eux et avec un studio central par des câbles bi-directionnels permettant à tout moment d'établir une communication dans les deux sens entre ces lieux et le public à la maison devant son petit écran. Ce public aura aussi le choix de capter TVC4 de façon conventionnelle au moyen d'une antenne à faible rayonnement installée sur le clocher de la cathédrale de St-Jérôme ou par le biais du câble. L'équipement de TVC4 comprend encore des petits modulateurs ou émetteurs portatifs transportables dans une valise pesant tout au plus une dizaine de livres qui peuvent transformer tout endroit en studio de production; le signal émis par ces petits émetteurs est tout simplement capté par TVC4 et dans le studio de la compagnie de câble associé à TVC4, Vidéotron, et retransmis par antenne ou câble aux téléspectateurs. Tout ce "chassé-croisé" entre l'antenne et le câble, comme le qualifiait le responsable du projet, sera l'occasion d'expériences intéressantes tant sur le plan de la communication que sur celui de ces nouvelles techniques mises au service de la télévision communautaire.

Une seule difficulté, semble-t-il, existait sur le plan technique dans ce projet. Utilisant pour un auditoire restreint un des derniers canaux VHF encore disponibles dans la région de Montréal, TVC4 bloquait toute possibilité d'utilisation de ce canal de façon optimale dans la ville de Montréal contreve-

nant à une politique d'utilisation rationnelle des ondes. La difficulté pourrait être contournée advenant que la licence soit accordée avec l'octroi du canal 4 pour la diffusion, si TVC4 acceptait de changer de canal de diffusion le jour où un projet s'adressant à un plus vaste public requerrait l'utilisation de ce canal. TVC4 a répondu par l'affirmative à cette interrogation de M. Juneau.

Les commissaires se sont en fait surtout attardés au cours de l'audience au partage des responsabilités entre TVC4 et son "parrain" le Vidéographe de Montréal. Qui sera le titulaire de la licence? Qui contrôlera les sorties de fonds? Qui aura la gérance quotidienne du projet une fois en marche? Ces problèmes d'ordre juridique et pratique ont constitué un "handicap" à ce jour au projet en ce que la situation est tout à fait nouvelle dans le milieu de la radiodiffusion où le titulaire de la licence est le seul responsable devant le CRTC. Le Vidéographe, a-t-il été répondu, est le contrôleur des fonds et l'organisme requérant et juridiquement responsable du projet. Et comme il avait été dit dans la présentation plus tôt que la Corporation à qui sera éventuellement transférée la licence (dans un, deux ou trois ans au moment où l'expérience sera rendue à maturité) cherchait déjà ses propres sources de financement, le président du CRTC a illustré de façon claire et imagée le fonctionnement qu'il comprenait de ces explications: "Il y aura deux robinets par où entreront les fonds (les subventions gouvernementales au Vidéographe et les fonds qu'amassera la Corporation de la TVC) et un seul robinet de sortie avec deux mains dessus (les chèques, a-t-il été expliqué devront être munis de deux signa-

tures, l'une d'un représentant du Vidéographe, l'autre d'un membre du conseil d'administration de la Corporation)".

Sur le plan pratique, les requérants ont indiqué que la gérance reviendrait à un directeur de la production, fonction pour laquelle a été pressenti le directeur démissionnaire du Service d'aide aux médias du ministère des Communications, M. François-Xavier Chamberland. M. Chamberland sera responsable d'une équipe de cinq permanents et relèvera de l'autorité du Comité de planification et programmation composé de neuf membres dont cinq personnes du milieu; le comité, quant à lui sera redevable au conseil d'administration de la Corporation, comprenant dix membres dont un nommé d'office par le Vidéographe.

TVC4, si elle était agréée par le CRTC (la décision, dit-on devrait être rendue publique dans un délai maximum de deux semaines), recevrait via le Vidéographe un budget de fonctionnement de \$100.000 pour la première année, somme tirée des goussets des ministères de l'Éducation et des Communications. Le projet a déjà coûté près de \$100.000 au gouvernement québécois pour l'année et demie de préparation, de dossiers, sensibilisation de la population et pour l'achat d'une partie de l'équipement. Et,

au texte de loi cité par M. Juneau, qui semble ne pas garantir la plus parfaite indépendance du Vidéographe vis-à-vis du gouvernement (qui a le droit de déterminer la marche du projet d'un organisme recevant plus de la moitié de ses revenus de sources gouvernementales, ce qui est le cas du Vidéographe), le Vidéographe a donné l'exemple de sa propre

autonomie effective pour garantir celle de TVC4. Mais c'est peut-être là que le bât blessera finalement. Ou encore, si le CRTC se veut rigide, sur la capacité financière de la Corporation de prendre la relève.

TVC4, elle, est prête à entrer en ondes. Dans un mois, le 15 décembre.

Marie CAQUETTE

La Saint-Jean:

Lise Payette sera présidente

MONTREAL (PC) — Mme Lise Payette, animatrice bien connue de la télévision, a accepté la présidence des fêtes de la Saint-Jean pour 1975.

porte en lui la joie de vivre des ancêtres. Je souhaiterais que ces fêtes témoignent véritablement du courage, de la ténacité et de l'humour des Québécois.

Mme Payette a déclaré: "Je souhaiterais que les fêtes de la Saint-Jean soient des fêtes de la fraternité et de l'amitié, du souvenir et de l'espoir en l'avenir de ce peuple parlant français et qui

dans le courant de la semaine, on te mettra...

discothèque infrarouge
82 princ.
STE-CROIX
SORTIE 171
RTE 20

Le Cabaret
EN VEDETTE
JOCELYNE JOCYA
Spectacles tous les soirs (dimanche inclus)
LOUVELO
Le Concorde
Place Montcalm
L'endroit de l'après-midi
Pour renseignements 541-2222

DISCO-BAR
La Gaussette
A DEUX PAS DE CHEZ Lorenzo
menu spécial pour dîner...
1195, 3^e AVENUE, QUE.
529-0258

Galerie d'Art
BENEDEK-GRENIER
Du 6 au 23 novembre
GRAVURES
CANADIENNES ET
INTERNATIONALES
800, Place d'Youville, Québec - 694-9486
Du lundi au samedi, de 10h15 à 17h30.
Jeudi et vendredi soir, jusqu'à 21h.

SERGE LAMA
7 nov.
CE SOIR
LOCATION: \$3.00 à \$7.50
En vente aux guichets du Grand Théâtre et à la Caisse Populaire Laurier
présenté par chcc et Belvedere
GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
SALLE LOUIS-FRÉDÉRIC, TEL. 643 8131

18 ANS 14 ANS
Cinéma LIDO RIVE-SUD Cinéma ST-ROMUALD
LA GRANDE BOUFFE 2^e film LA MAISON DES DAMNES 2^e film
CARESSES INTIMES FAUT SE LES FAIRE

ils avaient l'amour au fond du coeur...
4^e Semaine
Les Beaux Dimanches
avec Jean Duceppe
Denise Filiatrault
un film de Richard Martin
production Richard Martin
avec Yvon DUFOUR - Luc GUILBEAULT - André LACHAPPELLE - Gérard POIRIER
Yves LETOURNEAU - Louise PORTAL - Robert MALTAIS et Catherine BEGIN
HORAIRES: 1h, 3h, 5h, 7h, 9h, & 9h - Loiseuses et Age d'Or non valables
LES GALERIES CANADIENNE - 661-8575 CANADIENNE STATIONNEMENT GRATUIT

Un jour seulement
Londres & Paris
UNE RÉMINISCENCE NOSTALGIQUE
Un captivant voyage à bord de... votre fauteuil.
Visitez deux grandes capitales européennes.
Avec GUY DE LA RIVIERE
agissant comme hôte et guide en personne sur la scène
MATINÉE — 2 h. p.m.
SOIRÉE — 8 h 30 p.m.
AUJOURD'HUI (7 NOV.) CHAMPLAIN
2500, BOUL. LAURIER
PLACE STE-FOY, 656-0592

JEANS SUR MESURE
845 ST-JEAN
523-4148
LA JEANS-RIE
Henri Bélanger, prop.

Une présentation GRPI
JEAN-GUY MOREAU
1ère partie: FRANÇOIS LEVEILLE
CE SOIR, DEMAIN, SAMEDI DIMANCHE
semaine et dimanche, 20h30
samedi: 20h00 et 23h00
Réservations: 525-5144
LA BOITE
1008, 3^e av.

Galerie d'Art St-Jean
1033 rue St-Jean, Tél.: 692-2577
LA GALERIE DES PEINTRES DE RENOM
Le meilleur choix à Québec
— F. CONSTANTINEAU — H. MASSON
— S. COSGROVE — M. MAURO
— F. IACURTO — M. PERRIN
— A. LAW — G. PFEIFFER
— J. D'A. LECLERC — R. RICHARD
— B. LE DAIN — A. ROUSSEAU

DONOVAN
CE SOIR à 21h.00
CENTRE MUNICIPAL DES CONGRES
Billets: \$6.00 en vente à la Muse et aux magasins Sherman
Une production KOSMOS
BILLET MAINTENANT EN VENTE

Samson veut réviser les barèmes d'aide sociale

(PC) — Pendant que la commission parlementaire du Travail se penchait hier sur le conflit de la United Aircraft, le député créditiste Camil Samson parraitait une motion à l'Assemblée nationale visant à réviser les barèmes de l'aide sociale.

Le porte-parole de Rouyn-Noranda a dénoncé le régime intégré des allocations familiales et de l'aide sociale en vigueur au Québec depuis janvier 1974.

Il suggère au gouvernement Bourassa de compenser les assistés sociaux rétroactivement à janvier 1974 pour la perte du pouvoir d'achat qu'ils auraient subi avec ce nouveau régime intégré.

Le gouvernement a donné d'une main ce qu'il a

retiré de l'autre. Il a augmenté les allocations familiales, mais il a réaménagé le système d'aide sociale, avec le résultat que les assistés reçoivent à peu près le montant au bout de la ligne, sans toutefois pouvoir faire face à l'inflation galopante.

Motion facile

Cette motion introduite en Chambre par M. Samson sera débattue à nouveau mercredi prochain, à la suite de quoi un vote sera pris.

Le ministre Claude Forget, des Affaires sociales, ainsi que le critique péquiste Marc-André Beaud, feront leurs commentaires respectifs au cours de cette prochaine séance.

Ceux qui ont donné la réplique au député Samson hier sont MM Irénée Bon-

nier et Yves Tardif, libéraux de Taschereau et d'Anjou.

Le premier estime que M. Samson, en voulant trop simplifier la question, passe à côté du problème et que sa seule remarque sujette à réflexion concerne le programme de revenu minimum garanti. Selon M. Bonnier, c'est justement ce à quoi vise le programme intégré d'allocations familiales et d'aide sociale, préparé de longue main par l'ex-ministre Claude Castonguay.

Pour sa part, le député Tardif affirme que la motion créditiste est "facile". Il est difficile de s'opposer au bien, dit-il, et c'est évident que tout le monde voudrait que les assistés sociaux aient davantage de revenus.

Plus d'immigrants haïtiens que français

OTTAWA (d'après PC) — Le ministre canadien à l'Immigration, M. Robert Andras, a révélé, hier, aux Communes, que le nombre d'immigrants haïtiens au Canada est plus important que le nombre d'immigrants français.

Le ministre a fourni cette réponse au moment où le chef de l'Opposition, M. Robert Stanfield, l'interrogeait pour connaître les mesures prises pour encourager l'immigration de Francophones venus des Caraïbes.

M. Stanfield a soutenu toutefois, à la fin des commentaires de M. Andras que ce dernier n'avait pas répondu à sa question, à

savoir si des mesures particulières avaient été adoptées pour favoriser l'immigration d'Haïtiens.

On sait que le ministre Andras est au centre d'une controverse depuis qu'environ 1,500 Haïtiens, ayant immigré illégalement au Canada, principalement à Montréal, sont menacés de déportation. Les porte-parole des Haïtiens soutiennent que leur retour en terre haïtienne signifierait l'emprisonnement, la torture ou la mort pour eux.

Au cours de sa réponse à M. Stanfield, M. Andras a simplement mentionné que, pour les six premiers mois de l'année, 1,790 Haïtiens avaient été légalement acceptés comme im-

migrants contre 1,398 Français.

Pour l'année, ce total pourrait atteindre 3,500 en comparaison avec 2,178, en 1973, et 836, en 1972.

M. Andras a aussi mentionné qu'un bureau de son ministère avait été ouvert à Haïti, il y a un an et demi.

Commentant ces statistiques et faisant manifestement allusion au problème des Haïtiens illégalement au pays, M.

Andras a dit croire que cela indiquait la volonté du gouvernement de recevoir et d'évaluer favorablement les demandes faites de façon légale et respectant les règlements et les lois du Canada.

Composition de la Régie de la langue française

(PC) — Le ministre d'Etat au Conseil exécutif, chargé de l'application de la Loi sur la langue officielle, M. Fernand Lalonde, a annoncé, hier, la composition de la Régie de la langue française.

Cet organisme, selon le communiqué remis à la presse, sera présidé par M. Paul Dell'Aniello, directeur de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal. M. Jean-Denis Gendron, professeur à l'Université Laval, en sera le vice-président.

Les six autres membres de la Régie seront Mme

Colette Biche, membre de la Commission des écoles catholiques de Montréal, M. Bruno J. Pateras, avocat, M. Charles Plamondon, ingénieur et directeur général de l'Expansion industrielle au ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, Mme Huguette Plamondon, vice-présidente du Congrès du Travail du Canada, M. Robert C. Scrivener, président du Conseil d'administration et chef de la direction de Bell Canada et Mme Manon Vennat, directeur général du Centre de linguistique de l'entreprise.

(ANNONCE) LE TEST QUI PEUT VOUS SAUVER LA VIE

Actuellement, on le sait, la plupart des médecins se contentent de tests effectués quand le malade est allongé sur le dos pour détecter les maladies cardiaques. Mais il existe un nouvel examen qui a déjà rendu d'appréciables services et qui pourrait sauver bien des vies: le test à l'effort. Lisez, dans Sélection du Reader's Digest de novembre, pourquoi nombre de cardiologues sont persuadés que l'électrocardiogramme en cours d'effort fera bientôt partie de tout examen médical approfondi. Apprenez comment on peut, grâce au test, détecter certains phénomènes latents propices aux attaques et pourquoi cette précaution s'impose tout particulièrement chez les adultes présentant une tension artérielle élevée. Achetez Sélection de novembre aujourd'hui même.

Ça promet!

Un bon whisky canadien pour les bonnes occasions.



FIVE STAR
de Seagram

"Mélange et embouteillé, ici au Québec"



Les jeunes filles d'aujourd'hui ont la nostalgie des belles robes...

En voici trois pour rêver aux bals et aux lointains pays. Elles ont toutes une nouvelle longueur sophistiquée et féminine pour l'hiver. Elles sont toutes gaiement colorées d'un imprimé d'inspiration rustique. Elles sont toutes coupées dans un tissu souple et fin. En bleu et rouge. 5 à 13 et 7 à 15.

\$32.98

Algo

Vous pouvez utiliser votre compte Norman au mail saint-roch, à place laurier, à place fleur de lys ou aux galeries chagnon.

RCA

une
ASSURANCE
de qualité

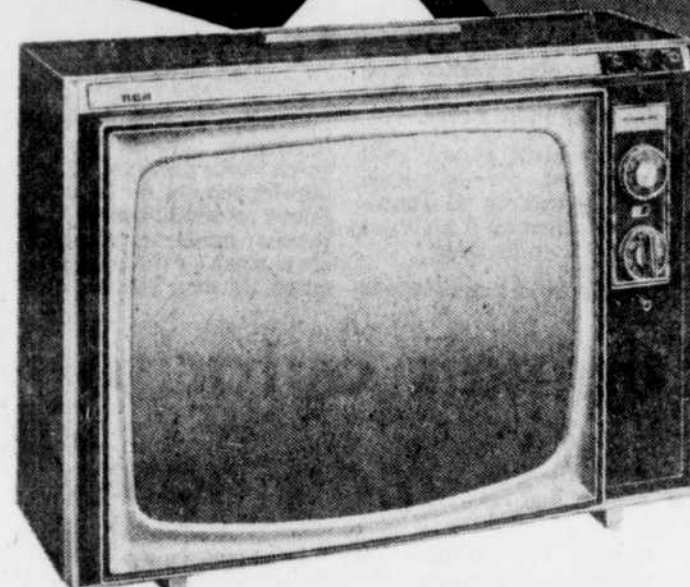


TELECOULEUR RCA

Modèle CCG 921 - Super 95 - 26"

- Lampe-écran à matrice noir
- Châssis de 26,000 volts
- AccuMatic 4: réglage automatique de la luminosité du contraste, de la couleur et des teintes d'un simple toucher du doigt.
- Syntonisateur transistorisé UHF/VHF
- Meuble contemporain sur roulettes.

**BAS PRIX
SENSATIONNEL**

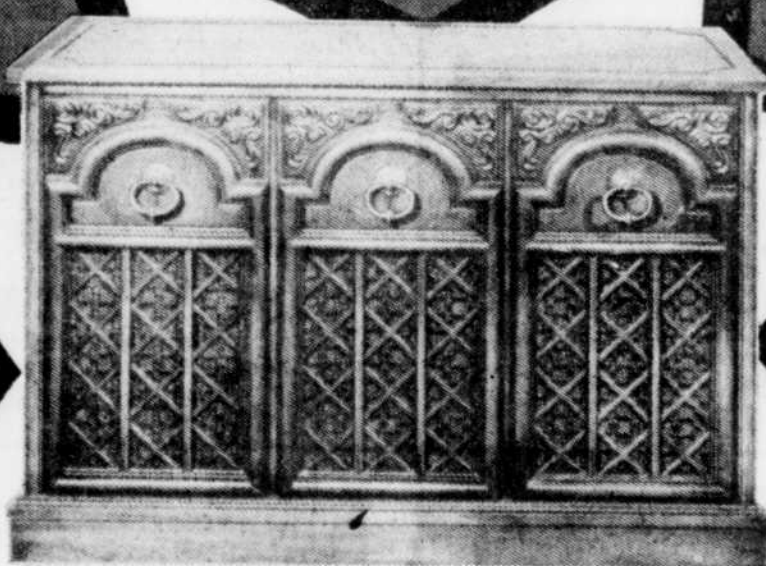


TELECOULEUR RCA

Modèle CTE 460 AccuColor de 19", 75% transistorisé, fini noyer. Garniture bronze. Dimensions: H. 17 1/2", L. 25 5/8", P. 18 7/8".
• Lampe-écran à grains de phosphore • Châssis de 22,500 volts
• AccuMatic 2: réglage automatique de la couleur et des teintes
• Syntonisateur rotatif UHF/VHF • Haut-parleur de 3" x 5"

\$349.

(Service en sus)



STEREO MEUBLE RCA

MODELE SFE 2002

Bloc d'accord et amplificateur FM/AM/FM stéréo avec lecteur de cartouches stéréo 8 pistes intégré • Puissance de crête de 20 watts
• Réponse de fréquence de 25 à 30,000 Hz • Réglage pour vernier et curseur • Antennes: AM en ferrite; FM dipôle • Tourne-disque automatique BSR • Cartouche en céramique et aiguille en diamant
• Haut-parleurs d'une grande efficacité: 2 de 6" et 2 de 3 1/2"

\$294.

**SERVICE
effectué
par les
TECHNICIENS
d'expérience
à
l'usine
RCA**



LAVE-VAISSELLE CONVERTIBLE A CHARGEMENT PAR L'AVANT

Modèle LXE 70 - Fonctionnement par 2 boutons-poussoirs, lavage par jet à deux niveaux, 4 cycles, séchage par air pulsé, porte-vaisselle du haut et du bas sortant complètement, dessus résistant aux éraflures, construction à double parois.

**BAS PRIX
SENSATIONNEL**

MISE DE COTE POUR
LES FETES ACCEPTES.
Payable sans intérêt
avec votre caisse de
Noël.

RADIODISC INC.

TREMBLAY & BERGERON Meubles

A QUEBEC

301, de la Canardière, Québec, Tél.: 523-7760
coin 3e av., stationnement en face.

A CHARLESBOURG

245 est, 71e rue, Charlesbourg, Tél.: 626-1102
(coin boul. H.-Bourassa) - Stationnement facile.

Desrochers n'est plus à l'emploi du gouvernement

par Jacques DUMAIS

L'ex-conseiller spécial à temps plein du premier ministre Robert Bourassa, M. Paul Desrochers, ne se serait vu confier aucun autre dossier gouvernemental depuis le 1er avril dernier, date à laquelle il aurait officiellement quitté le bureau du chef du gouvernement "pour des raisons de santé".

C'est du moins la réponse qu'a fournie M. Bourassa lui-même à des questions soulevées par le leader parlementaire de l'Opposition officielle, M. Robert Burns. Le premier ministre a ajouté que, depuis ce jour, M. Desrochers "ne s'est présenté que très très peu souvent au bureau". Il aurait vidé les dernières affaires courantes au mois de mai.

L'éminence grise du gouvernement Bourassa fait toujours partie du Comité organisateur des Jeux olympiques (Cojo). Cette fonction ne lui aurait pas été confiée par le gouvernement, mais par le Cojo et les autorités municipales de Montréal.

Ainsi donc, dans l'esprit du premier ministre, son ancien bras droit "est encore libéral et organisateur pour le Parti libéral".

S'il a travaillé pour les libéraux dans le comté de Johnson, au mois d'août dernier, "il n'est plus au service du gouvernement, ni comme fonctionnaire, ni comme consultant".

"Mon oncle Paul"

A la suite du témoignage du syndicaliste René Mantha devant la Commission Cliche, lundi, M. Burns a demandé au premier ministre si "mon oncle Paul" (sic) aurait eu "quelque chose à faire avec le domaine de la construction et, en particulier, avec le placement à la baie James pour le gouvernement du Québec".

Rappelons que, selon Mantha, le fonctionnaire Yvon Bergeron aurait conclu, en mars 1973, une entente tacite avec lui (Mantha) pour favoriser la FTQ-construction dans l'embauche à la baie James, et ce, en accord avec M. Desrochers.

Hier, le premier ministre a éludé cette question comme bien d'autres au sujet de "mon oncle Paul".

Il s'est dit assuré qu'il "n'en est plus question dans le cas de M. Desrochers", bien qu'il n'ait pas nié qu'il en fut déjà.

Selon lui, à peu près tous

les députés de l'Assemblée nationale ont reçu des demandes de placement pour la baie James. Mais, dit-il, "la presque totalité du placement s'est fait par le ministère du Travail ou par ses organismes".

Revenant à la charge, M. Burns lui a cette fois demandé si oui ou non "mon oncle Paul" a eu à faire du placement à la baie James.



Paul Desrochers

Réponse de M. Bourassa: le député devrait savoir qu'en vertu de la loi 50, le développement de la baie James relève du bureau du premier ministre. "Donc, il est normal qu'il y ait quelque chose de mon bureau qui

puisse s'intéresser à la question de la baie James, y compris les questions de relations de travail".

"Mais je crois qu'il est quand même très clair que le travail qui a été fait — ce n'est pas parce qu'on mentionne quelqu'un dans une conversation téléphonique, que ce soit M. Desrochers ou un autre — s'est fait conformément aux normes existant au gouvernement et au ministère du Travail".

Va-t-il comparaître?

M. Burns lui a alors demandé s'il avait l'intention d'inciter son ancien bras droit à comparaître devant la Commission Cliche afin éventuellement de clarifier le témoignage de Mantha.

Le leader péquiste précisait que des précédents existaient, citant les cas du ministre Jean Bienvenue, de l'Immigration, et du député de Taillon, M. Guy Leduc, qui s'étaient tous deux présentés devant la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) après avoir été cités dans des témoignages.

Le premier ministre a une fois de plus éludé la question en soulignant que M. Burns tentait... de faire

introduire le pouvoir politique à l'enquête Cliche. "Il me demande à toutes fins utiles de dicter sa ligne de conduite à la Commission Cliche, pour une personne qui n'est plus mon employé..."

Exaspéré, furieux des pirouettes du premier ministre, M. Burns se vit rappeler à l'ordre par le président Jean-Noël Lavoie.

Pretenant la relève, le député unioniste de Johnson, M. Maurice Bellemare, n'a pas eu plus de chance avec le premier ministre.

Après que celui-ci lui eut répondu que M. Desrochers avait complété en mai le dossier qu'il avait constitué sur les pays exportateurs de pétrole, M. Bourassa a conseillé au "vieux lion" d'interroger directement son ex-bras droit quant à la date précise où ce dossier avait été classé.



GASTON MAGNAN

Si, pour vous, le vêtement est un mode d'expression, un instrument qui interprète votre façon de vivre, un langage de vos goûts... vous et Gaston Magnan avez la même idée de la mode et sûrement les mêmes idées quant au choix! Venez consulter cet expert en confection masculine, sa collection automne-hiver vous plaira pour sa diversité dans les modèles, coupes, couleurs et grandeurs.



NAPOLÉON JACQUES

333, DE LA COURONNE, QUÉBEC, P.Q. G1R 1K1 Stationnement gratuit Place Jacques-Cartier.

"Vous le connaissez, M. Desrochers, du moins vous vous êtes servi de son témoignage, dans la campagne de Johnson, pour avoir quelques votes".

Pris au dépourvu, le fougueux politicien a une fois de plus nié qu'il y ait eu collusion avec le Parti libéral, par l'entremise de M. Bourassa, lors de cette élection complémentaire du mois d'août.

"Quand M. Paul Desrochers a dit que M. Bellemare était l'homme à battre,

j'ai dit: J'ai rarement vu un élève dépasser le maître. Cela a été prouvé", a précisé le chef de l'UN.

Un homme puissant

M. Desrochers avait fait ses premières armes avec M. Bellemare en matière d'organisation électorale.

Devenu l'ombre du premier ministre Bourassa des que ce dernier eut pris le pouvoir, il était l'homme fort du régime et décortiquait les gros dossiers (la baie James, par exemple) d'ordre économique pour le premier ministre.

Il y a quelque temps déjà, le titulaire de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre, avait mené une guerre de couilles pour protester contre la mainmise de cet homme tout puissant sur les dossiers de son ministère.

Avant tenté de rejoindre M. Desrochers, lundi, peu après le témoignage de Mantha qui l'incriminait, Le Soleil s'est fait dire que l'éminence grise était actuellement en séjour quelque part à l'étranger pour une période indéterminée.

"Je n'ai jamais autorisé Mantha à se servir de mon nom" (Leduc)

par Gilbert ATHOT

En aucune occasion, je n'ai autorisé Mantha à se servir de mon nom pour appuyer sa demande de pardon".

C'est le seul commentaire que le député libéral de Taillon, M. Guy Leduc, a accepté de faire, hier, à la suite des propos tenus par l'ex-dirigeant syndical René Mantha devant la Commission Cliche, au début de la semaine, selon lesquels M. Leduc avait donné son nom pour appuyer cette demande. Il s'est catégoriquement refusé à ajouter quoi que ce soit.

Le nom du député Leduc a été mentionné à la Commission d'enquête sur la liberté syndicale dans le secteur de la construction, par le témoin Mantha, de même que celui du député libéral de Laporte, M. André Déom, comté voisin de celui de M. Leduc.

Mardi, M. Déom avait accepté de répondre aux questions

du Soleil en ce qui a trait aux propos de Mantha. Il avait toutefois été fort averse de commentaires, prétextant le fait qu'il n'avait pas eu l'occasion de prendre connaissance du texte intégral des propos de Mantha.

De son côté, le député Guy Leduc abordé, hier, alors qu'il participait aux

travaux de la commission parlementaire chargée de scruter le conflit à la United Aircraft, n'avait retourné aucun des trois appels placés à son bureau du parlement par Le Soleil, la veille.

Au cours de son témoignage devant la Commission Cliche, au début de la semaine, l'ex-dirigeant syndical René Mantha avait affirmé avoir demandé et obtenu la permission de MM. Leduc et Olivier

(ce dernier est le député libéral fédéral de Longueuil) d'inclure leurs noms comme appuis à sa demande de pardon, adressée à Ottawa, afin de faire effacer son dossier judiciaire.

Le témoin a ajouté qu'il connaissait M. Leduc assez bien depuis trois ou quatre ans et qu'il l'a rencontré plus ou moins brièvement à plusieurs reprises. Il a même admis avoir travaillé pour l'organisation électorale du député Leduc au cours des élections générales d'octobre 1973.

Impliqué par Déom

M. Guy Leduc a même été indirectement impliqué par son collègue du comté voisin, le libéral André Déom (Laporte), en ce qui a trait à la présence de Mantha dans le cours de la campagne électorale provinciale de 1973.

Dans une conférence de presse donnée au début d'octobre afin de nier une allégation du chef syndical Louis Laberge, relative à sa participation personnelle dans la découverte d'un emploi pour Mantha au Zaire, M. Déom avait affirmé, dans un texte remis aux journaux d'ailleurs, que:

"M. René Mantha a été arrêté temporairement par la police de Longueuil à l'église du Sacré-Coeur, au comté central du PQ du comté de Taillon et relâché immédiatement, faute de plainte de la part de M. Jacques Vaillancourt, organisateur en chef du candidat du

Ce n'était pas la première fois que le nom de M. Guy Leduc était mentionné devant une commission d'enquête nommée par le gouvernement Bourassa.

Au début de 1974, le député libéral de Taillon a fait une apparition fort remarquée devant la Commission d'enquête sur le crime organisé, allant même jusqu'à dire à un moment donné que certaines conversations avec des membres du monde interlope ne constituaient au fond que du patinage de député.

Le témoignage du député Leduc fit tellement de

bruit que l'Opposition officielle à l'Assemblée nationale, par le truchement de son leader parlementaire, M. Robert Burns, décida de présenter en Chambre une motion de réprimande à l'endroit du député de Taillon, dont le texte disait:

"Que cette Assemblée réprimande le député de Taillon, M. Guy Leduc, pour avoir eu des contacts avec des membres reconnus du crime organisé et pour avoir fait, le 8 février 1974, devant la Commission d'enquête sur le crime organisé, des déclarations qui font injure à la réputation de tous les députés".

Cette motion fut cependant jugée irrecevable par le président de la Chambre, M. Jean-Noël Lavoie, après avoir invoqué la teneur des règlements parlementaires. Le fond de la motion ne fut donc jamais débattu.

LA BRASSERIE LE PASSE MURAILLE
73, rue St-Louis
OUVRIERA SES PORTES LE JEUDI 7 NOVEMBRE À 21 HEURES
BIERE GRATUITE

On l'aime bien chaud.

Le gros gin Henkes.

HENKES GENEVA
J. H. HENKES HOLLANDS GIN
DISTILLED AND BOTTLED IN CANADA UNDER CANADIAN GOVERNMENT SUPERVISION
J. H. HENKES OF ROTTERDAM (CANADA) LTD. MONTREAL, CANADA

169 D \$2.50/E \$5.95/F \$8.95 DISTILLÉ ET EMBOUTEILLÉ AU CANADA DISTRIBUÉ PAR PARK & TILFORD

Épargnez 40% par rapport au coût des cigarettes en paquets avec le tabac à cigarettes Export.



LE TABAC À CIGARETTES LE PLUS VENDU AU CANADA. IDÉAL POUR TOUS LES MOULES ET MACHINES À CIGARETTES.

KENWOOD

Le choix des professionnels

RECEPTEUR AM/FM - AMPLIFICATEUR QUADRAPHONIQUE
4 modèles au choix
de 40 w R.M.S. à 160 w R.M.S.
de **499⁹⁵** à **1095⁰⁰**

RECEPTEUR AM/FM - AMPLIFICATEUR STEREO
7 modèles au choix
de 20 w R.M.S. à 126 w R.M.S.
de **239⁹⁵** à **699⁹⁵**

AMPLIFICATEUR STEREO
4 modèles au choix
de 24 w R.M.S. à 340 w R.M.S.
de **179⁹⁵** à **1095⁰⁰**

TUNER AM/FM - MPX
4 modèles au choix
de **179⁹⁵** à **995⁰⁰**

TOURNE-DISQUE MANUEL
Entraînement par courroie
Stéréo ou Quadraphonique
3 modèles au choix
de **139⁹⁵** à **399⁹⁵**
(Cartouche extra)

Garantie Kenwood/Tanguay
2 ans à 100%
(pièces et main-d'œuvre)
5 ANS
SUR TRANSISTORS ET CIRCUITS INTÉGRÉS (pièces seulement)

ENREGISTREUR MINI-CASSETTE
Arrêt automatique "DOLBY"
359⁹⁵

Département de service sur place

lameublements Tanguay inc

PLACE TANGUAY
Rond-Point Lévis
833-4511



AU SALON DE FOURRURE

laliberté



vente du président



90 MANTEAUX LONGS A LIQUIDER SANS EGARD AU PRIX COUTANT!

Grandeurs désassorties. Quantités limitées. Venez tôt pour le premier choix.

Manteaux en Lapin naturel.....	\$145	Manteaux en Rat musqué teint loutre, ornés.....	\$545
Manteaux en Têtes de Pahmi naturel, ornés.....	\$195	Manteaux en Mouton de Perse teint noir, unis ou ornés.....	\$545
Manteaux en Têtes de Chevreau gris naturel, ornés.....	\$195	Manteaux en Castor rasé et lustré.....	\$595
Manteaux en Agneau rasé teint blanc ou rouge.....	\$195	Manteau en Loup-Marin naturel, orné.....	\$595
Manteaux en Opossum Australien combiné de suède.....	\$355	Manteau en Castor rasé (morceaux) naturel, orné.....	\$625
Manteaux en Castor à long poil naturel.....	\$355	Manteaux en Renard Américain naturel.....	\$645
Manteau en Putois de Chine décoloré.....	\$395	Manteaux en gorges de Vison naturel foncé, ornés.....	\$675
Manteaux en Broadtail Américain (Borrego), ornés.....	\$395	Manteau en Mouton de Perse gris naturel, orné.....	\$685
Manteau en Rat musqué, rasé naturel, orné.....	\$395	Manteaux en queues de Vison naturel, ornés.....	\$695
Manteau en Pattes de Mouton de Perse gris naturel, orné.....	\$395	Manteaux en pattes de Vison naturel, ornés.....	\$775
Manteaux en Rat musqué naturel.....	\$395	Manteaux en Phoque teint brun ou noir.....	\$795
Manteaux en Mouton de Perse teint noir, unis ou ornés.....	\$395	Manteaux en Vison naturel, ornés de Renard.....	\$895
Manteaux en Chat sauvage naturel ou lustré.....	\$495	Manteau en Loutre rasée et lustrée.....	\$995

PLAN MISE DE COTE ET FACILITES DE PAIEMENT

PANTCOATS ET BLOUSONS

Blousons, de fourrures variées.....	\$95
Pantcoats en Rat musqué avec lainage.....	\$145
Pantcoats en Opossum Américain avec lainage.....	\$145
Pantcoats en Putois de Chine teint.....	\$195
Pantcoat en Vison Chinois naturel, orné.....	\$195
Pantcoats en Chat sauvage naturel ou teint.....	\$395
Pantcoats en Chat sauvage teint Renard roux.....	\$475

A SOLDER - MANTEAUX EN ECUREUIL DE RUSSIE NATUREL POUR FILLETES

Grandeurs
jusqu'à 6 ans
Modèles variés
SPECIAL

\$85

PALETOTS POUR HOMMES

Paletots en Borrego teint.....	\$275
Paletots en Castor à long poil naturel.....	\$375
Paletots en Renard américain naturel.....	\$395

TOUTE VENTE FINALE AU COMPTOIR SEULEMENT

S.V.P. Aucune commande postale ni téléphonique.

Cournoyer n'a pas respecté les priorités d'embauche

par Léonce GAUDREAU
Envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — Selon la Société d'énergie de la baie James, la procédure d'embauche établie en mars 1974 par le ministre Jean Cournoyer rend impossible le respect des priorités déjà énoncées devant l'Assemblée nationale

en ce qui a trait à l'emploi à la baie James.

Ces priorités devaient être d'accorder la préférence d'emploi aux gens de la région de la baie James puis aux travailleurs des régions avoisinantes, soit l'Abitibi et le Lac-Saint-Jean, et enfin, aux travailleurs venant des régions où

existent les plus forts taux de chômage.

La SEBJ voulait privilégier l'une des trois sources d'emploi prévues par le décret de la construction, soit les Centres de main-d'œuvre du Québec, plutôt que les bureaux de placements syndicaux ou les choix faits par les entrepreneurs eux-mêmes.

Il semble, selon les informations fournies, hier, par M. Jacques Durocher devant la Commission Cliche, qu'il est absolument impossible de croire que les grands principes d'embauche, élaborés devant l'Assemblée nationale par M. Cournoyer, puissent être respectés lorsque l'emploi vient de trois sources différentes.

M. Durocher, qui a déjà été chargé de relations syndicales à la SEBJ, a d'ailleurs déposé, hier, divers documents qui montrent les luttes intestines que se mènent le ministère du Travail et cette société de la couronne pour avoir la main haute sur l'embauche à la baie James.

En janvier dernier, le directeur de la FTQ-construction, M. André Desjardins, réclamait du ministre Cournoyer qu'il mette la SEBJ à sa place, précisant que le comportement de cette société de la couronne ne permettait pas d'assurer la "paix" à la baie James.

Peu de temps après, M. Paul Caron, qui représentait la SEBJ au bureau de M. Yvon Bergeron à la "banque centrale" du Centre de la main-d'œuvre du Québec, recevait l'ordre du ministre Cournoyer de quitter les bureaux du CMOQ.

En août 1974, M. Yvon Bergeron était muté dans le Grand Nord québécois, ce qui a paru satisfaire les fonctionnaires qui l'entouraient, a commenté M. Durocher.

Meloche aurait accepté une somme de \$3,000

MONTREAL — Le président d'une compagnie onarienne oeuvrant à la baie James est venu affirmer, devant la Commission Cliche, avoir personnellement remis une enveloppe contenant \$3,000 à Robert Meloche, gérant d'affaires de la section 791 de la FTQ-construction.

Meloche avait déjà juré dans des témoignages antérieurs qu'il n'avait jamais reçu de "contributions" de ce genre. Devant les révélations de M. Silvio Bot, le juge Cliche a immédiatement avec M. Meloche, qui se trouvait comme toujours parmi l'auditoire, qu'il devra comparaître aujourd'hui pour s'expliquer là-dessus.

Déjà, en mai 1972, le président de Bot Construction Ltd, dont ses représentants ont déjà comparu

pour parler de la situation de chantier qui prévalait à leur chantier de la baie James, se rendait à Montréal pour y rencontrer les dirigeants du 791.

Il a déclaré avoir alors refusé, comme le lui demandait MM. Meloche et René Mantha (ex-coordonnateur de la section 791), de placer un nom fictif (un dummy) sur sa liste de paye. Un an plus tard, il appelait cependant Meloche pour lui dire de se rendre à l'aéroport de Dorval et qu'il lui remettrait alors une enveloppe. Celle-ci contenait \$3,000 en billets. La remise de l'enveloppe se serait faite dans l'automobile de Meloche, garée près de l'aéroport, et la "cérémonie" n'aurait duré qu'une minute et demie.

A la fin de 1973 M. Bot

recevait un téléphone d'un dirigeant du 791 lui disant que quelqu'un avait besoin d'argent pour prendre des vacances. René Mantha se serait alors rendu à l'aéroport de Toronto pour quérir des mains de M. Bot une enveloppe contenant \$2,000.

"A ce moment, je croyais que c'était un bon investissement. Il me paraissait être utile d'être ami avec des gens aussi puissants", a-t-il commenté, ajoutant que l'investissement qu'il avait à la baie James ne lui permettait pas de prendre de risques.

Mais ce n'est qu'après de très longs efforts des membres de la commission que M. Claude Verville, de Impregilo & Spino Ltée, a reconnu que sa compagnie versait inutilement \$1,000 par semaine à Maurice Dupuis, un délégué de chantier.

Poursuite intentée contre la CIC

MONTREAL (PC) — L'Association de la construction de Montréal a déposé une requête en justice, hier, pour forcer la Commission de l'industrie de la construction à imposer des amendes de 20 pour cent sur les salaires payés aux employés, qui excèdent les tarifs prévus au décret de la construction.

L'été dernier, plusieurs syndicats affiliés à la FTQ ont négocié des minentes avec les employeurs pour obtenir 50 cents l'heure de plus que le tarif établi par les décrets, en alléguant la hausse du coût de la vie.

IMPRESSION RAPIDE 100 COPIES 3⁵⁰ PLUS TAXES

Impression offset en noir sur papier bon blanc format 8 1/2 x 11

NOUS REPRODUISONS
Enveloppes, Rapports, Lettres, Circulaires, etc.

ET NOUS LE FAISONS RAPIDEMENT

ASSEMBLAGE - PLIAGE - RELIURE

JET-COPIE ENR.
2518 ch. Ste-Foy
St-Foy
495 Dorchester St.
Québec Centre-ville

656-1790
524-6005

AVIS PUBLIC

Ville de Donnacona, Province de Québec.

Avis public est par la présente donné, par le soussigné, que lors de la mise en nomination, tenue le 27 octobre 1974, en la salle des délibérations du conseil, les candidats élus par acclamation sont:

Mairie: Monsieur Louis-Marie Gaudreault
Conseiller Siège no 1: Monsieur Jean-Claude Frenette
Conseiller Siège no 4: Monsieur Roland Godin
Conseiller Siège no 6: Monsieur Philippe Belleau
Et qu'à la clôture du scrutin, tenu le 3 novembre 1974, à l'école régionale Tardivel, les candidats élus sont:

Conseiller siège no 2: Monsieur Jean-Paul Benoit
1276 votes - Major. 492

Adversaire: Monsieur Odilon Huard 784 votes

Conseiller siège no 3: Monsieur Paul-Emile Dussault
1116 votes - Major. 179

Adversaire: Monsieur Raoul Gauthier 937 votes

Conseiller siège no 5: Monsieur Florent Gignac
1339 votes - Major. 617

Adversaire: Monsieur André Patterson 722 votes.

Donné à Donnacona, ce 4e jour de novembre 1974.

Denis Roy
président d'élection

RINCE-DALLE

Bourgogne blanc
449A \$2.75

LICHETTE

Vin de France rouge
440E \$2.45

PISSE-DRU

Beaujolais
435D \$3.65

GREYMAN

BRUT

Vin mousseux
blanc
590A \$3.50

CHÂTEAU LA FRANCE

Bordeaux rouge
391B \$3.40



Avous de choisir...

LES DISTRIBUTIONS
CLÉMENT INC.
1032, ouest, rue Laurier,
Montréal, P.Q. H2V 2K8
Tel. 272-1144

l'aliberté

BOUN-PON... LA NEIGE

Vienne la neige... Vienne le froid...
Vous serez bien au chaud dans ses bottillons signés "Corbeil". Véritable chevreau de qualité supérieure. Tous des modèles dernière nouveauté dont 3 tels qu'illustrés. A- Noir ou brun. B et C- Tan seulement. Pointures 7 à 12 pour hommes et jeunes gens.

Chaussures pour hommes.
Laliberté, rez-de-chaussée.

mail storch



VENTE 2 POUR 1

la liberté

*Une vente colossale pour hommes et jeunes gens!
Achetez un complet au prix régulier et obtenez-en
un deuxième GRATUITEMENT. Profitez-en!*

1^{ER} LOT - COMPLETS POLYESTER ET VISCOSE
REG. \$69. CHACUN - TRES SPECIAL

2 POUR \$69

2^E LOT - COMPLETS TOUT LAINE
REG. \$110. CHACUN - SPECIAL

2 POUR \$110

Une offre aussi exceptionnelle ne se présente pas tous les jours. Profitez-en et venez faire votre choix au plus tôt. Il ne s'agit pas de complets démodés, ce sont tous des complets de qualité supérieure et de la meilleure confection. Vaste choix de motifs à carreaux et teintes unies à la mode. 36 à 46.



CHARGE X



Le concept Cooprix subit un coup dur à Québec

Par Marcel COLLARD

Le plus récent galvaudage du concept Cooprix

s'est produit à la Coopérative des Deux-Rives où la publicité est passée du type éducatif au style fran-

chement publicitaire, ce que condamne la Fédération des magasins Coop dans ses énoncés de principes.

L'assemblée générale n'a pourtant pas modifié ces principes, pas plus d'ailleurs qu'elle n'a entériné la nouvelle forme d'administration des magasins Cooprix par des compagnies, à l'intérieur desquelles la Fédération des magasins Coop détient la majorité des actions votantes.

La situation ne manque pas d'inquiéter ceux qui veulent conserver au Cooprix son rôle d'instrument au service des véritables besoins des consommateurs.

Dans l'édition du Soleil, hier, l'agence de publicité chargée de la promotion de la Coopérative des Deux-Rives, qui comprend les Cooprix de Lévis, de Sainte-Foy et de Charlesbourg, met en évidence les thèmes à consonnance coopérative: "Pour nous, c'est Cooprix" et "Cooprix, c'est la solution". Cependant, on en est rendu à annoncer une aubaine "vedette". Il s'agit d'une offre de divers fromages qu'on prétend être d'une fraîcheur garantie et d'une qualité supérieure.

Le fromage doux est annoncé à \$0.99 la livre. Vérification faite dans les Cooprix de Charlesbourg et de Sainte-Foy, le prix est plutôt de \$1.35, avec une variante de quelques cents à

Sainte-Foy. Les employés n'étaient pas au courant du "spécial" et M. Benoit Gilbert, le gérant, n'était pas là pour l'expliquer.

"Pour atteindre ses buts, a écrit textuellement le directeur général de la fédération, M. Jacques Towner, le Cooprix doit éliminer la promotion publicitaire et supprimer les aubaines hebdomadaires."

Après avoir annoncé l'antigel pour les pare-brise à \$1.17, au cours des deux dernières semaines d'octobre, on passe aux fromages à \$0.99.

On est surpris qu'aux deux magasins, on ait déclaré ne pas être au courant de la réclame, ni du rabais sur le fromage. Le plus surpris fut sans doute le président de la Coopérative des Deux-Rives, M. Yvon Hamel. "C'est pour le moins curieux", a-t-il confié au journaliste du Soleil. Le sujet aura sûrement été abordé, hier soir, puisque le conseil d'administration devait se réunir.

Cependant, M. Hamel a confié que les administrateurs n'étaient pas opposés à une certaine forme de réclame sur les produits, à la condition qu'il s'agisse d'un prix ferme ou courant et non d'un "spécial de la semaine" pour attirer des clients.

Autre point sur lequel il faut attirer l'attention, c'est que les Cooprix doivent "promouvoir la distribution des produits Coop et des produits du Québec". Or, dans les réclames, on ne semble pas s'en préoccuper.

Les réclames publicitaires à la radio et dans les journaux sont préparés par l'agence de publicité Bleau, Duperry, Giguère et

associés. Elles commenceront à paraître au moment où le président de la Coopérative des Deux-Rives était M. Giguère, l'associé

de l'agence de publicité en question.

Tout cela est relié à l'épineux problème de l'Institut de protection des

intérêts du consommateur, IPIC, dont le rôle fait partie intégrante du principe des Cooprix et qu'on cherche à minimiser.

Ça flotte... avec le petit bateau

Chacun pour soi et WHITE SAIL pour tous

A la santé de mon Rhuméo

WOW! Quel punch!

J'aime la pêche avec WHITE SAIL

Moi, je l'adore.

Permission de monter à bord du p'tit bateau

Qui veut jouer au Rhummy 500?

Sacrebleu! WHITE SAIL ça s'prend avec tout!

J'descends chercher de la glace

Qu'est-ce qui fait chanter... c'est les p'tits coups de rhum WHITE SAIL.

WHITE SAIL
White Rum

WHITE SAIL
Le rhum blanc léger de bonne compagnie.

White Sail est un rhum coupé tout spécialement pour répondre au goût du jour. Et le fait qu'il est reconnu comme le meilleur des rhums blancs dans la plupart des tests, le prouve.

Un produit Thomas Adams Distillers Ltd. ... Notre premier souci, c'est la qualité.

Des supermarchés prônent le boycottage du sucre

OTTAWA (d'après UPI et PC) — A Toronto, une petite chaîne de supermarchés encourage les consommateurs à boycotter le sucre, tandis qu'à Ottawa, le ministre de la Consommation, M. André Ouellet, a précisé, hier, qu'il songeait à présenter un nouveau projet de loi sur les profits excessifs.

C'est évidemment les prix exorbitants du sucre qui provoquent actuellement des réactions un peu partout à travers le pays.

Un cinq livres de sucre qui se vendait 76 cents, il y a seulement un an, se vend aujourd'hui \$3.23. Il était à \$2.67 la semaine dernière.

Selon certaines informations en provenance de Toronto, il se pourrait bien que le prix soit de nouveau haussé dès lundi prochain, pour être fixé à \$3.40 le cinq livres.

Manipulation

Hier, dans la métropole ontarienne, la chaîne de magasins d'alimentation Sunnybrook Food Ltd. a donc décidé de publier des avis dans les journaux priant les consommateurs de boycotter ce produit à cause des prix abominables.

La compagnie blâme la "spéculation internationale" sur le marché du sucre pour les prix "artificiellement" élevés.

"Nous vous prions de ne pas acheter de sucre", lit-on dans la page publicitaire de Sunnybrook.

"Une diminution dans les ventes va forcer les prix à baisser. N'achetez pas de sucre jusqu'à ce que les prix baissent."

Un porte-parole de la compagnie a déclaré que les prix étaient absolument "fous". "Les con-

sommateurs se font embarquer par des spéculateurs de New York, Londres et d'ailleurs", dit-il.

C'est lui qui a indiqué que, selon des sources commerciales, les prix augmenteraient de nouveau lundi prochain, et certaines personnes vont même jusqu'à dire qu'à Noël, on pourrait payer le sucre \$1 la livre.

Loi

Hier également, à Ottawa, le ministre de la Consommation a répondu au député néo-démocrate Lorne Nystrom que le gouvernement songeait à établir une politique du sucre et à préparer une loi qui empêcherait les profits excessifs.

Il a cependant ajouté qu'il attendait le retour du ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, qui se trouve présentement à Rome, où il assiste à la Conférence mondiale sur la faim dans le monde.

Le ministre a précisé que le gouvernement ramènera en Chambre le projet de loi sur les profits excessifs qui était resté sur la table du dernier Parlement.

Le projet devait réduire les profits en gelant ou en diminuant les prix, et en forçant les compagnies coupables à rembourser leurs profits excessifs ou à les retourner au gouvernement.

De son côté, M. Alastair Gillespie, ministre du Commerce, a révélé, hier, que le Canada tente de renouveler une entente internationale qui nous permettrait d'acheter du sucre à des taux préférentiels.

L'entente internationale sur le sucre, signée en 1968, selon laquelle le Canada achetait son sucre principalement de membres du Commonwealth, est expirée depuis le mois de décembre dernier. C'est depuis cette époque que les prix ont monté en flèche.

Un porte-parole du ministère du Commerce a indiqué, de son côté, que les bénéfices que le Canada retire des taux préférentiels du Commonwealth sont minimes à cause des prix élevés du sucre.

LA BRASSERIE LE PASSE MURAILLE
73, rue St-Louis
OUVRIRE SES PORTES LE JEUDI 7 NOVEMBRE A 21 HEURES
BIERE GRATUITE

ERRATA

Veuillez noter qu'il s'est glissé deux erreurs dans notre annonce parue samedi le 2 novembre, dans ce journal.

APPAREILS STEREOPHONIQUES LLOYD

modèle MS-1168 \$299⁰⁰ au lieu de \$269
modèle DD-8593 \$399⁰⁰ au lieu de \$349

J.M. SAUCIER INC.

40 ST-JEAN QUEBEC

524-8476

1866 boul. TALBOT - CHICOUTIMI

549-8265

\$2995* pour une Austin Marina: c'est donné!

L'année tire à sa fin. Ya pas de meilleur temps pour faire une affaire: une Austin Marina TOUTE EQUIPÉE pour \$2995. Ça comprend... tenez-vous bien... servofreins à disque à l'avant, pneus à carcasse radiale, direction à pignon et crémaillère, barres de torsion à l'avant, enduit protecteur sous le châssis et couche d'apprêt par électrolyse, tapis intégral, sièges avant à dossier in-

clinable, bouches d'air frais à hauteur du visage, moteur MGB à simple carburateur, ensemble d'éléments pour climat rigoureux, dont un puissant système de chauffage et un dégivreur électrique de lunette arrière.



*Prix de détail suggéré par le fabricant pour une Austin Marina Coupé Deluxe 2 portes—modèle 1974 (Sedan Super Deluxe 4 portes: \$3245), à Halifax, Montréal, Burlington et Vancouver. Ne sont pas compris les frais de transport, de livraison locale et d'immatriculation, ni la taxe provinciale. En option: boîte automatique Borg Warner à 3 rapports.

C'est le temps d'acheter!

Meka Auto Inc.

332 St-Sacrement 688-8610

E. G. Automobile Inc.

155 Boulevard Kennedy, Lévis 833-2135

Autres vendeurs British Leyland

Arrive: Camil Auto Ltée, 77 boul. St-Jean, 548-4648

SEPT-ILS: R. S. Auto Enr., 140 Père Divot, 962-7668

ST-PATRICE DU BEAUVILLAGE: Lionel Sylvain Auto Ltée, Rue du Manoir, cdt Lotbinière, 536-2777

CAP DE LA MADELEINE: Richard Automobiles Enrg., 94 Rue Fusée, 378-8664

THEFTFORD MINES: Beaulieu Auto Inc., 249 Rue Laford, 335-5464

ROBERT LA FORCE

opticien d'ordonnances

SEARS

1er plancher

GALERIES CHAGNON

LEVIS

833-0882

Administrations:

Parc Samuel-Holland - 687-2975

Les enseignants engagent la bataille dès maintenant

par Damien GAGNON

La Centrale de l'enseignement du Québec engage dès maintenant la bataille en vue de la négociation d'un prochain contrat de travail pour ses quelque 70.000 membres, en tenant une série de rencontres régionales des délégués syndicaux.

La première de ces rencontres aura lieu le samedi, 9 novembre, à Québec (Cecop de Sainte-Foy), et réunira les délégués de neuf syndicats de la région de Québec.

Le but de ces rencontres régionales est de consulter et de sensibiliser les militants aux problèmes que vivent quotidiennement les enseignants dans les écoles: sécurité d'emploi,

charge de travail, conditions économiques, etc.

Les autres rencontres se tiendront au Saguenay - Lac - Saint - Jean, le 12 novembre; en Mauricie et dans la région de Drummondville, le 13; et dans le grand Montréal, le 16 novembre.

Dans les autres régions du Québec, où les travailleurs de l'enseignement sont plus dispersés, il se tiendra des tournées jusqu'au niveau des écoles.

Dures négociations

A en juger par la conférence de presse donnée, hier, par le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, et trois présidents de syndicats: MM. Claude Goulet, de la banlieue de Québec; Robert Saint-Denis, de

Chauveau-Charlesbourg; et Raymond Gervais, du Québec métropolitain, les prochaines négociations s'annoncent dures, à moins que le gouvernement adoucisse ses positions par rapport à la dernière ronde des négociations dans les secteurs public et parapublic.

Le cheval de bataille de la CEQ est toujours la sécurité d'emploi. Sur ce point, les enseignants ont tout à gagner, le gouvernement étant demeuré inflexible devant les demandes de la CEQ, lors de la dernière ronde de négociations.

L'insécurité d'emploi ne se présente pas seulement sous la forme d'un congédiement annuel (le ter

mai) de professeurs pour surplus de personnel. Elle contraint de nombreux professeurs à vivre dans l'inquiétude. C'est le cas notamment de ceux qui n'ont qu'un permis d'enseigner, qu'une autorisation provisoire, qu'un permis annuel, et ceux qui sont dans la catégorie des non légalement qualifiés.

De plus, la CEQ note que bon nombre de commissions scolaires prennent de plus en plus l'habitude d'engager des professeurs à temps partiel, ce qui diminue d'autant le nombre de professeurs à plein temps.

Les autres points importants de cette négociation sont: les questions écono-

miques, la charge de travail et la condition de la femme dans l'enseignement.

Au cours de la conférence de presse d'hier, le président de la CEQ, M. Charbonneau, a soutenu que dès qu'on parle de l'un ou l'autre de ces points, on s'attaque au rapport de force profit-capital contre salaire.

En plus des rencontres régionales et locales, les phases de la préparation de la négociation sont: la rédaction, en décembre, d'un cahier de revendications générales qui sera soumis aux membres et le dépôt par la suite, soit en février ou mars, d'un projet de négociation.

La CEQ entend être prête à négocier en février ou mars alors que la date normale est le 1er mai, soit 60 jours avant la fin du décret, qui tient lieu de convention collective (30 juin 1975).

Les rencontres régionales et locales qui se tiendront à travers tout le Québec au cours des mois de novembre et décembre porteront spécialement sur le problème de l'insécurité d'emploi.

On veut ainsi favoriser un échange sur les diverses manifestations du phénomène chronique de l'insécurité d'emploi et une réflexion sur le sens de la lutte à mener pour soutenir les revendications au droit au travail.

La CEQ voudrait réduire les pouvoirs de la table centrale

par Damien GAGNON

La Centrale de l'enseignement du Québec préfère que les pouvoirs de la table centrale (CSN-CEQ-FTQ) soient réduits à l'occasion de la prochaine ronde de négociations dans les secteurs public et parapublic.

Au cours d'une conférence de presse, hier, le président de la CEQ, M.

Yvon Charbonneau, a rappelé que les enseignants étaient favorables à un second front commun CSN-CEQ-FTQ pour les prochaines négociations.

"Les enseignants, a-t-il dit, sont aussi favorables à la création d'une table centrale, mais dont les pouvoirs se limiteraient à la question des salaires et de l'indexation," M. Charbon-

neau a toutefois insisté sur le fait qu'il ne s'agit pour le moment que d'une hypothèse et non d'une décision des dirigeants de la centrale.

On se rappellera que, lors des dernières négociations, il fut aussi question de la sécurité d'emploi et de la sécurité sociale à la table centrale.

M. Charbonneau estime qu'il faut, à la lumière d'une analyse des résultats de la dernière ronde de négociations, ne pas trop surcharger la table centrale, laquelle pourrait se borner à la question salariale, au rattrapage pour les moins bien payés et à l'indexation des salaires.

Quant à la sécurité d'emploi, les enseignants ne veulent pas qu'elle relève de la table intersectorielle, mais qu'elle soit soumise à la table sectorielle.

Au sujet de la charge de travail des enseignants, M. Charbonneau soutient qu'il s'agit là d'un problème qui doit être discuté aux niveaux sectoriel et local.

M. Charbonneau a soutenu que, par suite de la rencontre des trois centrales, le 31 octobre dernier, il avait bon espoir de voir revivre le front commun à l'occasion des prochaines négociations. Une autre réunion est prévue, le 25 novembre.



Femme au travail

Conduire un gros camion ne semble pas faire peur à cette femme, Mme Sophie Stegemann, propriétaire de l'un des plus vastes ranches de la Colombie-Britannique.

Un nouveau système d'arbitrage met fin à un conflit de travail

HAMILTON (PC) — Un nouveau système d'arbitrage au Canada a permis de mettre fin à un conflit de travail qui durait depuis sept mois entre la Commission scolaire du comté de Wentworth et la Fédération des enseignants des écoles secondaires.

En vertu de l'accord, les principaux d'écoles gagneront de \$25.000 à \$28.200 par an, à partir du 1er janvier, et les vice-principaux, de \$22.000 à \$24.800.

L'entente s'est faite grâce au système d'arbitrage par sélection finale. Avec ce système, chaque partie soumet ses propositions finales de négociation à un juge qui choisit celle qu'il croit la plus raisonnable. Le juge doit choisir l'une ou l'autre des propositions et on ne lui permet pas de décision de compromis.

La commission avait conclu un accord avec ses enseignants, plus tôt, et n'avait pas demandé l'arbitrage. L'arbitre était le juge Robin Shea, de la Cour de comté.



SANDEMAN

DELICIEUX
SHERRIES ESPAGNOLS
SANDEMAN***
DRY DON AMONTILLADO
SANDEMAN CREAM

AUTHENTIQUE
PORTOS
DU PORTUGAL
LIGHT RUBY
PICADOR

LE DON
À LA CAPE—
SYMBÔLE DES
SHERRIES ET
PORTOS SANDEMAN
DEPUIS 1790.



Voici le nouveau: télécouleur 19" Trinitron de Sony.

A \$800*, est-ce une bonne affaire?
Demandez-le à un propriétaire d'appareil Sony de votre voisinage.



Image simulée.

Le Trinitron de Sony est aussi offert avec écran de 17", 15", 12", 9" et 5".

Posez-lui simplement cette question: "Comment est la couleur?" Et tout propriétaire actuel de Trinitron 5", 9", 12", 15" ou 17" de Sony vous dira ceci: "La seule façon dont mon télécouleur Sony pourrait être amélioré serait de le faire plus gros."

Eh! bien. Nous le faisons maintenant plus gros! L'image parfaitement au point, aux couleurs brillantes, de Sony est obtenue grâce au système exclusif Trinitron. Ce système comprend un seul gros canon à électron muni d'une unique grosse lentille pour la couleur. Les faisceaux de couleur passent par le centre de cette grosse lentille, la pièce la moins exposée aux distorsions. La grille d'ouverture exclusive à Sony distribue la couleur en lignes continues plutôt qu'en points et traits sur la lampe-écran.

Le moment venu de réaliser un télécouleur de 19", nous avons amélioré le système Trinitron, déjà de qualité supérieure, en y ajoutant une nouvelle lampe-écran à grand angulaire et à déflexion de 114°. Le nouveau Trinitron 19" offre donc l'image-couleur la plus au point, la plus brillante jamais vue sur un appareil Sony.

Vous obtenez également une garantie totale de deux ans (la lampe-écran, toutes les pièces et la main-d'oeuvre sont garanties sans condition pour deux ans — sujet aux conditions énoncées dans la garantie standard de l'industrie).

Nous pouvons nous permettre d'offrir une telle garantie en raison de notre longue expérience dans la fabrication d'appareils entièrement transistorisés. Alors que d'autres fabricants ne font que commencer à utiliser le procédé, tous les télécouleurs Sony vendus au Canada jusqu'à présent sont des appareils entièrement transistorisés.

Système Trinitron exclusif, à gros canon unique; nouvelle lampe-écran à grand angulaire; garantie totale de deux ans; appareil entièrement transistorisé; écran de 19"... vous en obtenez davantage pour votre argent.

SONY
GENERAL DISTRIBUTORS LIMITED
Montréal - Ottawa - Toronto - Winnipeg - Calgary - Edmonton - Vancouver

Trinitron, une exclusivité Sony... Fonctionnement sûr... Couleur réelle.

*Prix de détail suggéré par le manufacturier: \$799.95

Marque Enregistrée ®

VENTE A 0.05 SUR LES TIMBRES SEULEMENT

Avec tout achat de \$5.00 et plus de timbres et 0.05 additionnels, vous doublez votre achat.
(Cette offre ne s'applique pas aux timbres canadiens neufs)

UNE OFFRE EXCEPTIONNELLE POUR LES COLLECTIONNEURS DE TIMBRES ET LES JEUNES DÉBUTANTS

Ensemble spécial

Comprenant: 1 album STATEMAN (Valeur de \$13.50)
300 timbres (Valeur de \$9.00)
\$5.00 de timbres à votre choix

LE TOUT POUR \$15.00

Nous avons aussi en magasin, d'autres ENSEMBLES DE DIFFÉRENTS PRIX

Centre Philatélique de Québec

338, de la Couronne, Qué.
TEL.: 529-4412

La grève paralyse les trains de passagers du CN

MONTREAL (PC) — Quel que 15.000 usagers des trains de banlieue de la région métropolitaine et des milliers de voyageurs du service de train du Canadien National, à Montréal, sont privés de ce moyen de transport, aujourd'hui, à la suite du débrayage illégal d'au moins 4.200 syndiqués. Tandis que se tenait à Montréal une assemblée houleuse quelque 300 lea-

ders du mouvement spontané de débrayage, qui confirmait la décision prise de poursuivre la grève, d'autres réunions similaires se déroulaient à Ottawa et Toronto, où on envisageait en fin de soirée d'appuyer les grévistes de Montréal.

Déjà à Ottawa, 250 employés du CN, ont débrayé, suivant ainsi le geste de leurs collègues de la métropole qui ont paralysé la gare Centrale, hier.

Pendant que les rumeurs d'une entente de principe circulaient un peu partout dans les milieux intéressés à Montréal, les grévistes réunis à l'école Le Plateau balayaient du revers de la main ces possibilités d'entente. "Quand bien même le syndicat officiel voudrait accepter \$350 et 15 pour cent d'augmentation de la compagnie, nous autres on veut \$750 et l'indexation," déclarait un porte-parole du groupe, M. Richard Rouleau.

Les syndiqués ont profité de cette réunion pour organiser leurs lignes de piquetage, leurs différents comi-

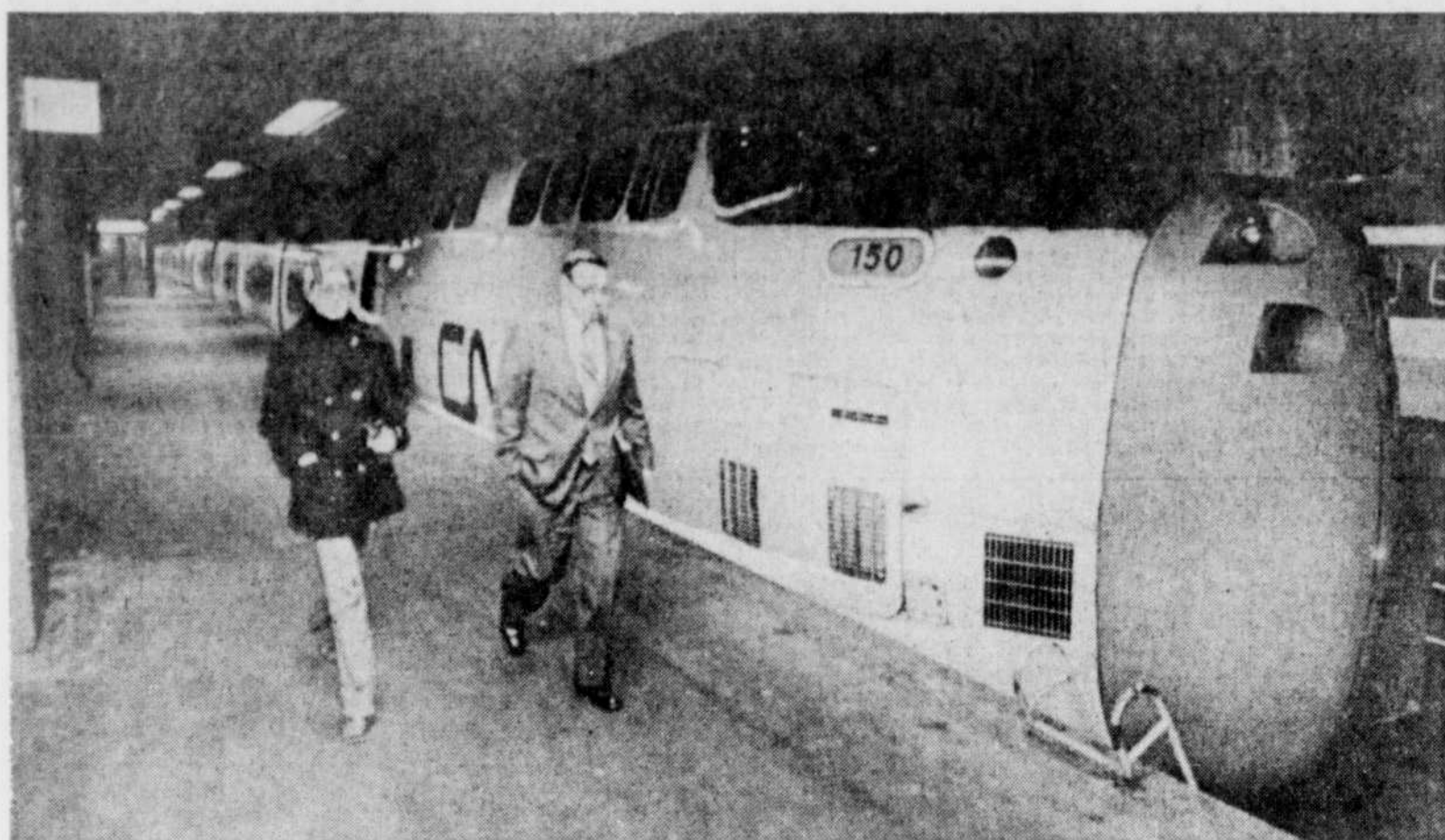
tés et mettre à point leur stratégie d'action.

Un autre porte-parole a mentionné que l'on espérait faire débrayer 8.000 travailleurs aujourd'hui et entraîner la très forte majorité des 10.000 syndiqués dans le mouvement de grève.

A Montréal, le débrayage, commencé lundi, a pris de l'ampleur. Les employés des usines du CN à Pointe-Saint-Charles et à Côte-de-

Liesse ont quitté leur travail au cours de la journée, portant le total des grévistes à plus de 4.000.

Pendant que des grévistes bloquaient l'entrée du siège social du CN, rue Lagachetière, que 800 employés dressaient des piquets en face du terminus qui s'occupe de l'acheminement des containers et de la livraison des colis, d'autres avaient élu lieu de rassemblement le hall de la gare Centrale



Ces deux employés du CN quittent leur travail en passant près du Turbo, l'un des nombreux trains de passagers du CN immobilisés par un conflit de travail.

SPÉCIAUX DE LA SEMAINE

PRELART
Sans cirage, 100% vinyle. Detail sugg. \$5.95 v.c. **SPECIAL 3⁹⁵**

TAPIS COMMERCIAL
100% nylon, endos caoutchouc. Choix de couleurs. Idéal pour locataire. Detail sugg. \$7.95 **SPECIAL 5⁴⁵**

TAPIS SHAG
100% nylon. Endos caoutchouc. Choix de couleurs. Detail sugg. \$9.95 **SPECIAL 7⁵⁰**

VERITABLE OZITE
100% polypropylène. Endos caoutchouc, choix de couleurs. Sugg. 5.50 v.c. **3⁹⁵ v.c.**

TAPIS MONARQUE ENR.

326, rue Caron, Québec 2 / Tél.: 529-6440
Estimation et service de décoration gratuits à domicile

Le vin joyeux

Un vin qui s'amuse à faire des bulles... à rafraîchir agréablement car on le sert bien froid... un vin différent mais drôlement bon. C'est le vin joyeux des réunions d'amis, parties, fêtes, anniversaires et même des mariages. Finalement, toutes les occasions sont bonnes, tellement on aime son goût fruité qui fait chanter.

Chanté

Rouge: 26 oz \$1.80 (701-A)
Rouge: 40 oz \$2.65 (701-B)
Blanc: 26 oz \$1.80 (701-C)
Blanc: 40 oz \$2.65 (701-D)
Rosé: 26 oz \$1.80 (701-E)
Rosé: 40 oz \$2.65 (701-F)

ANDRÉS
Vins supérieurs

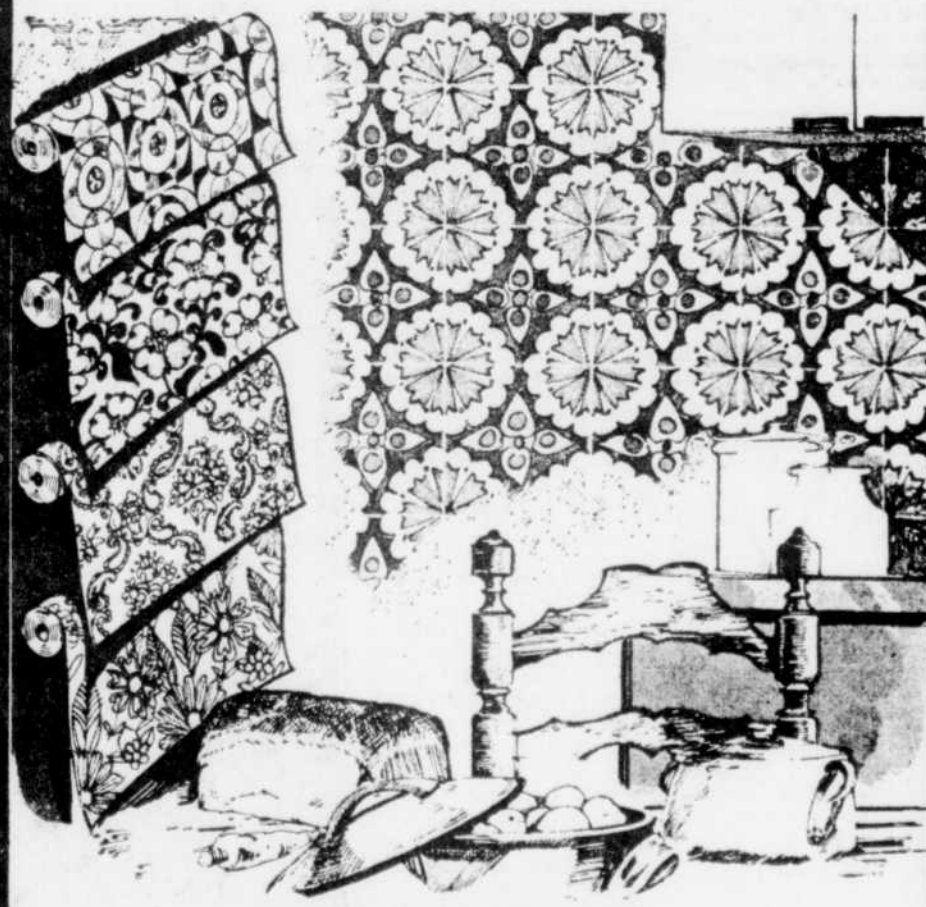
ANDRÉS

Chanté
VIN ROSÉ
MOUSSEUX



**PAPIERS
PEINTS
IMPORTES**

LA VENTE SE CONTINUE !



VINYLES

🇬🇧 ANGLAIS 🇬🇧

Maintenant offerts chez Woolco! Nous avons fait l'achat spécial de papiers peints européens aux motifs populaires, que nous vous offrons en primeur au Canada. Ils ont été fabriqués pour nous en Grande-Bretagne. Papiers peints de qualité supérieure en vinyle épais, offerts dans un choix intéressant de motifs à l'allure jeune. Ils égayeront votre cuisine, salle de bains, chambre ou entrée, et garderont leur beauté des années durant. La grande résistance du vinyle permet des nettoyages répétés sans qu'il y ait danger que la surface s'endommage ou que la couleur s'estompe. Ces papiers sont encollés: les poser est un jeu d'enfant. De plus, ils sont enlevables à sec et vous pouvez les décoller facilement au moment de déménager ou de redécorer. Prix courant Woolco, \$14.95 le rouleau.

ECONOMISEZ \$5

11 VERGES x 20"
Rouleau anglais

9⁹⁵

MAGASINS A RAYONS



GIFFARD

Galerie Ste-Anne

2960, boul. Ste-Anne

HEURES D'OUVERTURE:

LUNDI, MARDI, MERCREDI, 9h a.m. à 6h p.m.

JEUDI, VENDREDI, 9h a.m. à 9h p.m.

SAMEDI, 9h a.m. à 5h p.m.

LEVIS

Galerie Chagnon

Rond-Point de Lévis

HEURES D'OUVERTURE:

LUNDI, MARDI, MERCREDI, 9h a.m. à 6h p.m.

JEUDI, VENDREDI, 9h a.m. à 9h p.m.

SAMEDI, 9h a.m. à 5h p.m.

ACHETEZ EN TOUTE CONFIANCE

**SATISFACTION
GARANTIE**

ÉCHANGE OU ARGENT REMIS

Lutte à finir à CJRP sur l'accréditation syndicale

par Jean GARON

Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) est bien déterminé à obtenir l'accréditation des quelque 25 employés de la station de radio CJRP qui fait partie du réseau Radio-Mutuel malgré les tactiques auxquelles se livrent l'employeur afin de l'en empêcher.

Une décision positive de la part du Conseil canadien des relations de travail (CCRT) au sujet de cette demande déposée le 12 septembre dernier constituerait une grande première. Radio-Mutuel a jusqu'à maintenant réussi à faire échec à toute tentative de syndicalisation des employés de son réseau: Montréal (CJMS), Ottawa-Hull (CJRC), Sherbrooke (CJRS), Trois-Rivières (CJTR) et Québec.

Le syndicat a cependant cru bon de tenir une conférence de presse, hier, afin de dévoiler quel avait été le comportement de la direction de l'entreprise depuis que le syndicat lui a fait part, le 5 septembre au lendemain de la signature des cartes de membres, de ses intentions.

Mesures de harcèlement

La direction de la station et du réseau aurait entrepris, à compter de ce moment, une série de mesures visant à décourager cette initiative, à commencer par des rencontres individuelles avec les personnes concernées les invitant à se désister ou en les menaçant de représailles.

On se rappellera que les employés de la station CJRC de la région outaouaise s'étaient plaints de l'utilisation de procédures semblables en avril dernier lors d'une autre tentative infructueuse de syndicalisation, cette fois avec la Fédération nationale des communications (CSN).

Le gérant de CJRP, M. Gilbert Héard, a fait parvenir depuis le 12 septembre une centaine de mémos aux employés (certains étant plus choqués que les autres) portant sur une foule de sujets allant des erreurs commises sur les ondes, retards au travail,

des comportements en public jusqu'au problème de stationnement des véhicules. Cette avalanche de notes apparaît d'autant plus fortuite que la plupart des employés soutiennent n'avoir jamais reçu de telles missives depuis leur entrée au service de CJRP. Compte tenu des remarques que ces mémos contiennent, les employés sont soumis à une surveillance de tous les instants de la part de la direction.

Et ce n'est pas tout. Cette demande d'accréditation a été suivie d'une décision administrative modifiant les horaires et les charges de travail des employés. Ils sont maintenant tenus de faire les 40 heures prévues au contrat et rarement exécutées par le passé.

Certains animateurs ont perdu leurs émissions en faveur de pigistes. Ils sont quand même tenus de demeurer en disponibilité dans une salle réservée à cette fin. C'est ainsi que Charles Ouellet a dû céder son temps d'antenne pour l'émission "Radio Sexe" entre 13h et 14h et il n'agit plus que comme opérateur-metteur en ondes au service d'un pigiste.

Les responsables de la station ont enfin fait savoir à l'animatrice Michèle Duclos que ses services n'étaient plus requis parce que l'on n'avait plus de travail à lui confier. On s'explique mal cette décision puisque CJRP a cru bon s'adjoindre des pigistes, un d'entre eux étant chargé de succéder à l'animatrice d'abord déplacée puis congédiée.

Déjà trois plaintes ont été déposées auprès du CCRT touchant "les conditions de travail, le harcèlement et le congédiement de Michèle Duclos". Ces plaintes doivent être entendues avant la cause principale.

De toute façon, le réseau Radio-Mutuel a déjà fait ses représentations auprès du CCRT concernant l'accréditation. Elle la déclare en tous points "inappropriée" et exclut du certificat d'accréditation tous les employés visés par la de-

mande, non sans avoir souligné que la bonne marche de l'entreprise serait mise en danger par la syndicalisation.

La position de Radio-Mutuel avait déjà été signifiée au CCRT lors d'une rencontre, le 7 octobre, entre les représentants des employés et la direction à Montréal à laquelle participait outre M. Héard de CJRP, le vice-président du réseau, M. Donat Bazinet. C'est ce dernier que les employés de CJRC avaient accusé d'avoir proféré des menaces à leur endroit en avril dernier.

Les événements qui ont précédé et ceux qui ont suivi cette rencontre — ils sont consignés au dossier — forcent le syndicat à mettre en doute les professions de foi faites par l'employeur à cette occasion. Il y affirmait ne pas être antisyndical, être spécialiste en relations humaines et être disposé à améliorer les relations de travail.

L'intervention publique du syndicat se produit au moment même où le BBM (Bureau of Broadcast Measurement) procède à son enquête trimestrielle afin de déterminer les cotes d'écoute dans la région de Québec.

Deuxième étape

Si le SCFP dépasse l'étape de l'accréditation, il lui faudra négocier une première convention col-

lective pour un syndicat comprenant le personnel de bureau, de production et d'information.

Les employés reçoivent actuellement des traitements considérés parmi les plus bas dans l'industrie: entre \$100 et \$115 pour les employés de bureau et entre \$115 et \$130 pour les employés des nouvelles. Certains ont droit aux "bonis-cotes d'écoute" accordés, diminués ou retranchés selon la popularité de l'émission.

Ceux qui sont liés à l'entreprise par un contrat individuel (ils ne le sont pas tous) voient leur sort lié à la discrétion de l'employeur. Ce dernier leur interdit même d'appartenir "à aucun organisme ou syndicat dont les termes, conditions et ou règlements sont incompatibles avec les termes et conditions du présent accord..." sous peine d'annulation. Cela équivaut à leur nier tout droit d'association.

Le SCFP est décidé à mener son action à terme quelles que soient les difficultés. Tous les employés visés par le certificat d'accréditation ont signé leur carte d'adhésion et déjà, en prévision d'une longue lutte, des fonds ont été versés au syndicat par des divisions du SCFP (employés de production de Radio-Canada et de Télé-Métropole) afin de parvenir à "briser la glace" au réseau Radio-Mutuel.

Pourquoi fumer des C.D.A?

notre cigarette à nous

La Québécoise

Un produit fabriqué exclusivement pour La Société des Tabacs Laurentiens Inc.

Avis: Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social considère que le danger pour la santé croît avec l'usage.

VENTE AVANT DEMENAGEMENT TOUT DOIT ETRE VENDU Profitez de l'occasion

GT-MATIC de SYLVANIA

100% TRANSISTORISE



4D0144

L'UNIQUE TELECOULEUR AVEC CONTROLES BARRES DANS UN TIROIR.



BIENTOT, NOUS REAMENAGEONS DANS UN LOCAL TOUT NEUF A 840 AV. MYRAND

A. CLOUTIER RADIO TV

VENTE - SERVICE - SPECIALITE: TELECOULEURS 840, rue Myrand, Ste-Foy/527-8123

A VOTRE SERVICE DEPUIS 1963

FACILITES DE PAIEMENT

Goûtez le service Orange sans escale tous les jours, à 19h, de Montréal.

VANCOUVER.

Volez avec nous vers Vancouver.

Et vous verrez. Traverser le Canada dans un des gros avions Orange de CPAir, c'est plus qu'une randonnée ordinaire!

Départs quotidiens du vol Orange, à 19 h. Sans



escale. Vous pouvez aussi choisir parmi les 5 vols d'affaires quotidiens vers Vancouver.

Que vous en soyez à votre premier vol, ou à votre centième, vous serez charmé par les délicates attentions d'un personnel compétent constamment à votre service.

Pour nous, vous êtes un client important.

Volez Orange avec nous vers Ottawa,

VOL	71	63	69	67 EX. SAM.
DEPART	7h a.m.	8h a.m.	11h a.m.	5h 55 p.m.
ARRIVEE	12h 45 p.m.	12h 15 p.m.	2h 25 p.m.	10h 10 p.m.
VOL	73	75	65	
DEPART	12h 45 p.m.	6h 25 p.m.	7h p.m.	
ARRIVEE	6h p.m.	11h 20 p.m.	9h 10 p.m.	

Toronto, Winnipeg, Edmonton ou Calgary.

En fait, nous vous déposerons à peu près partout au Canada, à peu près n'importe quand.

Appelez votre agent de voyages ou les bureaux de CPAir. Et laissez-nous mettre un peu de couleur dans votre vol.



Option-Vacances-Mexique

Pour seulement \$91.00 de plus, offrez-vous un séjour au Mexique, en route pour Vancouver ou sur le chemin du retour vers Montréal.

Prix basé sur votre tarif aérien d'excursion 21 jours.

Orange, ça va loin.

CPAir

LE Syndicat DE QUÉBEC

• MAIL ST-ROCH • PLACE LAURIER • PLACE FLEUR DE LYS



Chapeau ! messieurs

Avec BILTMORE HATS, une mode réinventant les chapeaux, avec des lignes nettes et un petit brin de fantaisie. Alors messieurs, vivez un hiver 'comme il faut'.

A. Chapeau à bord roulé, en feutre. Marine, gris, brun ou vert. Pts: 6 5/8 à 7 1/2.

13.95 à 20.00

B. Chapeau de style Pico, à bord baissé devant, au fini fourrure. Beige ou or. 6 5/8 à 7 3/8.

35.00

C. Chapeau de style Grand Vale, à bord baissé devant, au fini fourrure de teinte naturelle. 6 5/8 à 7 3/8.

45.00

D. Chapeau de style Dillon, à bord roulé, en tweed façon quadrillé. Dominante de brun, gris ou bleu. 6 5/8 à 7 3/8.

14.95

E. Chapeau au fini velours dont le bord peut se baisser tout-autour. Vert, brun, rouille ou gris. 6 5/8 à 7 3/8.

27.00

F. Chapeau au fini velours, à bord roulé. Beige, bleu ou brun. 6 5/8 à 7 1/2.

27.00

G. Manteau en suède brun, de coupe impeccable, avec large col cranté en chat sauvage. Grandes poches à rabat, fente médiane au dos et martingale boutonnée. Découpes surpiquées. Chaud doubleure. 38 à 44.

300.00

Syndicat. Chapeaux et sport pour hommes. Mail St-Roch, 2e étage. Place Laurier et Place Fleur de Lys.

H. Foulards à coordonner au manteau et au chapeau. Grand choix: en mélange de laine/acétate, ou acétate/acrylique, en 100% laine ou 100% poil de chameau. Modèles unis, rayés, quadrillés ou jacquard. Marine, brun, gris, beige, vert et autres teintes.

5.00 à 8.00

I. Gants au fini suède, chaudement doublés de fausse fourrure. Surpiqués au dos. Noir, tan ou liège. Poignet intérieur élastiqué. 7 1/2 à 10.

10.00

J. Gants de cuir souple, doublés d'un tricot. Fins bourrelets surpiqués au dos. Noir, brun ou cognac. 7 1/2 à 10, P.M.G.

8.00

K. Gants en peau d'agneau retournée, de style sport mais raffiné. Tan ou liège foncé. P.M.G.

18.00

Syndicat. Mercerie pour hommes. Mail St-Roch, rez-de-chaussée. Place Laurier et Place Fleur de Lys.